



hiver 2022

JOURNAL DES LIBERTÉS

Les trois égarements de la *démocratie* moderne

De la *manipulation monétaire* à l'inflation

Les *contradictions* internes de la démocratie

La Suisse: une démocratie directe
efficace et pacifiante

Philippe Simonnot: *liberté et économie*

journaldeslibertes.fr



Directeur de la publication :

Pierre Garello

Comité de rédaction :

Jean-Philippe DELSOL
François FACCHINI
Jean-Philippe FELDMAN
Jacques GARELLO
Guido HULSMANN
Alain LAURENT

Nicolas LECAUSSIN
Bertrand LEMENNICIER †
Henri LEPAGE
Philippe NEMO
Pascal SALIN
Patrick SIMON

Conseil d'orientation :

Thierry AFSCHRIFT
Florin AFTALION
Fred AFTALION †
Axel ARNOUX
Olivier BABEAU
Francis BALLE
Eudes BAUFRETON
Pierre BENTATA
Pierre BESSARD
Jacques BICHOT
Bertrand BLANCHETON
Baudouin BOUCKAERT
Yves BOURDILLON
Gérard BRAMOULLÉ
Patrick de CASANOVE
Jean-Pierre CHAMOUX
Jean Pierre CENTI
Enrico COLOMBATTO
Brice COUTURIER
Victoria CURZON-PRICE
Chantal DELSOL
Nouh EL HARMOUZI
Hicham EL MOUSSAOUI
Lars FELD
Renaud FILLIEULE
André FOURCANS
Georges GALLAIS-HAMONNO †
Antoine GENTIER
Pierre GREGORY
David HART
Christine HENDERSON

Yvon JACOB
Nathalie JANSON
Jean Michel JOSSELIN
Michel KELLY GAGNON
Mamadou KOULIBALY
Jean Dominique LAFAY
Georges LANE †
Sébastien LAYE
Jean-Didier LECAILLON
Carlo LOTTIERI
Emmanuel MARTIN
Alain MATHIEU
Eduardo MAYORA
Guy MILLIERE
Philippe NATAF
Jean-Yves NAUDET
Radu NECHITA
Jean Baptiste NOE
Hervé NOVELLI
Angelo PETRONI
Daniel PILISI †
Benoît RITTAUD
Yvon ROCABOY
Serge SCHWEITZER
Philippe SIMONNOT
Philippe STOFFEL-MUNCK
Benoîte TAFFIN
Nikolai WENZEL
Alain WOLFELSPERGER
Bernard ZIMMERN †



Journal des libertés

© 2022, ALEPS et IREF
35, Avenue Mac Mahon, 75017 Paris

ISSN : 2609-9969 (imprimé)
ISSN : 2804-8733 (en ligne)



www.journaldeslibertes.fr

Conception graphique

Whims Media

Republicii 202

105700 Comarnic

Prahova, Roumanie

www.whimsmedia.com

Equipe technique

Christian NĂSULEA

Diana NĂSULEA

Beatrice CREȚU

Dragoș BECHERU

Constantin POPA



Sommaire

Avant-propos

- 5 Libéralisme et démocratie *Pierre Garelo*

L'actualité

- 9 Philippe Simonnot : liberté et économie (1941-2022) *Olivia Chevalier*

Dossier Démocratie

- 17 Les trois égarements de la démocratie moderne *Chantal Delsol*
- 25 Les contradictions internes de la démocratie *Jason Brennan*
- 43 La Suisse : une démocratie directe efficace et pacifiante *François Garçon*
- 65 Les raisons de la crise de la démocratie représentative *François Facchini*
- 85 Union européenne : la démocratie menacée par la technocratie et le centralisme *Jean-Philippe Delsol*
- 95 Free to Move *de Ilya Somin* *François Facchini*
- 107 Le cabinet des antiques *de Michel de Jaeghere* *Jean-Philippe Delsol*

Les fondements

- 111 De la manipulation monétaire à l'inflation *Enrico Colombatto et David Stadelmann*

Morceaux choisis

- 133 Le livre noir de Vladimir Poutine *Galia Ackerman et Stéphane Courtois*

Notes de lecture

- 141 Le club des libéraux *de Bernard Quiriny* *Jean-Philippe Feldman*



La couverture évoque les protestations des femmes iraniennes contre la perte de leurs libertés. C'est une aquarelle créée par une intelligence artificielle.



Avant-propos

Libéralisme et démocratie

par
Pierre Garello

Le libéralisme est un splendide mode de vie en société qui a été élaboré, péniblement, au fil des siècles et continue aujourd'hui encore à évoluer. Il commence à prendre forme au Moyen Age classique avec les penseurs scolastiques – qui conçoivent une synthèse originale de nombreux éléments hérités de leurs glorieux prédécesseurs grecs, romains, chrétiens – et s'affirme ensuite progressivement, à travers en particulier les deux révolutions anglaises du 17^{ème} et puis avec la pensée des lumières – surtout des lumières écossaises. Son principe de base est le respect de l'individu, de tous les individus, dans leur pleine dignité, ce qui implique nécessairement de la part de chacun une forme de tolérance à l'égard de ceux qui ne partagent pas leurs opinions ou leurs croyances.

Pour donner vie à ce principe, il s'est très vite avéré qu'une société libérale devait se construire autour de *la propriété*. L'écossais Adam Smith, peut-être mieux que quiconque, a su expliquer pourquoi le « système de la liberté naturelle » – que l'on retrouve aujourd'hui encore au cœur de notre droit civil des biens et des obligations – est le seul système à même de nous apporter paix et prospérité.



Avec la propriété nous avons donc la pierre d'angle d'une société libérale, chaque individu se voyant garantir son *dominium* ; un espace qui lui est réservé et sur lequel il peut exercer sa volonté. Il pourra décider en particulier de ce qu'il fera de son corps, de son bien, de son temps. Sans propriété l'être humain est incapable de développer et de démontrer sa personnalité, ses capacités propres. « L'homme naît propriétaire » disait Bastiat. Mais, si nous tenons là un point de départ absolument essentiel, et bien plus encore, tout n'est pas réglé pour autant.

Tout d'abord parce qu'il faudra protéger cette propriété et, éventuellement, sanctionner ceux qui viendraient l'enfreindre. Une *organisation commune* à tous les membres de la société est donc très probablement nécessaire, ce qui soulève une série de questions tout aussi passionnantes que compliquées : par qui et comment sera-t-il décidé des choses qui concernent le domaine public (par opposition au domaine privé), par qui et comment sera tracée la limite entre les deux domaines ? Si, pour les libéraux, la réponse politique commence avec la propriété, elle ne saurait s'arrêter là.

L'organisation sous forme de monarchie parlementaire – qui réserve à un nombre restreint d'individus le droit de décider de ce qui concerne tous – a accompagné dans un premier temps les premiers pas des sociétés libérales modernes. Actuellement, sous une forme bien renouvelée, ce régime survit plutôt bien dans de nombreux pays libres. Mais le modèle démocratique – qui élargit potentiellement ce droit de décider de la chose commune à toute la population adulte – est très vite apparu aux yeux de beaucoup comme étant l'organisation la plus en harmonie avec la « philosophie libérale ». « Gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». La formule de Lincoln refléterait l'essence du principe libéral de base : le respect de l'individu, de tous les individus, chacun ayant, en démocratie, son mot à dire sur la gestion du bien commun. Mais, l'Histoire a tristement prouvé que les rapports entre démocratie et libéralisme sont, ô combien, plus complexes.

D'ailleurs où en sommes-nous aujourd'hui ? Vivons-nous en démocratie libérale, dans l'esprit de ce qu'appelaient de leurs vœux, par



exemple, les rédacteurs de la Constitution américaine de 1787 ? Ou ne sommes-nous pas plutôt dans une « sociale-démocratie », voire une dictature démocratique ? Cette dernière possibilité a bien entendu un parfum d'oxymoron : comment une démocratie pourrait-elle dictatoriale ? Pourtant ne doit-on pas qualifier de la sorte une organisation qui permet à une majorité de décider « démocratiquement » d'étouffer la liberté des individus ; une organisation qui a le pouvoir de réduire le domaine privé à peau de chagrin, une organisation qui préside à l'invasion quasi-systématique de la sphère privée par la sphère publique ?

Une chose est certaine : notre modèle démocratique ne cesse d'évoluer, et pas toujours dans un sens compatible avec les principes du libéralisme. Comment dès lors expliquer ce dévoiement de nos démocraties ? Est-ce une chose inévitable (dans ce cas, il y aurait au cœur de toute organisation démocratique un vice caché incurable) ? Quel rôle a joué la construction européenne au cours des dernières décennies dans cette évolution ? La compatibilité entre la démocratie et nos libertés est-elle affaire de culture ambiante ? Pourquoi certains pays, à l'instar de la Suisse, parviennent-ils à mieux combiner libéralisme et démocratie ? Le numéro 19 du *Journal des libertés* aborde toutes ces questions, croisant, comme à son habitude, les points de vue d'économistes, de philosophes, de politologues et de juristes venus de France et d'ailleurs.

Certes, on ne ressortira pas de la lecture de ce dossier avec en poche une recette miracle pour vivre ensemble, en parfaite harmonie, dans le respect de nos libertés et de nos diversités. Mais j'espère que nous pourrons en ressortir plus lucides, mieux informés des forces et des faiblesses de la démocratie. Cette lucidité et cette réflexion sont indispensables si nous voulons faire évoluer les choses dans la bonne direction. La défense de nos libertés pour une société plus harmonieuse et plus prospère ne s'obtiendra qu'au prix de cette perpétuelle vigilance.



Philippe Simonnot : liberté et économie (1941-2022)

par
Olivia Chevalier



Olivia Chevalier est Docteur en philosophie (thèse sur « La méthode analytique cartésienne »). Elle enseigne la culture générale en classe préparatoire ECS et ECE à *Intégrale*. Elle enseigne également à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, aux Mines-Telecom et à l'ICP.



Philippe Simonnot a toujours combattu pour une valeur : la liberté. Il en a payé le prix, mais sans cesser pour autant de poursuivre une analyse honnête intellectuellement, c'est-à-dire sans compromis idéologique. Selon lui, l'économiste n'a en effet pas la prétention de dire ce qui est bien ou mal : « Je ne condamne rien, j'analyse », disait-il à Bernard Pivot¹. L'économiste ne peut se poser en moraliste professant un catéchisme contrairement à ce qu'affirme une tendance contemporaine, car l'économie est une science, dans la mesure où son rôle est de dégager des lois, telles celles du marché. Certes, elle n'est pas prédictive, à la différence de la physique, mais elle est en mesure d'exposer des relations constantes. C'est cette quête d'objectivité toujours à l'horizon, comme aurait pu le dire Karl Popper, qui a conduit Philippe Simonnot à chercher ce qu'il y a d'économique dans tous les phénomènes humains (puisque le monde des hommes commence et est constitué par des interactions faites d'échanges) et à combattre les idées reçues, lesquelles sont toujours au service d'une idéologie déconnectée de la réalité des hommes, et partant dangereuses pour ces derniers.

Une recherche au nom de l'objectivité scientifique

Philippe Simonnot soutient à l'université d'Aix-Marseille sa thèse de Doctorat en 1969, intitulée *L'économie des rendements croissants*, dans laquelle il énonçait déjà, avec 50 ans d'avance, des thèses applicables dans le contexte actuel :

« Les GAFAM suivent la logique du WTA (« the Winner Takes All », le vainqueur emporte tout), car elles profitent d'une économie aux rendements croissants et aux coûts décroissants. Cela veut dire que le coût marginal est toujours inférieur au coût moyen². »

¹ « Apostrophes », 20.09.1988, au sujet d'*Homo sportivus* (Paris, Gallimard, 1988).

² Interview « Rien n'est pire qu'un économiste qui prétend dire le bien et le mal », *La Tribune*, 09.03.2018.



De fait, il n'a cessé de s'étonner des possibilités du marché :

« L'analyse économique est fondée sur le marché, qui a mauvaise presse, notamment en France. Or, loin de vilipender le marché, on devrait reconnaître en lui l'une des inventions les plus remarquables du génie humain. Les lois universelles de l'offre et de la demande qui permettent la formation des prix sont une merveille à la fois intellectuelle et pratique. Comme par hasard, quand il s'est agi il y a deux ou trois ans d'alléger les programmes scolaires d'enseignement de l'économie jugés trop lourd, ce sont ces lois que l'on a voulu faire passer à l'as. Hélas ³ ! »

Il me disait que c'était son goût pour les mathématiques qui l'avait conduit à l'économie *via* l'analyse de Marx. Très vite il prendra ses distances avec la théorie économique marxiste parce qu'elle est fausse. Ainsi, par exemple, en 2004, dans *L'erreur économique*, il établira la fausseté de la loi de la baisse tendancielle du taux de profit, sur laquelle reposent les prévisions marxistes concernant l'effondrement du capitalisme⁴.

Si l'économie est bien une science pour lui, ce n'est pas une de ces sciences qui permet de dire l'avenir, car elle n'est pas prédictive ; pas plus qu'elle ne fournit des recettes pour planifier un avenir souhaité par les politiques. Croire cela c'est tomber dans le scientisme disait-il. Pour lui l'économie est une science contrefactuelle et il l'explique ainsi :

Par exemple, si la masse monétaire augmente de 3%, je ne peux aucunement prédire une hausse des prix de 3%, ou de 4%, comme le prétendait Milton Friedman. La seule chose que je puisse affirmer est que cette hausse des prix sera supérieure à celle qu'elle aurait été si la masse monétaire n'avait pas augmenté. On pourrait même observer une baisse des prix en cas d'accroissement de la masse monétaire. Dans un tel cas, cette baisse aura été inférieure à celle qu'elle aurait été si l'on

³ *Ibidem.*

⁴ « Et voilà pourquoi Marx n'a pas terminé son œuvre... Les contradictions de la théorie de l'exploitation », Paris, Denoël, 2004.



n'avait pas augmenté la masse monétaire. Il s'agit là d'une loi universelle, valable en tout temps et en tout lieu⁵. »

La scientificité propre à l'économie le conduisait ainsi à rejeter aussi bien la prétention à la planification, qui conduit toujours au pire, politiquement et moralement, que la modélisation. C'était pour lui faire un mauvais usage des mathématiques que de s'en servir pour prétendre à une maîtrise des phénomènes économiques, et partant politiques et sociaux. Les phénomènes qui impliquent les actions des hommes – et parce qu'ils en sont le résultat – échappent par définition à toute volonté planificatrice et modélisatrice.

C'est pourquoi, le « modèle » de l'économiste était pour lui Ludwig von Mises, dont la théorie économique est exposée dans l'ouvrage de 1949, intitulé *L'action humaine*. La critique prémonitoire de l'échec économique et de la catastrophe humaine, conséquences de tout calcul économique, est faite par Mises notamment dans son ouvrage de 1922, publié en français en 1938, *Le Socialisme : Étude Économique et Sociologique*. Partant de l'action des individus, l'analyse de Mises paraissait à Philippe Simonnot concrète et donc réaliste. Les *Nouvelles leçons d'économie contemporaine*⁶ montrent à quel point son rapport à l'économie était rigoureux et (donc) concret.

La dimension économique des phénomènes humains

Parce qu'il était attentif à la réalité, toujours complexe, singulière, impossible à décrire à l'aide de théories abstraites, Philippe Simonnot s'intéressait à tous les domaines composant l'existence des hommes : outre ce qui concerne directement l'économie, la monnaie surtout, ou encore l'énergie, on trouve étudiés la politique, le droit, la religion, la guerre, le sport, ou la sexualité. Pour lui, l'économie, parce qu'elle

⁵ *La Tribune*, 09.03.2018.

⁶ Paris, Gallimard, coll. « Folio actuels », janvier 2018. Une recension de cet ouvrage a paru dans le *Journal des libertés* sous la plume d'Antoine Gentier : <https://journaldeslibertes.fr/article/nouvelles-lecons-deconomie-contemporaine-de-philippe-simonnot/#.Y6F3FuzMI-Q>



dispose des nombreux outils des sciences sociales, permettait d'éclairer tous les domaines sociaux. L'unité et l'originalité de son analyse résident justement dans la lecture économique, et dans la saisie de la dimension économique, de tous ces phénomènes.

L'analyse économique de l'État occupe une place très importante dans ses recherches, publications et cours d'économie du droit. Il n'a cessé d'alerter sur le fait que l'État était le premier système d'exploitation de l'homme par l'homme, et qu'il n'était pas nécessaire, à la différence du droit, notamment dans *L'invention de l'État. Économie du droit*⁷. Il me disait combien il était heureux d'avoir eu la chance de rencontrer le grand théoricien contemporain de l'État, Anthony de Jasay.

Par exemple, avec *Homo sportivus*, il s'intéressait moins à l'intérêt directement économique du *sponsoring*, qu'aux valeurs portées par le sport, dont les hommes ont besoin, et que les entreprises mettent en avant pour mobiliser leurs employés. Le simple fait d'échanger ne suffit en effet pas aux hommes, il leur faut aussi des valeurs motrices. Ou encore, dans *Le sexe et l'économie*⁸, il montre comment l'institution du mariage a constitué une solution à la maîtrise de la sexualité, la pulsion la plus forte des hommes. La religion s'inscrit aussi dans cette « gestion » de la question sexuelle, mais Philippe Simonnot a montré comment l'institution religieuse pouvait être comprise comme une entreprise à succès, notamment dans *Les Papes, l'Église et l'argent : histoire économique du christianisme des origines à nos jours, Le marché de Dieu : L'économie des religions monothéistes*⁹. Il fonda d'ailleurs en 2007 sur internet un Observatoire des religions, destiné à mener une analyse scientifique du fait religieux.

⁷ Paris, Les Belles Lettres, 2003.

⁸ Paris, J.-C Lattès, 1985.

⁹ Respectivement : Paris, Bayard, 2005 et Paris, Denoël, 2008.



L'analyse économique au service du combat contre les idées reçues

Philippe Simonnot était toujours préoccupé de voir la liberté des individus menacée par le pouvoir politique, l'État. La Chine l'intéressait évidemment, confirmant ses inquiétudes. La tendance de tout État à s'étendre est inéluctable, et ne peut être combattue que par une posture libérale qui doit l'empêcher de s'ingérer dans l'économie, en commençant par la monnaie. Il disait que ce n'est pas l'État qui doit réguler le marché, mais le marché qui doit réguler l'État. C'est pourquoi il considérait comme une bonne chose que la BCE ait ôté à l'État français ce pouvoir. L'hégémonie du dollar, produite en partie par sa décorrélation de l'or, a fait l'objet de l'un de ses derniers ouvrages, *Europe's Century of Crises Under Dollar Hegemony. A Dialogue on the Global Tyranny of Unsound Money*¹⁰, co-écrit avec Brendan Brown, dans le prolongement de l'ouvrage plus général sur la question, *La Monnaie, histoire d'une imposture*, cosigné avec Charles Le Lien¹¹. Il trouvait le Bitcoin extrêmement intéressant, non comme solution, mais comme saine réaction à la *fake-money* étatique, qui n'introduit que de l'instabilité.

Le fait que l'État considère l'émission monétaire comme une de ses missions régaliennes constituait donc pour lui un symptôme du « plus d'État » qui aboutit toujours au totalitarisme. Ce qui l'inquiétait c'est que beaucoup, aussi bien chez les non-économistes que chez les économistes, réclament toujours davantage d'État.

Outre l'aspect moral des conséquences de ce grignotage étatique, qui conduit à une déresponsabilisation des individus, il porta logiquement son attention sur son paroxysme politique : le totalitarisme. Le nazisme occupa donc une place importante dans sa

¹⁰ Palgrave Macmillan, 2020. Pour une recension de cet ouvrage, voir le *Journal des libertés*, <https://journaldeslibertes.fr/article/europes-century-of-crises-under-dollar-hegemony/#.Y6F4EOzMI-Q>

¹¹ Paris, Perrin, 2012.



réflexion, dans *Le rose et le brun*¹², et il se concentra sur la Shoah, la chose la plus effroyable de l'histoire à ses yeux. En historien, il chercha à retracer les origines de cette catastrophe inimaginable, dans *Juifs et Allemands : Pré-histoire d'un génocide*¹³. La Shoah, me disait-il, était pour lui la chose à jamais incompréhensible, donc inexplicable. Plus largement, il s'intéressa toujours à cet antisémitisme qu'il considérait comme le symptôme de la médiocrité dangereuse des hommes, antisémitisme qui s'épanouit toujours dans les contextes autoritaires et totalitaires : ce qu'il montra au sujet de l'islamisme dans un ouvrage de 2010¹⁴, mais aussi par le biais d'une émouvante biographie de Meyer Amschel Rothschild, parti de rien, dans un chapitre de *Vingt et un siècles d'économie : en vingt et une dates-clés*¹⁵, ouvrage qui lui valut le Prix Rossi en 2002.

Son dernier ouvrage, sorti quelques jours avant son départ, *Le vert et le brun*, continue ce combat intellectuel et courageux contre les attitudes mortifères de notre époque, en montrant les dangers du dogmatisme écologique, lorsqu'il est le symptôme de la haine des hommes, un anti-humanisme. Il expose des faits : l'enracinement de l'idolâtrie pour la nature dans la pensée qui mettait la nature et sa force dévastatrice au-dessus de tout : le nazisme. La communauté grégaire et biologique posée au-dessus des individus légitime leur anéantissement, dans la néantisation de leur singularité. On retrouve les mots du dignitaire nazi Hans Frank dans la bouche des populistes de gauche et de droite, d'hier et d'aujourd'hui : « La communauté est plus importante que les tendances libéralistes et atomisantes de l'individualisme

¹² *Le Rose et le Brun. Quel a été le rôle des homosexuels dans la montée du nazisme au pouvoir ?*, Paris : Dualpha, 2015.

¹³ Paris, PUF, 1999.

¹⁴ *Enquête sur l'antisémitisme musulman. De ses origines à nos jours*, Paris, Michalon, 2010.

¹⁵ « Rothschild au centre du système monétaire international », Paris, Les Belles lettres, 2002.



égoïste »¹⁶. Mais ne laissons pas le dernier mot à Thanatos et donnons-le à Philippe : « Il est impossible de réduire l'action humaine à une équation »¹⁷.

Inclassable, et refusant toute catégorisation, Philippe Simonnot renvoyait dos-à-dos les « libéraux, néolibéraux, keynésiens, marxistes, friedmaniens »¹⁸, et leurs prétentions à prévoir quoi que ce soit. J'ai tout à fait conscience qu'avec ces quelques paragraphes non-exhaustifs, je n'ai pas rendu un hommage satisfaisant à la pensée courageuse, parce que toujours à contre-courant lorsque cela s'imposait, de Philippe. Fidèle à ce qu'il défendait, la liberté, il en paya académiquement (entre autres) le prix fort. Pour reprendre les termes de Nassim Nicholas Taleb, il ne cessa, durant toutes ces années de recherches et de publications, de « jouer sa peau ».

¹⁶ « International Penal Policy », XI^e Congrès pénal et pénitentiaire de l'Académie pour le droit allemand. 21.08.1935.

¹⁷ *La Tribune*, op. cit.

¹⁸ *Ibidem*.



Les trois égarements de la démocratie moderne

par
Chantal Delsol



Chantal Delsol est professeur émérite des universités, auteur d'ouvrages de philosophie, d'essais et de romans traduits en vingt langues. Elle est également éditorialiste au *Figaro* et membre de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques).



En tant qu'Occidentaux, nous ne voyons pas quel type de régime nous pourrions vouloir sinon la démocratie. Et cela nous le savons depuis l'après-guerre, depuis que nous avons compris qu'il n'y a pas de « bonne dictature ».

Faut-il cependant savoir quelle démocratie : car les mots sont traîtres, et finissent parfois par désigner des réalités bien différentes de celles qu'on leur avait auparavant assignées. L'existence sociale est mouvante, les choses s'y métamorphosent subrepticement, les contresens affleurent sous la surface sans se laisser voir, les frontières éclatent à l'insu des acteurs. La démocratie contemporaine se fourvoie de trois manières : quand elle se croit une catégorie anthropologique ; quand elle prétend étendre ses vertus à l'infini ; quand elle transforme radicalement son principe et sa définition pour obéir au gout du jour.

* * * *

* *

Jean Baechler, grand sociologue qui nous a quittés il y a quelques mois, pensait que la démocratie est le gouvernement naturel de l'espèce humaine. Dans son dernier article, il écrit :

« L'humanité a vécu pendant des centaines de millénaires en bandes minuscules de cinq cents à mille individus, dont les relations de pouvoir correspondaient à la démocratie pure et parfaite, telle que définie. La raison en est simple. Le régime suffit à régler les problèmes qui se posent et aucune position autocratique ou hiéocratique n'existe dans ces ensembles menus. Le face à face perpétuel et le coût nul des coalitions préviennent toute concentration du pouvoir. Le régime naturel se trouve naturellement réalisé. La démocratie étant le régime naturel, elle est spontanément instaurée, quand sont réunies certaines conditions de possibilités. »

Si le régime démocratique, contrairement au régime autocratique (dictature) et au régime hiéocratique (royauté), s'instaure tout seul et pour ainsi dire instinctivement, c'est qu'il s'inscrit dans un tableau anthropologique. Il est valable pour tous les humains, même si certains peuples l'ont inventé avant les autres : il est voué à se déployer partout.



C'est bien ce qu'ont pensé les Occidentaux pendant le tournant du siècle, et jusqu'à un moment assez récent. Ils ont cru la démocratie universelle au sens où elle s'appliquerait naturellement à tous les peuples, à ce point qu'après la chute d'un dictateur la démocratie s'instaurerait d'office, si certaines conditions se trouvaient réunies. C'est dans cette idée que nous avons œuvré partout au déboulonnage des tyrans. Le déroulement des événements ne nous a pas donné raison. Dans la plupart des cas sinon dans tous les cas, le tyran abattu a laissé place à d'autres tyrans, pires ou meilleurs, ou à des guerres entre tyrans rivaux – mais certainement pas à des démocraties. Nous devons donc en arriver à penser que la démocratie est enracinée non pas dans l'anthropologie, mais dans l'anthropologie culturelle. Autrement dit, elle est un tropisme occidental. Les déclarations récentes des Chinois et des Russes, pour ne citer qu'eux, confirment cette idée : les nombreuses autocraties mondiales nous assènent que notre universalisme est un colonialisme, et que notre démocratie de liberté et de désordre n'est en aucun cas faite pour eux.

Il semble bien que la démocratie n'est pas nature, mais culture. Ce qui ne veut pas dire que nous ne pouvons pas l'exporter, car toute culture peut s'exporter : mais il y faut une volonté de la part du receveur, car ces choses ne se font pas d'instinct. Pour ma part, j'aurais plutôt tendance à croire que le régime naturel est autocratique ou hiérocratique, pour reprendre les catégories de Jean Baechler. Une tribu primitive d'humains ordinaires tombera probablement sous le charme du fanfaron charismatique ou sous la coupe du dominateur violent, car ce type d'individu existe partout, pendant qu'un ensemble humain est partout passif et craintif. Probablement, la démocratie apparaît comme une contre-nature, une œuvre de la raison. Les conséquences en sont nombreuses. Car cela signifie d'abord, que nous ne pouvons pas exporter la démocratie comme on passe à un ami une application informatique, ou comme on lui prête une clé à molette. Cela signifie ensuite qu'il nous faut constamment faire l'effort de maintenir la démocratie chez nous, car si on cesse de la surveiller, elle retombera inévitablement dans l'autocratie ou dans la hiérocratie.



Il est probable qu'au vu de nos déboires récents, nous ne pouvons plus inscrire la démocratie dans l'anthropologie générale. Il nous faudra dorénavant la regarder comme une culture politique particulière, ce qui ne nous empêchera pas à l'avenir de tenter de convaincre d'autres cultures de ses bienfaits.

* * * *

* *

Le deuxième égarement consiste à vouloir étendre à l'infini les catégories, ou les « vertus » de la démocratie. La théorie en a été proposée déjà il y a un siècle par John Dewey. Puisque la démocratie c'est la liberté et l'égalité, le régime deviendrait encore meilleur si l'on déployait la liberté et l'égalité de façon exponentielle, et dans tous les domaines de la vie. Par exemple, la souveraineté populaire se déploierait dans l'école où les élèves voteraient, dans l'armée où les militaires voteraient pour élire leurs officiers etc. Nous avons déjà vu des réalisations de ce type en mai 68 et au-delà, notamment dans les universités ou dans les familles. Il s'agit là d'une grave confusion intellectuelle, due à une sorte de militantisme extrémiste. La démocratie comme souveraineté du peuple n'est légitime que dans la grande société, ou société ouverte, où les individus sont considérés comme tous nantis du bon sens nécessaire aux décisions politiques (donc citoyens) : ici la décision n'est pas affaire de compétence particulière. Dans les petites sociétés qui composent la grande, les décisions sont en général affaire de maturité (la famille) ou de compétences (armée, école, entreprise etc.).

Il est également dangereux et absurde de déployer la liberté démocratique jusqu'aux excès où chacun se croit autorisé à réaliser toutes ses volontés. Platon avait déjà décrit ces excès délétères dans *La République*. Ce qui nous laisse à penser qu'il s'agit là d'une outrance assez naturelle, quoiqu'illégitime parce qu'elle détruit le régime plutôt que de l'épanouir. Les libertés démocratiques reposent sur leurs propres limites – une liberté sans responsabilité devient folie, et les citoyens sont responsables d'une vision de l'humain, de la société, et de l'avenir. Dans les « démocraties extrêmes » (Dominique Schnapper)



contemporaines, la liberté et l'égalité se croient sans limites intrinsèques. Le courant woke représente une démocratie dérégulée, où l'on réclame l'égalité et la liberté pour toutes les minorités quelles qu'elles soient, quels que soient leur mérite, leurs revendications, et même leur absurdité – tout cela au nom de la démocratie. Laquelle se dilue et perd son sens dans cet effarant maëlstrom de volontés disparates. Nos contemporains ont tendance à décrire la démocratie ainsi : ce régime qui permet à chaque individu de dicter sa loi particulière, au nom de l'égalité et de la liberté. A cet égard, nous nous trouvons sur une pente que les anciens Grecs décrivaient déjà, pente sur laquelle la démocratie peut se transformer en guerre civile et en anarchie.

* * * *

* *

Le troisième égarement est certainement le plus grave de tous, et encore en grande partie non élucidé. La définition de la démocratie elle-même est en train de changer, de façon subreptice et par d'insensibles glissements.

Démocratie signifie souveraineté du peuple. Elle s'exprime par le suffrage. Elle traduit une confiance dans le sens commun qui appartient à chacun, quelle que soit par ailleurs ses compétences culturelles et techniques. Chesterton avait magnifiquement décrit cela :

« Tel est le premier principe de la démocratie : les choses essentielles parmi les hommes sont celles qu'ils possèdent en commun, non celles qu'ils possèdent séparément (...) la foi démocratique tient à ceci : les choses les plus terriblement importantes doivent être confiées à des hommes ordinaires – l'accouplement des sexes, l'éducation des jeunes, les lois de l'Etat ¹. »

Dans la décennie 30 du XXème siècle, les votes du peuple allemand pour Hitler ont ébranlé durablement la confiance des Occidentaux dans le bon sens populaire. Ils se sont rendu compte qu'un peuple entier pouvait installer au pouvoir des régimes terribles. Par ailleurs, au

¹ *Orthodoxie*, Climats 2010, p.75.



tournant du siècle les courants progressistes se sont consolidés et bien souvent extrémisés, et est apparue une polarité ardente entre les conservateurs, qui veulent préserver quelque chose de l'ancien monde, et les progressistes, qui sont prêts à des transformations radicales. Cette polarité apparaît significative aux USA, avec le combat enflammé (voire enragé) entre Trump et Biden. Il s'avère que les courants progressistes espèrent gagner ce combat en transformant la définition de la démocratie. Les peuples étant capables de tout depuis Hitler, et aujourd'hui capables d'élire Donald Trump, il devient dangereux de se reposer sur leurs exigences. La vraie démocratie ne serait plus le régime de la souveraineté populaire, mais le régime qui accepte les idées progressistes. Viktor Orban, parce qu'il a inscrit dans sa constitution que le mariage est un contrat entre un homme et une femme, et autres décrets du même genre, n'est plus considéré en Europe comme un démocrate – quoique ces décisions soient portées par la souveraineté populaire. Le gouvernement polonais est considéré comme anti-démocratique, non pas vraiment parce qu'il détourne la justice (ce que font aussi tous nos gouvernements), mais parce qu'il a une idée de l'IVG en particulier et de la famille en général qui n'est pas du tout conforme au progressisme régnant. Par ailleurs, toute une littérature de sciences politiques a vu le jour ces deux dernières décennies, montrant qu'on ne peut plus aujourd'hui accepter n'importe quelle décision populaire – toute décision populaire doit être validée, pour acquérir sa légitimité, par la doxa régnante. On se souvient de quelle manière à la fois violente et détournée le vote anglais pour le Brexit a été vilipendé par l'opinion dominante. On se souvient que le vote français de 2005 au sujet de l'Europe a été récusé sans aucun complexe.

On peut le dire sans détour : si la souveraineté populaire est mise en cause pour non respect des principes en vigueur dans le monde contemporain, alors on ne pourra plus parler de démocratie.

* * * *

* *

Il est naturel que la démocratie se trouve en permanence menacée par des détériorations diverses. Après tout, c'est une institution



humaine, donc fragile, et des plus fragiles parce qu'exigeante et complexe. Ce qui importe surtout, c'est de connaître les dangers qui la guettent, et de tenter de les réduire à la source, afin de ne pas se trouver dans des situations sans issue. Les contemporains de Platon avaient fini par perdre leurs démocraties.



Les contradictions internes de la démocratie

par
Jason Brennan



Jason Brennan est détenteur de la chaire professorale de la Flanagan Family en stratégie, économie, éthique et politique publique à l'Université Georgetown de Washington, D.C. Il est l'auteur de seize livres de philosophie dont *Democracy : A Guided Tour* et *Debating Democracy*, avec Hélène Landemore. Ses livres ont été traduits vingt-neuf fois en quinze langues.



Ce n'est pas sans un certain plaisir que l'on met en exergue la crise de la démocratie : on sait que cela incitera le lecteur à lire la suite et l'activiste à se remettre en marche... Il n'est pourtant pas une période de l'histoire de nos démocraties qui ne traversa une crise ou deux. Mais nous sommes victimes d'un biais psychologique qui nous fait voir le présent comme étant pire que le passé et qui fait que l'on donne plus d'importance que de raison à notre expérience personnelle. C'est pourquoi, s'il me paraît éventuellement possible de parler d'un recul de la démocratie, je ne suis pas certain de vouloir épouser la thèse d'une crise de la démocratie.

Plutôt que de parler d'une crise que nous serions en train de traverser, je préfère inviter le lecteur à considérer la possibilité que ce soit notre compréhension du fonctionnement réel de la démocratie qui soit inexacte. Le problème fondamental – un problème que quelques lois nouvelles ne suffiront pas à résoudre – est que la démocratie porte en elle des vices indélébiles. Ses faiblesses ne sont pas de simples accidents mais sont inhérentes à sa nature.

La démocratie est un système qui nourrit des incitations perverses. Si j'étais marxiste, j'exprimerais cela en disant que la démocratie est un système qui porte en lui-même sa contradiction. De fait, la démocratie donne au peuple le pouvoir de gouverner tout en l'incitant à mal gouverner. Cela est tellement vrai qu'il en devient ridicule de chercher les raisons d'un échec de la démocratie. La vraie question, le véritable casse-tête, est plutôt de savoir pourquoi la démocratie a si bien réussi jusque-là.

Le modèle de la souveraineté populaire

Pour élucider ces mystères, repartons de ce qui a été enseigné à la plupart d'entre nous sur les bancs de l'école. Ce modèle de la démocratie qui nous a été présenté, dans la mesure où il est correct, permet non seulement d'expliquer le comportement démocratique, mais contient également une justification philosophique simple pour préférer la démocratie à toute autre forme de gouvernement. Appelons cela *le modèle de la souveraineté populaire* puisque, selon ce modèle, la



démocratie permet de servir la volonté, si ce n'est de tous, au moins d'un grand nombre, ou si l'on préfère, de servir la volonté *du peuple*, compris comme entité collective.

Ce modèle de la démocratie part de l'hypothèse que chaque citoyen a ses propres valeurs et préoccupations qui vont inspirer son comportement électoral. L'hypothèse n'est pas que les gens sont nécessairement égoïstes ou intéressés et est tout-à-fait compatible avec un vote motivé par la recherche du bien d'autrui, ou de ce qui est bien pour la communauté locale, ou encore pour sa tribu ethnique, sa nation, voire pour le monde tout entier. L'hypothèse de départ est simplement que le citoyen vote avec le désir de promouvoir les valeurs qui sont importantes à ses yeux, quelles que soient ces valeurs.

Une seconde hypothèse sur laquelle repose le modèle de la souveraineté populaire est que les citoyens s'informent sur le monde, sur l'économie, la politique, la science et sur bien d'autres choses pertinentes pour la réalisation de ce qui a de la valeur à leurs yeux.

Une troisième hypothèse du modèle (ou corollaire des hypothèses précédentes) postule que chaque citoyen se forge sa propre idéologie, ou du moins opte pour un ensemble précis et plutôt stable de croyances et de préférences politiques. Dès lors que l'individu citoyen prend à cœur la défense de certaines valeurs et prend la peine de s'informer sur les types de politiques, de lois et de règles qui tendent à promouvoir ou au contraire à rétrograder ses valeurs, il se forge naturellement une conviction quant aux types de politiques, de lois et de règles qu'il voudrait voir appliquées.

Dans la suite logique de ce qui précède, le modèle postule que les électeurs recherchent et votent pour les partis politiques ou les candidats qui correspondent le mieux à leurs préférences politiques. Le modèle permet à cet égard un certain degré de sophistication dans le comportement des électeurs : lorsqu'aucun candidat ne porte ses valeurs, l'électeur pourra voter pour celui qui est le moins pire à ses yeux. De même, entre deux candidats qui ne représentent qu'imparfaitement ses convictions, l'électeur pourra choisir de voter pour celui qui est le plus éloigné de ses convictions si son candidat



préféré n'a aucune chance de l'emporter. Il peut encore voter avec l'idée de conduire le pays à une impasse ou pour faire avancer quelques dossiers. Mais, quoi qu'il en soit, le modèle postule que l'électeur vote pour amener le gouvernement à mettre en œuvre les types de politiques, de lois et de règles qu'il préfère ; et s'il les préfère c'est parce qu'il pense qu'elles serviront ses valeurs.

Parallèlement, le modèle postule que les politiciens et les partis veulent gagner. Pour ce faire, ils ont besoin de votes. Ainsi, ils auront tendance à proposer des plates-formes politiques et à faire pression pour faire passer des lois qui, selon eux, généreront un soutien suffisant pour gagner. Ce que font les politiciens est fonction de ce que veut le peuple.

Donc – c'est la cinquième étape du raisonnement –, le parti qui l'emportera le jour des élections sera le plus souvent le parti qui a le soutien du plus grand nombre de personnes, chaque personne donnant son suffrage avec l'espoir de promouvoir certaines politiques. Ainsi, après l'élection, les élus auront tendance à mettre en œuvre des politiques qui correspondent aux préférences de la plus grande partie du peuple.

Enfin, dans une sixième étape, il est supposé que les électeurs prêtent attention et suivent les résultats obtenus par les politiciens. Si les dirigeants élus font un mauvais travail durant leur mandat, les électeurs refuseront de les réélire. La crainte de perdre les prochaines élections force les élus au pouvoir à opter pour un comportement honnête et à faire du bon travail.

Si ce modèle était correct, la démocratie serait loin d'être parfaite

Si ce modèle était correct, il permettrait d'expliquer pourquoi la démocratie est un bon système, du moins comparé aux autres systèmes. Après tout, ce modèle dit que la démocratie incite les politiciens à servir les valeurs de nombreux citoyens, sinon de tous. Il convertit la volonté populaire en pouvoir.



Or, même si le modèle était correct, la démocratie souffrirait encore de défauts bien connus. Pour commencer, il est compatible avec un scénario dans lequel les électeurs ont des valeurs discutables, voire terribles. Si, par exemple, la majorité est raciste ou intolérante, doit-elle néanmoins obtenir ce qu'elle demande ?

Deuxièmement, de nombreux travaux empiriques en sciences politiques montrent que, dans la plupart des démocraties, une écrasante majorité des citoyens ignore ou comprend de travers aussi bien des faits politiques basiques que des vérités scientifiques pertinentes pour notre réalité sociale¹. Si un citoyen croit à tort qu'une politique est en mesure d'aider les pauvres alors qu'en fait elle aggrave leur sort, donner satisfaction aux revendications de ce citoyen ne sera bon ni pour lui, ni pour les pauvres. Plus les électeurs sont ignorants et mal informés, plus la démocratie devient un mécanisme par lequel les électeurs se tirent une balle dans les pieds (et dans ceux des autres) et cesse d'être un mécanisme qui leur est bénéfique.

Troisièmement, il ne faut pas oublier que les électeurs ne forment pas un bloc uni avec des valeurs communes. Au mieux, la démocratie permettra à un grand nombre d'électeurs d'obtenir ce qu'ils veulent. Mais elle peut par la même occasion laisser de côté ou contrecarrer les intérêts de la minorité, devenant un moyen pour le plus grand nombre de bousculer le petit nombre. Si, par exemple, une société est composée à quatre-vingt-dix pour cent de blancs et dix pour cent de noirs, ou à quatre-vingt-dix pour cent de chrétiens et dix pour cent de musulmans, donner à chacun un vote égal pourrait donner à la majorité le sentiment de pouvoir en toute liberté ignorer les intérêts et les objectifs de la minorité. Le simple fait d'assurer l'égalité des votes ne garantit pas grand-chose.

Quatrièmement, dans la réalité les agents du gouvernement jouissent d'une grande indépendance vis-à-vis des électeurs. En fait, les électeurs ne suivent que de loin ce que font leurs élus et ne font pas

¹ Delli-Carpini and Keeter (1996) ; Althaus (2003) ; Caplan (2007) ; Somin (2012) ; Brennan (2016).



grand-chose pour les punir ou les récompenser pour la façon dont ils ont exercé le pouvoir². Il s'en suit que les fonctionnaires de l'État sont eux-mêmes très libres d'agir à leur guise par manque de contrôle des élus. Ils savent que leurs emplois sont plus sûrs et moins contrôlés que ceux des membres du parlement ou du Congrès, du premier ministre, du président ou du chancelier qui sont censés les superviser. C'est ainsi que des minorités bien connectées peuvent mettre à profit cette indépendance pour inciter le gouvernement à exploiter la majorité au profit de cette minorité³.

Ainsi, même si la démocratie était conforme au modèle de la souveraineté populaire, elle n'en souffrirait pas moins pour autant de défauts endémiques. Mais il y a pire encore que ce constat : nous avons de bonnes raisons de penser que ce modèle est presque entièrement faux.

Le modèle de la souveraineté populaire n'est pas le bon modèle

Considérez le paradoxe du vote : les votes individuels ne pèsent pas grand-chose. La probabilité que son vote ait un quelconque impact sur l'élection est infime. Non seulement il est peu probable que ma voix soit décisive, mais il est également peu probable qu'en ajoutant ma voix à celles des autres les politiciens se sentent d'avantage obligés de modifier leurs comportements. Les votes individuels n'ont pas d'importance et, à dire vrai, ils ne sont pas censés en avoir. Tout l'intérêt de répartir les votes est précisément de s'assurer que le collectif prévaudra sur l'individuel.

Mais alors, pourquoi les individus votent-ils ? On pourrait penser qu'ils le font par devoir, mais s'ils considèrent le vote comme un devoir, ils ne semblent pas le prendre très au sérieux. De fait, dans leur très vaste majorité les travaux empiriques sur le comportement des

² Healy and Malholtra (2010) ; Caplan, Crampton, Grove, and Somin (2012) ; Achen and Bartels (2016).

³ Mueller (2013).



électeurs concluent à l'ignorance, la mauvaise information et l'irrationalité des électeurs⁴.

Cet état des faits peut s'expliquer par la présence d'incitations perverses. L'analogie qui suit nous aide à comprendre : imaginez un professeur d'université qui enseigne à une classe de mille étudiants et annonce à la classe que, par soucis d'égalité, il n'y aura pas d'évaluation individuelle pour ce cours. Au lieu de cela, à la fin du semestre, les mille étudiants passeront un examen et tous les étudiants auront pour note finale la moyenne des résultats individuels. Avec de telles règles du jeu, il ne faut pas s'attendre à ce que les étudiants prennent la peine d'étudier, et le score moyen sera sans doute faible, peut-être de 5 sur 20. Ce résultat ne trouve pas son explication dans la paresse ou la stupidité des étudiants, mais dans la prévalence d'une règle qui donne de mauvaises incitations : toute personne qui choisirait d'étudier sérieusement devra supporter les coûts de cet effort sans en recevoir une quelconque récompense. Le professeur a fait en sorte qu'il n'y ait aucun intérêt à acquérir des connaissances.

Ces réflexions nous conduisent à envisager une autre possibilité, un autre modèle, de démocratie ; un modèle dans lequel, pour la plupart des électeurs, la vie politique n'est pas une question de choix de la bonne politique. Après tout, puisque leurs votes n'ont pas d'importance, les électeurs peuvent se sentir libre de voter avec insouciance. Et dans ce cas, quelles considérations pourraient bien présider à leur choix ? Ici, nul n'est besoin de spéculer.

⁴ Kahneman et Tversky (1973), Kahneman, Slovic et Tversky (1982) ; Rasinki (1989) ; Bartels (2003) ; Arceneaux et Stein (2006) ; Lodge et Taber (2006) ; Westen et al (2006) ; Westen (2008) ; Kelly (2012) ; Haidt (2012) ; Chong (2013) ; Lodge et Taber (2013) ; Taber et Young (2013) ; Erison, Lodge et Tabor (2014).



La démocratie comme moyen de signaler sa loyauté à l'égard d'un groupe identitaire

Les individus ont fréquemment recours à l'envoi de « signaux ». Envoyer un « signal » permet de communiquer des informations autrement qu'en communiquant ces informations de façon directe et explicite. C'est donc particulièrement intéressant lorsque la communication directe et explicite n'est pas fiable. Le rituel occidental de la demande en mariage offre un bon exemple de cette pratique du « signalement ». Nous pourrions en effet imaginer qu'un homme dise simplement à une femme : « Je vous aime. Épousez-moi je vous en prie ». Mais s'il communiquait ainsi de façon directe, la femme pourrait douter de ses intentions, de sa sincérité, de son engagement : sera-t-il suffisamment solide financièrement pour être un bon partenaire ? C'est pourquoi une meilleure stratégie consistera à obtenir un rendez-vous romantique et élaboré au cours duquel il lui offrira une bague en diamant, chère mais inutile, qui constituera une preuve évidente de la sincérité de son engagement. Le message envoyé par la bague est clair et crédible. Il dit : « Je suis tellement amoureux de vous que je suis prêt à gaspiller des milliers d'euros sur un bibelot pour vous le prouver. Sachez également que je suis suffisamment riche pour pouvoir me permettre de gaspiller quelques milliers d'euros ».

Il est facile de trouver d'autres exemples de comportements qui servent, entre autres choses, à « signaler » quelque chose, à envoyer un message crédible. La médecine consiste en partie à améliorer la santé des gens, et en partie à signaler notre compassion. Un acte charitable sert en partie à aider les autres mais, par cet engagement dans des attentions ostentatoires, nous voulons également prouver que nous sommes des gens gentils. L'art est en partie une question de beauté et en partie une façon d'exposer son intelligence⁵.

Et qu'en est-il dans la sphère politique ? De très nombreuses études empiriques révèlent quelque chose de déroutant sur le comportement politique des citoyens : la plupart des citoyens sont très tribalistes à

⁵ Simler and Hanson (2018).



propos de leur parti politique, et pourtant ils ne sont pas très idéologiques. Les recherches révèlent généralement que la plupart d'entre eux sont dépourvus d'un ensemble cohérent ou stable de convictions politiques. Le plus souvent ils n'ont que peu d'opinions politiques, et encore moins d'opinions stables ; et le peu d'opinions auxquelles ils sont attachés ne permet pas de dégager une position cohérente⁶.

Dans leur livre très complet, *Neither Liberal nor Conservative*, les politologues Donald Kinder et Nathan Kalmoe passent en revue une vaste littérature empirique – à laquelle ils ont eux-mêmes contribué – sur les opinions des électeurs. Ils en tirent la conclusion que moins de 1 électeur sur 5 possède quelque chose qui s'apparente à une idéologie politique⁷ ; une estimation corroborée par de nombreuses autres études qui aboutissent à des résultats similaires⁸.

Bien que la plupart des électeurs ne sont pas attachés à une idéologie, ils se considèrent toujours comme faisant partie d'une équipe politique. Ils veulent que leur équipe politique gagne et pourtant, beaucoup d'entre eux ne savent pas ou ne soutiennent pas véritablement ce que leur parti soutient⁹. Ils sont bienveillants envers les membres de leur propre parti politique et ont tendance à penser que les partisans des partis politiques rivaux sont stupides, égoïstes et moralement corrompus¹⁰. Ils préfèrent vivre entourés de personnes qui partagent leur identité politique et ont tendance à détester, maltraiter et

⁶ Converse (1964) ; Barnes (1971) ; Inglehart et Klingemann (1976) ; Arian et Shamir (1983) ; Converse et Pierce (1986) ; Zaller (1992) ; McCann (1997) ; Goren (2005) ; Zechmeister (2006) ; Lewis-Beck et al (2008) ; Achen et Bartels (2016) ; Kinder et Kalmoe (2017) ; Mason (2017) ; Mason (2018).

⁷ Kinder et Kalmoe (2017).

⁸ Mason (2018) ; Achen et Bartels (2016) ; Jardina (2019) ; Mason et Wronski (2018) ; Barber et Pope (2018) ; McCarty (2019).

⁹ Mason (2018).

¹⁰ Mutz (2006) ; Chong (2013).



discriminer ceux qui ont des identités politiques différentes¹¹. Pour des électeurs qui ne sont pas idéologiques, une telle antipathie semble difficile à expliquer.

Si les électeurs agissent de cette façon c'est parce que, pour la plupart d'entre eux, la politique consiste à signaler sa fidélité et sa loyauté envers les groupes auxquels on s'identifie. Comme le dit le philosophe Kwame Anthony Appiah : « Les gens ne votent pas pour ce qu'ils veulent. Ils votent pour qui ils sont¹² ».

D'après Christopher Achen et Larry Bartels, les citoyens voteraient en grande partie sur la base de loyautés partisans. Ces loyautés partisans sont ancrées dans leurs identités, mais ne répondent pas à une idéologie, à des préférences politiques sincères ou à leurs intérêts. Au contraire, les attaches partisans résulteraient le plus souvent de liens historiques accidentels entre certains groupes identitaires et certains mouvements et partis politiques. Certains groupes s'attachent à certains partis, non pas parce qu'ils croient en ce que font ces partis ou parce que ces partis ont tendance à mieux servir leurs intérêts et leurs objectifs, mais à la suite d'événements ou de circonstances historiques, en grande partie *accidentels*, qui ont peu à voir avec les valeurs ou les intérêts sous-jacents des électeurs¹³. Le citoyen politiquement actif apprend comment votent les personnes qui partagent la même identité régulatrice que lui, puis vote généralement de la même manière¹⁴.

¹¹ Tajfel et Turner (1979) ; Tajfel (1981) ; Tajfel (1982) ; Cohen (2003) ; Mutz (2006) ; Iyengar et al (2012) ; Kahan et al (2013) ; Somin (2013) ; Iyengar et Westwood (2015).

¹² https://www.washingtonpost.com/outlook/people-dont-vote-for-what-they-want-they-vote-for-who-they-are/2018/08/30/fb5b7e44-abd7-11e8-8a0c-70b618c98d3c_story.html?utm_term=.b8109bf6cbb6.

¹³ Achen et Bartels (2016), pp. 213-266 ; Campbell et al (1960) ; Tajfel (1982) ; Greene (1999) ; Gamm (1989).

¹⁴ Somin (2013) ; Achen et Bartels (2016) ; Simler et Hanson (2018), Mason (2018).



Certes, il y a une minorité non négligeable de citoyens qui affichent ouvertement leurs préférences pour une idéologie et des convictions politiques. Cependant, il a été établi avec un degré de confiance élevé que, même parmi ces citoyens apparemment idéologiques, la plupart n'adhère à la plateforme de leur parti que de façon *post-hoc* et superficielle : après avoir pris connaissance du contenu de cette plateforme ils se convainquent qu'ils sont également d'accord. Mais l'engagement de ces électeurs envers l'idéologie de leur parti n'est en rien profond et fondé sur leurs propres intérêts.

Qu'est qui nous pousse à épouser cette approche ? D'une part nous observons que les gens « changent d'avis » lorsque leur parti change de plateforme alors qu'eux ne sont pas même conscients du changement. Par exemple, aux États-Unis, la plupart des républicains qui prétendaient avoir une opinion sur le commerce sont passés presque du jour au lendemain de pro-libre-échanges à protectionnistes lorsque Trump, suite aux primaires, est devenu leur candidat le plus probable. Lorsqu'un parti change de plateforme, les électeurs ne quittent généralement pas le parti pour un autre qui leur correspondrait mieux. Au lieu de cela, ils « changent d'avis », comme leur parti, sans même en être conscients. Ils prétendront qu'ils ont toujours cru en ces opinions nouvelles bien qu'elles soient irréconciliables avec les anciennes¹⁵.

En bref, les électeurs sont ignorants, partiaux et pour la plupart dépourvus de préférences politiques sincères. Ils ne votent pas pour un parti parce qu'ils aiment sa politique ; ils aiment sa politique parce qu'ils votent pour lui. Plutôt que de faire écho à la volonté du peuple ou, au moins, d'une partie du peuple, la démocratie est surtout un système dans lequel les individus signalent leur loyauté envers leurs groupes identitaires, et accessoirement, les dirigeants sont élus et les lois sont adoptées. Sa principale vertu est de suivre le modèle de la souveraineté populaire juste assez et de permettre une concurrence interne juste suffisante pour déboucher le plus souvent sur des performances supérieures à celles de la dictature, des États à parti unique ou des

¹⁵ Achen et Bartels (2016), pp. 267-296 ; voir aussi Lenz (2009) et Lenz (2012).



régimes autoritaires. Certes c'est placer la barre bien bas ; faire mieux que les systèmes alternatifs n'est pas la même chose que faire bien.

Si cette analyse est exacte, que faut-il faire ?

Beaucoup sont convaincus qu'il existe des solutions faciles. Pour commencer, et de façon évidente, il nous faudrait simplement plus et mieux éduquer les citoyens. Ce type de réponse facile est populaire chez ceux-là même qui pensent, entre autres, que le racisme ou la cruauté peuvent être guéris en obligeant les gens à suivre des cours de diversité et de bienveillance. Mais c'est là mal comprendre la source du problème qui est que dans une démocratie les gens sont ignorants, irrationnels, biaisés et tribalistes non pas parce qu'ils n'ont pas été éduqués, mais parce qu'ils n'ont aucune incitation à surmonter ces problèmes et, à l'inverse, que tout les incite à se laisser aller à leurs pires comportements. Leurs votes individuels ne font aucune différence et c'est pourquoi ils agissent ainsi. Ces mêmes personnes qui sont informées, intelligentes et prudentes dans leur vie privée.

Comprendre les défauts de la démocratie, c'est comme comprendre le changement climatique. Il serait préférable pour tous que les émissions de carbone soient réduites. Mais chacun pris séparément, nous nous disons que notre décision individuelle d'utiliser plus ou moins la climatisation, de plus ou moins prendre la voiture ou l'avion n'aura aucun effet réel.

Les électeurs ne sont pas simplement ignorants : ils sont *rationnellement* ignorants. Les coûts individuels d'acquisition et de conservation des informations l'emportent sur les avantages individuels. Pour vous en convaincre, regardez les étudiants qui ont tendance à oublier la plupart des matières qu'ils ont suivies, et cela dès la fin de leurs cours et les examens passés. Ils étudient pour obtenir leurs diplômes, puis se permettent d'oublier. C'est ce qui se passerait si nous fournissions plus d'éducation aux électeurs : ils n'auraient aucune incitation à retenir ce qu'ils apprennent.



Peut-être alors que la solution consiste à avoir une implication plus directe des citoyens dans la politique. Peut-être que si les citoyens avaient d'avantage leur mot à dire, ils feraient un meilleur travail. Mais, encore une fois, cela méconnaît le problème. Considérez le referendum sur le Brexit : les citoyens ont pris une décision monumentale, mais peu comprenaient ce qu'ils faisaient.

Dans la même lignée, il est parfois suggéré d'impliquer davantage les citoyens en remettant le pouvoir de la décision collective à des groupes de citoyens choisis au hasard. L'idée derrière cette suggestion est que si vous sélectionnez, disons, cinq cents citoyens au hasard et leur demandez de décider, par exemple, de la politique commerciale, ces citoyens seront motivés pour s'informer correctement car désormais leurs votes individuels ont de grandes chances de faire la différence. Par ailleurs, personne ne pourra accuser le système d'être injuste puisque les cinq cents citoyens auront été sélectionnés par tirage au sort.

Cependant, il semble invraisemblable que des citoyens qui ne disposeraient que d'un week-end pour délibérer et décider parviennent à prendre des décisions intelligentes sur des questions complexes. Souvenons-nous que l'étudiant lambda à l'université ne comprend pas, disons, l'économie du commerce international, même après avoir suivi tout un semestre de cours sur le sujet. Il semble donc plus qu'improbable que cinq cents personnes choisies au hasard puissent formuler des opinions intelligentes à l'issue d'un week-end de délibération. Pour bien faire il faudrait leur confier des mandats suffisamment longs pour qu'ils aient le temps d'apprendre et de réfléchir. Mais, même si l'on suit cette piste, comment s'assurer que les citoyens désignés comprennent bien ce qu'ils font ? Si nous sélectionnions au hasard cinq cents personnes pour leur confier la politique commerciale pendant un an, il est peu probable, même à la fin de cette année, qu'elles soient suffisamment expertes pour faire des choix judicieux.

Nous n'avons que trois alternatives viables, chacune avec son coût. La première consiste à ne rien faire. Nous pouvons simplement accepter que la démocratie est imparfaite et décider de vivre avec ses défauts.



Une seconde solution reviendrait en quelque sorte à pondérer les votes en fonction des connaissances politiques objectives de chaque électeur. Sans entrer dans les détails de la meilleure façon de procéder à cette pondération, notez que l'on s'écarterait alors d'un idéal d'égalité politique. Et pour certains cela suffit à rendre cette solution inacceptable. Une troisième option consiste plus simplement à réduire la quantité des missions confiées à l'État – réduire l'étendue de la sphère soumise au contrôle politique. Après tout, moins l'État en fait, moins les citoyens ont besoin d'être informés. Un État qui gère une économie nécessite plus d'expertise qu'un État qui se contente de maintenir la paix. Mais beaucoup – surtout, je suppose, beaucoup en France – trouveraient cette solution tout aussi inacceptable.

Références

Achene, Christopher, and Larry Bartels. 2016. *Democracy for Realists*. Princeton: Princeton University Press.

Althaus, Scott. 2003. *Collective Preferences in Democratic Politics*. New York: Cambridge University Press.

Alvarez, Michael. 1997. *Information and Elections*. Ann Arbor: University of Michigan Press.

Arceneaux, Kevin, and Robert M. Stein. 2006. "Who Is held Responsible When Disaster Strikes? The Attribution of Responsibility for a Natural Disaster in an Urban Election," *Journal of Urban Affairs* 28: 43-53.

Barber, Michael and Jeremy Pope. 2018. "Does Party Trump Ideology: Disentangling Party and Ideology in American," *American Political Science Review* 113: 1-17.

Barnes, Samuel H. 1971. "Left, Right, and the Italian Voter," *Comparative Political Studies* 4: 157-175.

Bartels, Larry. 2003. "Democracy with Attitudes," in *Electoral Democracy*, ed. George Rabinowitz and Michael B. MacKeun. New York: Oxford University Press.

Campbell, Angus, Converse, Philip E., Miller, Warren E., and Stokes, Donald E. 1960. *The American Voter*. New York: John Wiley.



Caplan, Bryan. 2007. *The Myth of the Rational Voter: Why Democracies Choose Bad Policies*. Princeton: Princeton University Press.

Caplan, Bryan, Crampton, Eric, Grove, Wayne A., and Somin, Ilya. 2013. "Systematically Biased Beliefs about Political Influence: Evidence from the Perceptions of Political Influence on Policy Outcomes Survey," *PS: Political Science and Politics*, 46: 760-767.

Chong, Dennis. 2013. "Degrees of Rationality in Politics," in *The Oxford Handbook of Political Psychology*, ed. David O. Sears and Jack S. Levy, pp. 96-129. New York: Oxford University Press.

Cohen, Geoffrey. 2003. "Party over Policy: The Dominating Impact of Group Influence on Political Beliefs," *Journal of Personality and Social Psychology* 85: 808-22.

Converse, Philip. 1964. "The Nature of Belief Systems in Mass Publics." In *Ideology and Discontent*, ed. D. E. Apter. London: Free Press of Glencoe, 1964.

Converse, Philip. 1990. "Popular Representation and the Distribution of Information" in *Information and Democratic Processes*, ed. John A. Ferejohn and James H. Kuklinski. Urbana: University of Illinois Press.

Delli Carpini, Michael X. and Keeter, Scott. 1991. "Stability and Change in the U.S. Public's Knowledge of Politics," *Public Opinion Quarterly* 55 (1991): 583-612.

Delli Carpini, Michael X. and Keeter, Scott. 1996. *What Americans Know about Politics and Why It Matters*. New Haven: Yale University Press.

Erison, Cengiz, Lodge, Milton, and Taber, Charles S. 2014. "Affective Contagion in Effortful Political Thinking," *Political Psychology* 35 (2014): 187-206.

Gamm, Gerald H. 1989. *The Making of New Deal Democrats: Voting Behavior and Realignment in Boston, 1920-1940*. Chicago: University of Chicago Press.

Goren, Paul. 2004. "Party Identification and Core Political Values," *American Journal of Political Science* 49: 882-897.

Green, Donald and Shapiro, Ian. 1994. *Pathologies of Rational Choice Theory*. New Haven: Yale University Press.

Greene, Steven. 1999. "Understanding Party Identification: A Social Identity Approach," *Political Psychology* 20: 393-403.

Haidt, Jonathan. 2012. *The Righteous Mind*. New York: Pantheon.



Healy, Andrew and Malholtra, Neil. 2010. ““Random Events, Economic Losses, and Retrospective Voting: Implications for Democratic Competence,” *Quarterly Journal of Political Science* 5: 193-208.

Inglehart, Ronald, and Klingemann, Hans. 1976. “Party Identification, Ideological Preference, and the Left-Right Dimension among Western Mass Publics,” in *Party Identification and Beyond*, ed. Ian Budge, Ivor Crewe, and Dennis Fairlie. London: Wiley.

Iyengar, Shanto, Sood, Guarav, and Lelkes, Yphtach. 2012. “Affect, Not Ideology: A Social Identity Perspective on Polarization,” *Public Opinion Quarterly* 76: 405-431.

Iyengar, Shanto, and Westwood, Sean J. 2015. “Fear and Loathing Across Party Lines: New Evidence on Group Polarization,” *American Journal of Political Science* 59: 690-707.

Jardina, Ashley. 2019. *White Identity Politics*. New York: Cambridge University Press.

Kahan, Dan, Peters, Ellen, Cantrell Dawson, Erica, and Slovic, Paul. 2013. “Motivated Numeracy and Enlightened Self-Government,” *Behavioral Public Policy* 1: 54-86.

Kahneman, Daniel. 2003. “Maps of Bounded Rationality: Psychology for Behavioral Economics,” *American Economic Review* 93: 1449-75.

Kahneman, Daniel, Slovic, Paul, and Amos Tversky. 1982. *Judgment Under Uncertainty*. New York: Cambridge University Press.

Kelly, James Terence. 2012. *Framing Democracy*. Princeton: Princeton University Press.

Lenz, Gabriel S. 2009. “Learning and Opinion Change, Not Priming: Reconsidering the Priming Hypothesis,” *American Journal of Political Science* 53: 821-837.

Lenz, Gabriel S. 2012. *Follow the Leader? How Voters Respond to Politician’s Policies and Performance*. Chicago: University of Chicago Press.

Lewis-Beck, Michael, Jacoby, William, Norpoth, Helmut, and Weisberg, Herbert. 2008. *The American Voter Revisited*. Ann Arbor: University of Michigan Press.

Lodge, Milton, and Taber, Charles. 2013. *The Rationalizing Voter*. New York: Cambridge University Press.



Mason, Lillian. 2017. *Uncivil Agreement: How Politics Became Our Identity*. Chicago: University of Chicago Press.

Mason, Lilliana. 2018. "Ideologues without Issues: The Polarizing Consequences of Ideological Identities," *Public Opinion Quarterly* 82: 280-301.

Mason, Lilliana and Julie Wronski. 2018. "One Tribe to Bind Them All: How Our Social Group Attachments Strengthen Partisanship," *Political Psychology* 39: 257-277.

McCarty, Nolan. 2019. *Polarization: What Everyone Needs to Know*. New York: Oxford University Press.

Mueller, Dennis. 2003. *Public Choice III*. Cambridge: Cambridge University Press.

Rasinki, Kenneth A. 1989. "The Effect on Question Wording on Public Support for Government Spending," *Public Opinion Quarterly* 53: 388-394.

Somin, Ilya. 2013. *Democracy and Political Ignorance*. Stanford: Stanford University Press.

Taber, Charles, and Lodge, Milton R. 2006. "Motivated Skepticism in the Evaluation of Political Beliefs," *American Journal of Political Science* 50: 755-69.

Taber, Charles, and Young, Everett. 2013. "Political Information Processing," in Huddy, Sears, and Levy 2013, pp. 525-558.

Tajfel, Henry. 1981. *Human Groups and Social Categories*. New York: Cambridge University Press.

Tajfel, Henri. 1982. *Social Identity and Intergroup Relations*. Cambridge: Cambridge University Press.

Tajfel, Henry, and Turner, J.C. 1979. "An Integrative Theory of Intergroup Conflict," in *The Social Psychology of Intergroup Relations*, ed. W. G. Austin and S. Worchel. Monterey, CA: Brooks-Cole.

Tversky, Andrew, and Kahneman, Daniel. 1973. "Availability: A Heuristic for Judging Frequency and Probability," *Cognitive Psychology* 5: 207-233.

Westen, Drew. 2008. *The Political Brain*. New York: Perseus Books.

Westen, Drew, Pavel S. Blagov, Keith Harenski, Clint Kilts, and Stephan Hamann. 2006. "The neural basis of motivated reasoning: An fMRI study of emotional constraints on political judgment during the U.S. Presidential election of 2004." *The Journal of Cognitive Neuroscience* 18: 1947-1958.



Zachmeister, Elizabeth. 2006. "What's Left and Who's Right? A Q-method Study of Individual and Contextual Influences on the Meaning of Ideological Labels," *Political Behavior* 28: 151-173.

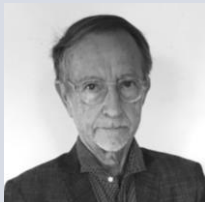
Zaller, John. 1992. *The Nature and Origins of Mass Opinion*. New York: Cambridge University Press.



La Suisse : une démocratie directe efficace et pacifiante

par

François Garçon



François Garçon est historien et essayiste. Docteur en histoire et HDR, il est maître de conférences à l'Université Paris 1. Il est Vice-président de la Chambre de Commerce Suisse en France et Vice-président de Démocratie directe pour la France. Ses derniers ouvrages parus sont : *La France défailante*, *Il est temps de s'inspirer de la Suisse*, L'Artilleur, 2021, *Le génie des Suisses*, Tallandier, 2018, *La Suisse est-elle un modèle* (dir.), L'Harmattan, 2018, *La Suisse, pays le plus heureux du monde*, Tallandier, 2015.



La Suisse, ce voisin avec lequel nous partageons 572 kilomètres de frontière et où résidaient quelque 184 000 Français fin 2019, nous est très mal connue. Les médias français lui consacrent moins d'attention qu'ils n'en portent au Luxembourg, à la Belgique, pour ne rien dire de la Grande-Bretagne, voire du Canada. Pour les Français, au moins pour les politiques, les universitaires et les grands médias parisiens, la Suisse est un trou noir. Selon le comédien Mathieu Almaric, la Suisse se caractériserait par sa fadeur¹. Il ne s'y passe rien, autant regarder ailleurs. C'est un tort. Car, à bien des égards, la Suisse mériterait d'être observée de près. Non pas simplement pour le plaisir de l'esprit, mais surtout pour s'en inspirer. Sauf à décréter que la France et ses élites sauront trouver des solutions originales aux crises que nous traversons, rien ne justifie que l'on ne tente pas d'appliquer ici les recettes qui fonctionnent là-bas. La Suisse est en effet un pays en bonne santé, doté d'une stabilité politique, sociale, économique, fiscale hors norme. Ce qui s'y passe est étudié de près à Berlin, Rome ou encore Washington. Il est vrai que les Suisses ne sont pas les derniers à faire beaucoup pour que personne ne s'intéresse à eux. Vivons heureux, vivons cachés ! Nulle part ailleurs qu'en Suisse, l'obsession de discrétion se vit aussi intensément.

Un pays en (très) bonne santé

Avec un PIB par habitant parmi les plus élevés du monde (78 910 € en 2021)², un taux d'endettement public de 39,80%³ et des décennies de quasi plein emploi, force est d'admettre qu'il se trouve bien un pays de cocagne situé à 3h30 de train de la gare de Lyon.

De fait, la Suisse a de quoi susciter l'envie. N'est-ce pas le pays considéré comme le plus innovant au monde⁴, le plus attrayant pour les

¹ Mathieu Almaric, *Les Echos Week-end*, 15 mai 2020.

² <https://fr.countryeconomy.com/gouvernement/pib/suisse>

³ *ibidem*

⁴ *Global Innovation Index 2019*, INSEAD/WIPO



talents internationaux⁵, le pays préféré des expatriés⁶, leader mondial par le nombre de brevets déposés par habitant⁷, où l'environnement des affaires est le plus résilient au monde⁸, le pays disposant de l'économie la plus cosmopolite sur la planète⁹. Rassurez-vous, il est des domaines où la Suisse n'occupe pas la plus haute marche du podium, mais ... la deuxième pour ce qui est de la marque nationale la plus forte au monde¹⁰, voire la troisième en tant que pays le plus stable sur le plan politique¹¹. La Suisse se classe encore au 4^{ème} rang mondial pour ce qui est de la compétitivité¹² ou encore de la liberté économique¹³, ou au 5^{ème} rang comme pays le plus compétitif au monde dans le numérique¹⁴. Chaque année, ces classements sont actualisés et les hiérarchies se remodelent. Reste, qu'année après année, la Suisse s'est installée aux sommets, ce qui en fait une référence incontournable, un modèle de fonctionnement pour qui prend la peine de l'observer ; et, rêvons un peu, de s'en inspirer...

1. Les composants du miracle

D'emblée, écartons la légende urbaine qui, paresseusement, résume la richesse de la Suisse à ses banques. A l'en croire, les Suisses seraient prospères car ils vivraient de leurs établissements bancaires,

⁵ *Global Talent Competitiveness Index 2019*, INSEAD

⁶ *Expat Explorer Survey 2019*, HSBC

⁷ *Rapport annuel 2019*, OEB

⁸ *Change Readiness Index 2019*, KPMG

⁹ *Indice de la mondialisation KOF 2019*, EPF

¹⁰ *Nation Brands 2019*, Brand Finance

¹¹ *Competitiveness Report 2019*, IMD

¹² *ibidem*

¹³ *Economic Freedom Report 2019*, Fraser Institute

¹⁴ *World Digital Competitiveness Ranking 2019*, IMD



généralement associés aux fonds en déshérence, aux comptes non déclarés, à la finance douteuse. Sans nier que ces faits aient longtemps existé, la réalité est plus terne. Regroupant les banques, les assureurs, les gestionnaires d'actifs et les différents « prestataires de services financiers », la place financière suisse pèse pour 9,2% dans le PIB national ¹⁵ . A titre de comparaison, la part de l'industrie – essentiellement la chimie, la pharma, les machines, l'électronique et l'horlogerie – s'élève à 25%¹⁶.

Comment donc comprendre les surperformances de ce pays de 8,6 millions d'habitants ? La structure fédérale du pays, composé de 26 cantons-États agrégés sur une base volontaire au fil des siècles, est une partie de l'explication. Et parler de canton-État n'est pas une formule creuse : chaque canton a son drapeau, sa Constitution, son parlement, ses juges, sa police, son régime fiscal, son système scolaire, etc. On aura compris que chaque canton s'enorgueillit d'une très forte identité cantonale, structurée au moyen d'une large panoplie d'outils politiques et administratifs.

A la base, la commune

La commune est un condensé de la mentalité et du fonctionnement de la Suisse. Historiquement, elle préexiste aux cantons et à la Confédération. Dans son roman *1793*, Victor Hugo oppose le Suisse, « l'insurgé de montagne », au Vendéen, « l'insurgé de forêt ». Du Suisse, Hugo fait un éloge sans détour : « L'un plane, l'autre rampe. L'un combat pour l'humanité, l'autre pour la solitude ; l'un veut la liberté, l'autre l'isolement ; l'un défend la commune, l'autre la paroisse. Commune ! communes ! criaient les héros de Morat »¹⁷.

La commune est l'arc-boutant de la citoyenneté helvétique, le premier niveau d'autorité de l'organisation fédérale. Là où, en France,

¹⁵ <https://bit.ly/3VmLTVn>

¹⁶ <https://bit.ly/3V0KBiw>

¹⁷ Victor Hugo, *Quatre-vingt-treize*, Gallimard, 1979, page 248.



les documents officiels indiquent le lieu de naissance du citoyen, en Suisse, la commune est l'information figurant sur la pièce d'identité. Chaque citoyen est d'abord citoyen d'une commune – il en est « originaire » – et d'un canton – l'indigénat. L'attache communale se transmet quand bien même l'intéressé(e) n'a jamais mis les pieds dans la commune en question, ni même dans le canton qui l'héberge. Au 1^{er} janvier 2022, la Suisse est un puzzle composé de 2148 communes. Au 10 avril 2022, le canton de Genève en comptait 45, le canton de Vaud 300, Zoug 11, Zurich 162.

La commune suisse n'est pas une abstraction. Dans les cantons de Genève et Neuchâtel, toutes les communes ont un parlement local, tout comme au Tessin et dans le canton de Vaud pour les communes de plus de 1000 habitants. La commune détient des pouvoirs élargis, variant selon les cantons. Les communes assurent des missions dans le domaine de la formation (niveau maternel, primaire et secondaire), de la distribution de l'eau, de l'électricité, des transports publics, de l'aménagement local, du réseau routier. La santé et le domaine social sont aussi des composants majeurs de leurs missions, auxquels s'ajoute la question de la citoyenneté, c'est-à-dire, l'attribution du droit de cité aux habitants d'origine étrangère. Fortes d'une compétence fiscale très étendue, tant sur les personnes physiques que morales, les communes fixent elles-mêmes leurs taux d'imposition et peuvent compter sur des ressources propres, de l'ordre de 70% de leurs besoins, « ce qui constitue un des plus hauts niveaux en Europe »¹⁸.

Les communes suisses ont encore liberté pour fixer leur mode de fonctionnement politique, comme leur système électoral (majoritaire ou proportionnel), ainsi que le niveau de rémunération de leurs personnels. Surtout, la commune reste une étape incontournable où s'apprend l'exercice de l'autorité politique. Pas moins de 500 communes disposent d'une assemblée légiférante. En Suisse, une carrière politique

¹⁸ Marc Cools et Dorin Chirtoaca, « La démocratie locale et régionale en Suisse », Conseil de l'Europe, 2017, 4.8. Article 9 : les ressources financières des collectivités locales.



se doit de commencer par un engagement milicien au niveau communal, autrement dit sous le sceau du bénévolat.

*Le fédéralisme d'exécution*¹⁹

Si commune et canton sont au cœur de l'identité suisse, comment ces entités juridiques se sont-elles conciliées avec le fédéralisme. Celui-ci a dû composer en effet avec la souveraineté cantonale, chaque canton veillant à conserver sa souveraineté, et l'identification à son canton prévalant chez certains sur l'appartenance à la nation suisse. Nonobstant la diversité des langues parlées, des religions, des usages et coutumes politiques, la Suisse s'est créée et se maintient par la volonté de ses habitants de vivre ensemble. On parle de *Willensnation*. D'où, compte-tenu de cette caractéristique, un fédéralisme dit d'exécution : les autorités fédérales (exécutif et administration) admettent de s'en remettre aux autorités cantonales pour la mise en œuvre du droit fédéral. Le fédéralisme d'exécution est la latitude concédée à chacun des 26 cantons pour, compte tenu de leurs particularités, appliquer la législation fédérale²⁰ : à Berne, la stratégie d'ensemble ; aux cantons, la maîtrise des opérations sur le terrain, au plus près des citoyens et des entreprises. Cela s'est notamment vu lors de la crise Covid où, pour faire face aux urgences de terrain, des cantons ont adopté des mesures éloignées du cadre général fixé par les autorités fédérales. Décrétant la fermeture des magasins et des commerces, les cantons du Tessin et de Genève ont ainsi pris des mesures qui n'avaient pas été décidées par les autorités fédérales.

Une telle pratique est admise au motif raisonnable qu'en raison de leur proximité avec les acteurs sociaux, les autorités cantonales sont en mesure d'apporter les solutions les plus appropriées au terrain. « La Confédération laisse aux cantons une marge de manœuvre aussi large que possible en tenant compte de leurs particularités. » Cette pratique n'exclut pas que certaines compétences soient transférées à la

¹⁹ <https://bit.ly/3W9jQtv>

²⁰ Article 46, alinéa 3 Cst.



Confédération dans les cas de « recherche (d') un effet uniforme dans tout le pays », ou de la recherche d'une « cohésion au niveau national » pour « éviter des inégalités des chances importantes » et « chercher à diminuer des disparités de la participation à la prospérité. »²¹

Le corollaire de cette si puissante identité cantonale est une défiance revendiquée vis à vis des autorités hors canton, et a fortiori lointaines. Le refus du peuple suisse d'adhérer à l'Espace Economique Européen en 1992 s'explique en grande partie par la crainte des Suisses de devoir se plier à des décisions émanant d'instances étrangères, non élues par les Suisses. De même, l'attitude des Suisses vis-à-vis de leur Parlement fédéral traduit cette sensibilité épidermique d'autonomie : certes, les parlementaires fédéraux sont élus par le peuple suisse, mais en quoi un Zurichois est-il en droit de dicter ses vues à un Genevois sur son organisation politique, sa politique fiscale, son enseignement primaire, etc. ? Et inversement. Les 26 cantons communient dans ce même souci de contenir et contrôler la puissance publique. Ainsi n'y a-t-il pas de Président de la Suisse, mais un simple président de l'exécutif fédéral – composé des sept ministres du pays. Un président qui, élu pour 365 jours, doit céder la place à un autre ministre au terme de son mandat d'une année. Tels sont les ingrédients de la Démocratie de concordance, « formule magique » de l'exécutif ; tels sont les ingrédients au cœur de la stabilité du pays.

La subsidiarité ascendante, clé de la stabilité de la Suisse

La politique, qui consiste à accorder la priorité au terrain sur le décideur lointain, se résume en un mot, mal connu en France : la subsidiarité. Elle confère à l'organisation politique de la Suisse une saveur particulière. A la base, le pouvoir appartient au peuple. Pour optimiser l'exercice de ce pouvoir, c'est-à-dire, lui conférer la meilleure efficacité quant à son usage, le peuple accepte de s'en défaire, ne conservant que ce qu'il est en mesure d'exécuter lui-même. La

²¹ Office fédéral de la justice, Guide de législation, guide pour l'élaboration de la législation fédérale, 2019.



subsidiarité se lit à tous les niveaux de la politique suisse : les communes ne s'en remettent à l'autorité cantonale que pour les missions qu'elles sont incapables d'assumer. Les cantons agissent de même à l'égard de l'autorité fédérale. L'article 5a de la Constitution fédérale de 1999 déclare que « L'attribution et l'accomplissement des tâches étatiques se fondent sur le principe de subsidiarité » ; principe dont le mode d'emploi est précisé à l'article 6 : « Toute personne est responsable d'elle-même et contribue selon ses forces à l'accomplissement des tâches de l'État et de la société ». Tout part d'en bas, des citoyens, de l'essentiel. On parle de subsidiarité ascendante.

La méfiance des Suisses à l'encontre de l'État fédéral se lit dans une foule de détails. Ainsi ont-ils refusé de se doter d'une capitale nationale, se contentant d'une ville fédérale. Statut dégradé qui signifie aux Bernois qu'ils n'hébergent pas la métropole du pays. De fait, de métropole, la Suisse n'en a pas.

D'une manière générale, le peuple se méfie du pouvoir. Dans la mentalité suisse, non seulement l'État ne peut pas tout, mais son emprise doit être strictement balisée. Si l'État est nécessaire à l'organisation sociale, il convient de le tenir en laisse. Cette prévention se lit par exemple dans le refus régulièrement réaffirmé d'attribuer aux pouvoirs exécutifs des moyens supplémentaires. Avec constance, les Suisses ont ainsi voté contre l'augmentation du nombre de conseillers fédéraux, quand certains partis militaient pour passer de 7 à 9 membres. De même qu'a été balayée en juin 2013 l'initiative populaire visant à l'élection par le peuple du Conseil fédéral. Le présidentielisme des institutions n'est pas dans l'ADN suisse.

Le niveau cantonal affiche une même suspicion. Le 25 septembre 2022, les électeurs de Bâle-Ville décidaient de ramener de 7 à 5 le nombre de ministres de leur canton. Au pouvoir politique, il est régulièrement rappelé que c'est le peuple qui décide et, qu'en dernier ressort, c'est lui qui paye. Le 25 septembre 2016, à Uri, les citoyens s'opposaient à une augmentation des honoraires versés aux élus au parlement cantonal, supposés passer de 160 à 200 francs la journée de



session. Quelques années plus tôt, les mêmes électeurs avaient passé au broyeur une proposition identique.

L'esprit de milice

Il est un autre joker qui explique le fonctionnement harmonieux de la démocratie suisse : la machine étatique est contenue car le peuple se charge de nombreuses missions.

« Le pays de la démocratie directe nécessite un souverain qui remplit deux conditions : il doit être en mesure de prendre des décisions intellectuelles et orientées vers une solution, et d'investir du temps à cet effet. Les activités de milice accroissent la prise de conscience des problèmes sociétaux. Elles augmentent ainsi le sens des réalités et la capacité de compromis.²² »

Même si moins valorisé que dans le passé, l'esprit de milice reste ici une valeur centrale : les citoyens sont supposés se prendre en charge, faire preuve de responsabilité, assumer la liberté qu'ils revendiquent et participer au bon entretien de leur environnement. L'engagement milicien repose sur la gratuité de l'engagement au service du bien commun, don de soi qui se poursuit au travers de dizaines de milliers d'associations. Même si le système de milice connaît aujourd'hui des difficultés – surtout sur le plan communal où le nombre de candidats bénévoles pour exercer une fonction publique diminue –, il résiste. Il a ceci de particulier qu'il contrarie l'émergence d'une caste de professionnels de la politique, mal vue en Suisse.

Les chiffres concernant cet engagement milicien donnent le tournis. « Avec une taille moyenne d'environ six membres pour un effectif communal, on peut estimer qu'il y a environ 14 000 conseillères et conseillers communaux, auxquels s'ajoutent près de 17 000 membres des Parlements communaux et quelques 70 000 personnes engagées

²² Avenir suisse, « Etat citoyen et citoyens dans l'Etat, La politique de milice entre mythe et modernité », Slatkine, Genève, 2015, 224 pages.



dans une commission (...) Le total dépasse 100 000 personnes »²³. Les membres ordinaires consacrent environ 8h/semaine à l'activité de milice, 13 h pour les présidents²⁴. Ce système :

« stimule la conscience d'une responsabilité envers le bien commun, permet un appareil d'État 'svelte' et favorise la proximité avec le citoyen (..) Du fait de son lien étroit avec le système de milice, la démocratie directe serait indirectement elle aussi amputée : dans une 'démocratie de spectateurs', le sens civique, l'aptitude au compromis et le savoir risquent d'être perdus. Le système de milice veille à ce que les citoyens ne se replient pas sur un simple statut de spectateurs et de consommateurs, mais qu'ils restent politiquement actifs et que, par leurs mandats de milice, ils continuent de développer le sens du bien commun.²⁵ »

Où l'on voit que le système de milice est envisagé comme rempart face à l'extension du pouvoir administratif, par définition lointain, sans proximité avec les citoyens. Le système de milice, inclusif, fondé sur le bénévolat et le concours accessoire est l'illustration même d'un modèle politique de type bottom-up.

Des dépenses sous contrôle, un sou est un sou, Calvin n'est pas loin.

L'État semble devoir être maintenu à un niveau anémique. La sobriété est revendiquée et peut parfois faire sourire. Ainsi les panes à répétition du Falcon 900, avion de deuxième main qu'utilisent les conseillers fédéraux pour leurs déplacements lointains. Avec d'autres incidents, ces aléas techniques sont responsables de rendez-vous annulés avec l'empereur du Japon ou encore avec la ministre des Affaires étrangères de Chine. En Suisse, un sou est un sou. « Le Conseil

²³ Andreas Ladner, in *Avenir suisse*, « Etat citoyen et citoyens dans l'Etat, La politique de milice entre mythe et modernité », Slatkine, Genève, 2015, page 56.

²⁴ *Avenir suisse*, « Etat citoyen et citoyens dans l'Etat, La politique de milice entre mythe et modernité », Slatkine, Genève, 2015, 224 pages.

²⁵ Martin Heller, in *Avenir suisse*, op.cit, page 126 et suiv.



fédéral a décidé de vendre le PC-24 de Pilatus, étant donné qu'il ne l'utilise que très peu ; il en va de même pour les départements. D'autre part, comme le modèle est récent et que l'appareil ne présente quasiment aucune usure, il garde une valeur marchande élevée »²⁶. L'anecdote fait sourire. Mais si l'État fait montre de pingrerie avec les deniers publics, c'est que les citoyens lui ont souvent rappelé que mieux valait qu'il se contentât du strict minimum. Les votations populaires sur l'usage des ressources publiques signifient à l'État que sa vocation n'est pas de dépenser toujours plus et qu'il convient d'encadrer ses personnels. La loi sur le personnel de la Confédération, visant à remplacer « le statut des fonctionnaires » datant de 1927 et appliqué aux agents de l'administration fédérale, de la Poste et des CFF (Chemins de fer fédéraux), est exemplaire de ce souci des citoyens de contrôler l'État. Largement approuvée en novembre 2000 (66,8% de oui lors du référendum facultatif), la loi signifiait aux intéressés qu'ils devaient être traités « sur un pied d'égalité avec tous les autres employés », autrement tenus de s'adapter aux besoins changeants de leur administration, sous peine de licenciement.

Un État aux dimensions contenues

Les Suisses n'associent pas leur bonheur à un haut niveau de dépenses publiques. Le meilleur État leur semble être minimaliste, c'est du moins la conclusion qu'en tire l'observateur français. Les instruments pour y parvenir sont variés : le frein à l'endettement ou encore l'obligation de référendum pour modifier le taux de TVA ou pour engager des dépenses pérennes, sont autant de moyens pour enrayer la fuite dans la dette.

« Le frein à l'endettement a pour but de prévenir les déséquilibres structurels (chroniques) des finances fédérales et d'empêcher ainsi une croissance de la dette telle qu'elle s'est produite durant les années 1990. Parallèlement, il garantit une politique budgétaire anticyclique en autorisant des déficits conjoncturels limités en période de repli

²⁶ - <https://bit.ly/3WnuEE8>, Berne, 16 février 2022.



économique et en exigeant des excédents en période de haute conjoncture. [...] Le frein à l'endettement est inscrit à l'art. 126 de la Constitution. [...] L'art. 126 a été accepté lors de la votation populaire du 2 décembre 2001 avec une majorité de 85 % des voix. [...] Depuis 2006, le budget fédéral ne présente plus aucun déficit structurel. Cette évolution se reflète dans la nette réduction de la dette. Le taux d'endettement de la Confédération est passé de 25,3 % en 2003 à 13,3 % en 2019²⁷. »

L'obsession de finances saines se lit aussi au niveau cantonal. Fribourg et Bâle-Ville ont leur règle d'or, leur frein à l'endettement. L'article 45 de la Constitution du canton de Fribourg oblige les autorités à en passer par un référendum, notamment pour « les actes du Grand Conseil (Parlement cantonal) qui entraînent une dépenses nette nouvelle supérieure à 1% du total des dépenses des derniers comptes arrêtés par le Grand Conseil ». Sachant que les citoyens fribourgeois peuvent, de surcroît, recourir au référendum facultatif pour contester une dépense « nette nouvelle supérieure à ¼% du total des dépenses des derniers comptes arrêtés par le Grand Conseil », tout pousse les autorités à la discipline budgétaire. Le résultat semble probant²⁸.

Une des grandes vertus de la démocratie directe dans sa version suisse est qu'elle offre aux mécontents les outils pour demander des comptes aux élus (les motions populaires), et pour s'opposer aux décisions dont ils estiment qu'elles attentent à leurs choix politiques (les référendums). La démocratie directe permet d'autant mieux de freiner les gabegies que les citoyens sont d'abord des contribuables. En janvier 2020, les Tessinois se sont mobilisés contre le sauvetage jugé coûteux de l'aéroport de Lugano, décidé par le Conseil communal de Lugano. Quand 7000 signatures étaient nécessaires à la tenue d'un référendum local, 8372 signatures étaient remises aux autorités cantonales pour que soit organisé un référendum intitulé : « Ne gaspillons pas des millions de plus pour l'aéroport de Lugano ». L'objectif était d'éviter l'attribution de

²⁷ Administration fédérale des finances de la Confédération suisse. <https://bit.ly/3G8pVvx>.

²⁸ L.P. Feld, J.G. Matsusaka, "Budget referendums and government spending: evidence from Swiss cantons," *Journal of Public Economics*, 2003.



4,88 millions de francs votés par le Grand Conseil (Parlement cantonal). Les initiatives de ce type se comptent en centaines, aux plans communal et cantonal²⁹.

Selon ses détracteurs, la démocratie directe freinerait l'extension de l'État social et donc accroîtrait la précarité. Avec 8,5% de personnes sous le seuil de pauvreté (14,8% en Allemagne, 14,9% en France, 16,8% dans l'UE), la Suisse montre certes que la détresse sociale y subsiste³⁰, mais dément aussi l'idée reçue selon laquelle le contrôle de la dépense publique par la classe moyenne nuirait surtout aux plus pauvres.

De lourdes taxes et des impôts directs

Le souci du peuple suisse de limiter et contrôler la dépense publique a un fondement rationnel. Si le protestantisme imprègne beaucoup les décisions politiques, notamment dans le domaine des dépenses publiques, il est une autre explication au strict contrôle des comptes : les Suisses s'acquittent de lourds impôts et taxes, auxquels s'ajoutent des dépenses obligées telle l'assurance maladie. Leur système social et de formation d'excellente qualité (Universités, Écoles polytechniques fédérales, Hautes écoles spécialisées, apprentissage dual, système hospitalier, etc.), les Suisses le payent cher, en effet. Autant l'impôt indirect est faible (TVA à 8,1% depuis la votation du 25 septembre 2022), autant l'impôt direct sur le revenu est douloureux. De quoi développer chez les citoyens une vigilance particulière sur l'usage que les élus font des ponctions ainsi opérées, vigilance que les droits populaires permettent justement d'exercer. La chasse aux passagers clandestins devient l'affaire de tous : le fraudeur (transports, arrêts maladie, chômage, aide sociale, etc.) fait payer l'autre à sa place, qui est en droit de ne pas apprécier la facture qui lui est tendue. Resurgit là l'esprit de

²⁹ Herbert Obinger, "Federalism, Direct Democracy, and Welfare State Development in Switzerland," *Journal of Public Policy*, vol. 18, décembre 1998, pp. 241-263.

³⁰ Yves Petignat, « Chronique de la désillusion », *Le Temps*, 15 octobre 2022.



milice. Si l'État est nécessaire, il ne peut suffire : les citoyens sont les régulateurs en dernière instance. Ils sont eux-mêmes acteurs de la régulation sociale. « Je n'ai pas de masque sur moi et le regard des gens me pèse, c'est très oppressant, comme si j'étais nue et que tout le monde me dévisageait. (...) Pas de contrôle ni de remise à l'ordre au moment de monter les marches du train, le regard réprobateur des passagers suffit à dissuader les rares récalcitrants³¹. » C'est ce que Nicolas Tavaglione appelle la « dictature de près »³².

L'impôt sur les bénéfices (14,87%) est parmi les plus modérés en Europe : seule l'Irlande offre un taux inférieur. A titre de comparaison, l'IS s'élevait à 19% en Grande-Bretagne, 24,94% au Luxembourg, 25% en France. De plus, les 26 cantons se livrent à une guerre fiscale, avec des taux compris entre 11,85 et 21,6%³³.

« Des différences parfois importantes entre les capacités financières des cantons, voire l'instauration d'une certaine concurrence fiscale, sont la contrepartie de cette autonomie (cantonale). En effet, chacun des 26 cantons suisses dispose de sa propre loi fiscale et peut donc créer ses propres impôts sur le revenu et la fortune, le bénéfice et le capital, les successions, les plus-values immobilières, ou sur tout autre objet fiscal. »

Une concurrence fiscale que pondère, depuis 2008, une péréquation financière par laquelle les cantons forts allouent des ressources aux cantons faibles, chaque canton devant disposer de ressources ne pouvant être inférieures à 85% de la moyenne suisse, calculs réévalués tous les 4 ans.

En 2020, taxes et cotisations aux assurances sociales s'élevaient à 27,6% du PIB.

³¹ « Les Suisses voyagent désormais masqués », *Le Temps*, 7 juillet 2020.

³² François Garçon, *Le Génie des Suisses*, Tallandier, Paris, 2018, page 395 et suivantes.

³³ PwC, 2022, d'après Worldwide Tax Summaries 2022.



2. Les outils référendaires : l'arsenal de la démocratie directe

La prospérité helvétique est inséparable de l'arsenal référendaire dont le peuple suisse s'est doté. Outils politiques caractérisés par leur fort pouvoir correcteur, ils sont redoutés par la classe politique tant au niveau communal, cantonal que fédéral. Dans l'ordre d'apparition apparaît le référendum obligatoire, inscrit dans la première Constitution helvétique (1848) ; il est suivi par le référendum facultatif, dit encore abrogatif, entré dans la Constitution en 1874 puis, en 1891, vint l'initiative populaire. A cette liste, on peut encore ajouter le droit de pétition. De moindre impact que les référendums et l'initiative populaire, il reste le plus utilisé. « C'est une autre manière de faire pression, comme si vous disiez 'si vous faites cela maintenant, beaucoup de gens ne seront pas d'accord avec vous'. Cela peut mettre en péril un projet de loi, car vous montrez qu'une décision pourrait être remise en cause par un référendum. Une pétition peut être une étape préliminaire à un référendum ³⁴. »

Si la Suisse allie prospérité et stabilité hors norme, c'est que l'État n'est pas seul à la manœuvre. Avec les droits référendaires, souvent en usage au niveau cantonal bien avant leur inscription dans la Constitution du pays, la Suisse dispose d'une gouvernance à double commande : aux côtés des élus et de l'administration, campe un peuple éveillé, en capacité d'intervenir à tout moment dans le processus décisionnel. Voilà maintenant plus d'un siècle et demi que le peuple suisse valide le processus politique, le corrige si nécessaire, voire l'initie quand les élus regardent ailleurs. Ces outils, qui allient simplicité de mise en œuvre et efficacité d'usage, produisent des effets concrets. Surtout, les résultats sortis de ces votations ont valeur contraignante. Une fois que les Suisses se sont prononcés, la loi applique leur volonté.

Une des clés du succès de ce système est sa régularité. Combinant, lors de chaque scrutin, à la fois référendum(s) obligatoire(s) et/ou facultatif(s) et initiative(s) populaire(s), ces votations se tiennent tous les trois mois, et sont déjà calées sur les 20 prochaines années. De 1848 à

³⁴ Cédric Wermuth, *SwissInfo*, 2 juin 2021.



2022, se sont ainsi tenues 661 votations fédérales (voir le tableau ci-dessous). Chiffre considérable qu'enrichissent de surcroît des centaines de votations cantonales et communales – exactement 373 pendant les deux décennies entre 1990 et 2010. On mesure ainsi combien est corsetée la compétence législative des instances élues : à tous les étages, le peuple sinon dicte ses volontés, du moins a la capacité de le faire. Chaque votation est un relevé sismographique de la société suisse. Chaque « objet » sur lequel le peuple se prononce est une photographie de l'adhésion du peuple à la politique élaborée dans les assemblées, tout comme il révèle aussi les attentes populaires, négligées par ses mandataires.

	Accepté	Rejeté	Total	% Accepté
Référendums obligatoires	175	66	241	72,6
Référendums facultatifs	120	87	207	57,8
Initiatives populaires (& contre-projets)	25	204	229	10,9
TOTAL	320	357	661	

Ces résultats, et c'est une excellente nouvelle pour le fonctionnement de la démocratie représentative suisse, prouvent que parlementaires et ministres exercent leurs mandats au plus près des attentes de leurs mandants. Cela se vérifie dans ce qu'à peine une initiative populaire sur 10 trouve grâce auprès du peuple, les neuf autres étant rejetées³⁵. De même, les référendums obligatoires par lesquels exécutifs et parlementaires soumettent au peuple leurs projets de loi, sont largement approuvés : à l'évidence, le peuple plébiscite le travail des chambres et le ratifie. Les référendums abrogatifs ne laissent pas indifférents et trouvent un large public parmi les mécontents. Ce droit

³⁵ A titre de comparaison, entre 1898 et 1979, le pourcentage d'approbation des initiatives proposées aux Etats-Unis par voie de pétition s'élève à 34%, Jean-Pierre Lassale, « Le référendum aux Etats-Unis », in *Pouvoirs*, N°77, avril 1996, page 162.



de veto est une épée de Damoclès sur la tête des mandataires qui, lorsqu'ils rédigent de nouvelles lois, savent où se trouve la borne au-delà de laquelle le peuple protestera et, par voie pacifique, risque, près de six fois sur dix, d'obtenir l'abandon de la législation contestée. Les bouffées délirantes bien rares dont peuvent souffrir les élus sont ainsi soignées... Au final, rouspéteurs et contestataires y trouvent leur compte.

Des votations sur des questions de grande importance

Mais toutes ces votations pourraient ne concerner que l'installation de toilettes sèches, de ruches urbaines ou de pistes cyclables. Autrement dit, n'être qu'une habile cosmétique conçue par des élus concédant des défouloirs à leurs administrés. Tel n'est pas le cas. Non seulement les citoyens ont la capacité de corriger la Constitution fédérale et ils ne s'en privent pas – fin 2015, la Constitution du 18 avril 1999, avait été modifiée 80 fois³⁶ – mais ils se mêlent de tous les aspects économiques, fiscaux, sociaux, politiques, culturelles, etc. « L'État c'est moi, c'est ce que tout citoyen suisse peut affirmer en toute légitimité³⁷. » Il n'est presque aucune question qui n'ait été passée à la moulinette des votations : instauration d'un Revenu de base universel, les six semaines de congé annuel, une initiative contre les salaires abusifs ou encore une autre pour des dimanches sans voitures, et encore une autre pour la protection contre le tabagisme passif ou encore celle contre l'achat d'avions de combat... Récemment, le 25 septembre 2022, les Suisses ont voté sur une nouvelle réforme de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) prévoyant notamment un alignement de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans, à l'égal des hommes. En l'occurrence, il s'agissait du 24^{ème} scrutin sur le système de retraite depuis son entrée en vigueur, il y a plus de 70 ans.

³⁶ Office fédéral de la justice, Guide de législation, guide pour l'élaboration de la législation fédérale, 2019, page 116.

³⁷ Guggenbühl, *Avenir suisse*, « Etat citoyen et citoyens dans l'Etat, La politique de milice entre mythe et modernité », Slatkine, Genève, 2015, 224 pages, page 19.



Une abstention sous contrôle

Lorsque pratiquée à haute dose, la consultation électorale pourrait être affectée de taux d'abstention anormalement élevés. Explication : à force de convoquer les citoyens aux urnes, ceux-ci les bouderaient car lassés. La Suisse prouve la fausseté de cette idée reçue. Alors que les Suisses votent tous les trois mois depuis plus de cent ans (périodes de guerre exceptées), ils n'ont jamais renoncé à aller voter, ainsi qu'en témoigne le tableau ci-dessous qui donne le taux de participation sur la période 1951-2022 :

Décennie	Taux de participation (%)
1951-1960	50,3
1961-1970	44,5
1971-1980	41,2
1981-1990	40,6
1991-2000	43,0
2001-2010	45,2
2011-2020	46,0

L'abstention (et donc la participation) varient selon les questions sur lesquelles les citoyens doivent se prononcer. Certains sujets sont clairement boudés, ainsi la votation « Modification de la loi sur les épizooties », où à peine 27% des citoyens ont voté. Inversement, d'autres font le plein, comme l'initiative populaire « Pour l'adhésion de la Suisse à l'ONU » (58,3% de votants), celle « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels » (63,7% de votants) ou encore, en décembre 1992, l'arrêté fédéral sur l'Espace Economique Européen (78,7% de votants). Les résultats sont validés à la majorité simple.



C'est peu dire que, d'une manière générale, les citoyens scrutent de près la décision politique. Son coût, sa pertinence, son utilité, son financement font l'objet de quantité d'études, sous le regard attentif du contribuable. Ne lui est-il pas demandé de valider les grands choix politiques par le référendum obligatoire ? Ainsi, le 28 novembre 2021, consulté, le peuple a accepté avec 62% de votes favorables (participation de 65,7%), la révision de la loi covid. Pas de passage en force, mais toujours avec le clair aval du peuple exprimé non par le biais de sondages d'opinion, mais par le passage dans les urnes.

Cet outillage joue un rôle majeur, assez loin cependant de celui qu'avaient imaginé ses inventeurs, au XIX^{ème} siècle. A l'époque, le personnel politique est majoritairement composé de miliciens, des individus exerçant un métier extérieur à la politique. Les lois que discutaient et votaient ces élus épousaient assez fidèlement les préoccupations de la population. La composante milicienne, essentielle pour éclairer le fonctionnement de la Suisse, et la méfiance que suscite aujourd'hui l'administration, tend à disparaître. Parlementaires, nombre d'avocats, de médecins ou encore d'agriculteurs le restent encore aujourd'hui – ces derniers sont du reste surreprésentés au Parlement fédéral (6%) en regard de leur poids démographique dans le pays (3%). L'actuel exécutif suisse, quant à lui, offre un panel peu représentatif de la composition du pays, avec un économiste, un juriste, un cadre moyen, un agriculteur, une traductrice, et trois universitaires venus du public. Une composition sociale cependant plus proche de l'organisation professionnelle du pays que ne le sont le Conseil des États et le Conseil national. C'est cette distorsion socio-professionnelle entre mandants et mandataires qui confère à la démocratie directe un rôle régulateur. A supposer que les élus ignorent les attentes des citoyens ou, pour des raisons d'appariement social, y restent sourds, les citoyens disposent d'instruments politiques pour se faire entendre et pousser leurs pions. Là où, dans la démocratie représentative classique, les citoyens ne peuvent manifester leurs mécontentements ou leurs attentes que tous les cinq ans ou derrière des barricades, avec leur démocratie directe, les Suisses peuvent à tout moment, par voie de pétition, de référendums ou d'initiatives populaires, intervenir dans le



jeu politique. Et exiger que soient débattus et votés les sujets qui les préoccupent, mais qu'ont négligés leurs élus. Il n'est que de citer les initiatives populaires « Pour une immigration modérée » (20 septembre 2020), « Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre » (29 novembre 2020), « Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage » (7 mars 2021), ou encore contre « L'élevage intensif » (25 septembre 2022), que les élus jugeaient piégés et avaient préféré glisser sous le tapis. C'est le peuple qui, avec l'initiative populaire, a obtenu que ces questions soient soumises au jugement du peuple souverain. Grâce à la démocratie directe, le découplage entre un personnel politique, toujours plus professionnel, et leurs mandants est réparable à tout moment.

« Les votations populaires sont porteuses de paix. Les refus populaires sont courants. Personne ne doit avoir peur du peuple. (...) C'est le peuple qui doit avoir le dernier mot, pas le Conseil fédéral³⁸. »

Des débats politiques qui ne sont jamais clos

La démocratie directe, autrement dit la capacité du peuple à trancher en dernier recours, a encore ceci de vertueux qu'elle pacifie le problème une fois passé le vote des citoyens, sans pour autant l'enterrer définitivement. Une bonne illustration de cette problématique est fournie par l'armée suisse, pivot de la nation et cible d'une canonnade régulière de groupes pacifistes – notamment les objecteurs de conscience –, ou simplement hostiles à l'armée de milice. Des dizaines de fois, la question de la suppression de l'armée de conscription – une des dernières en Europe – a été soumise au peuple, chaque initiative étant balayée dans les urnes. En 1989, une énième initiative populaire visant à abolir l'armée était repoussée mais non sans avoir un impact sur l'organisation militaire suisse. Certes satisfaits des résultats confortant l'armée, les militaires suisses à l'écoute du pays et soucieux

³⁸ Thomas Pfisterer, ancien juge fédéral, ancien conseiller d'État argovien, professeur de droit à l'Université de Saint-Gall, « Ne pas avoir peur du peuple ! », *Le Temps*, 10 mai 21



de trouver un compromis ont fait le choix de réorganiser l'armée en tenant compte de l'air du temps. En 1996 était ainsi créé un service civil en remplacement du service militaire pour ceux refusant de porter l'uniforme. Plutôt que de se raidir et attendre que ça casse, mieux vaut composer. Depuis 2001, on observe la disparition complète des initiatives visant à la suppression complète de l'armée.

Au final, l'intervention toujours possible du peuple dans l'arène législative et réglementaire contribue à assagir le débat dans les assemblées élues. Non seulement le compromis est valorisé sur l'affrontement des idées, mais la recherche des solutions médianes, du consensus, dévitalise la fonction tribunicienne du parti politique. Le peuple attend non des effets de manche mais des solutions aux problèmes qui sont soulevés. Et le peuple a toujours le dernier mot.

Le « modèle suisse » est-il importable en France ?

Une large partie de l'élite politique, universitaire ou journalistique française est hostile au modèle suisse. A les entendre, des prérogatives aussi vastes confiées aux Français signifieraient la fin des gardes fous, et déboucheraient sur une société gouvernée par les sans-culottes et la démagogie. Les violences ayant accompagné le mouvement des gilets jaunes ne donnent pas tort à ces partisans d'une démocratie représentative exclusive : au moins parvient-elle à cantonner l'hystérie de ces foules, en proie parfois à de terribles colères. Avec pour conséquence d'avoir un pays piloté par une fine « élite scolaire » se prévalant moins de ses résultats que de ses diplômes, une élite nombriliste qui s'est unilatéralement proclamée l'aristocratie de l'intelligence.

Mais celle-ci a-t-elle vraiment fait preuve de compétence pour diriger le pays ? Depuis 1958, cette élite dispose des pleins pouvoirs. Depuis 1974, l'État français affiche un déficit qui, en 2020, a atteint 209 milliards d'euros, un sommet. Vu de l'étranger, la France est un pays malade, capable d'idées démagogiques et toxiques. Comment nier qu'avec les pouvoirs qu'elle s'octroie et qu'elle exerce, la fameuse élite scolaire est en grande partie responsable de cette situation !



Dans un tel contexte de crise dont on ne voit pas la fin, pourquoi ne pas risquer la démocratie directe ?

« Il vaudrait mieux s'intéresser aux applications concrètes de la démocratie au niveau local, à travers des délibérations populaires, des débats sur les routes ou le ramassage des ordures. C'est ce que j'ai vu en Suisse. Les Français sont comme tous les êtres humains : plus on leur donne de responsabilités, plus ils deviennent intelligents. Si tout est dirigé de manière abstraite et centrale, le mouvement naturel est de se rebeller³⁹. »

Et pourquoi ne pas s'initier à cette autre manière de faire de la politique par la commune, le département, la région ?

³⁹ Gaspard Koenig, « La France se sort trop souvent des crises par davantage d'État », *L'Express*, 20 mai 2020.



Les raisons de la crise de la démocratie représentative

par

François Facchini



François Facchini est Professeur Agrégé des Universités en Sciences Économiques. Il est en poste à l'Université Paris Panthéon-Sorbonne et responsable du Programme Politiques Publiques du Centre d'Économie de la Sorbonne (CES). Il vient de publier *Les dépenses publiques en France*, De Boeck Supérieur (2021).



Cet article défend l'idée que la crise de la démocratie en France est le résultat de dysfonctionnements consubstantielles à la démocratie, mais aussi d'une emprise de plus en plus grande de l'administration publique sur la vie politique du pays. Il liste dans une première section les raisons qui conduisent à penser que la démocratie française est en crise : abstention, populisme et goût pour les régimes autoritaires (1) puis expose trois types d'explication. Un premier type consiste à proposer des explications spécifiques pour chaque symptôme (2). Un second type d'explication avance des raisons plus génériques. La crise de la démocratie est une crise d'un modèle de démocratie illimitée qui prend le risque d'être totalitaire et de favoriser toutes les formes de démagogie (3). Le troisième type d'explication focalise l'attention non plus sur la nature plus ou moins dystopique de l'idéal du gouvernement par la majorité, mais sur son impossibilité. La conséquence est un sentiment d'impuissance des électeurs qui sont pourtant censés gouverner *via* l'expression de leur vote. Le peuple étant sans visage il peut prendre celui des riches, des pauvres, des syndicats, des experts et des scientifiques. La ploutocratie, la syndicratie ou l'expertocratie sont autant de dévoiements de la démocratie. En France, et c'est la dernière idée soutenue dans cet article, il est vraisemblable que l'administration publique ait progressivement pris le pouvoir. La démocratie s'est, sans que personne n'y prête une réelle attention, transformée en bureaucratie. La force est désormais entre les mains de l'administration et non des élus (4).

Les symptômes d'une crise

Après une courte période hégémonique, l'idéal démocratique est entré en crise. On parle alors de crise de la démocratie représentative. La démocratie ou *demokratia* est *de jure* le gouvernement du peuple (*dêmos*). Elle donne la force ou puissance, le « cratie » du grec « *kratos* », au peuple. Elle est le gouvernement du peuple, par le peuple pour le peuple. La constitution française par l'article 3 de sa constitution de 1958 l'exprime en disant que la souveraineté nationale « appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum ».



En 1989, après la chute du mur de Berlin, de nombreux observateurs pensaient que la démocratie représentative allait se généraliser dans tous les pays du monde. Francis Fukuyama¹ avait popularisé l'idée de la formation d'un consensus autour de la démocratie libérale – c'est-à-dire, de la sociale-démocratie. Elle sortait « victorieuse des idéologies rivales comme la monarchie héréditaire, le fascisme et plus récemment le communisme ». La démocratie libérale pourrait même constituer le « point final de l'évolution idéologique de l'humanité » et la « forme finale de gouvernement humain ». La thèse de la fin de l'histoire avait même été évoquée. L'efficiencia ou la supériorité de ce type de régime était avancée pour expliquer cette victoire. Les autres régimes auraient été caractérisés « par de graves défauts et irrationalités » alors que la démocratie libérale en était exempte.

Très vite, cependant, l'hégémonie a laissé place au doute. L'abstention, le succès des partis populistes et le goût pour les régimes autoritaires étaient trois symptômes de cette crise.

L'abstention massive aux dernières élections législatives est le premier symptôme de désintérêt des électeurs pour les débats démocratiques. De 1876 à 1986 l'abstention des électeurs aux élections législatives oscille entre 15% et 30%. Mais à partir de 1986 elle ne cesse d'augmenter : 22% en 1986, 51,3% en 2017 et 52,49% en 2022. Ce pourcentage pour l'année 2022 est le plus élevé de l'histoire politique de la France depuis 1870, le niveau le plus bas d'absentions remontant aux élections législatives du 24 avril 1928² où il était descendu à 16.21%.

Le succès des partis populistes est un deuxième symptôme de crise. Il menace l'équilibre des démocraties. Le Venezuela de *Chávez* puis de *Maduro*, la Turquie d'*Erdoğan* depuis 2003, le succès en 2010 de *Viktor Orbán* en Hongrie, l'avènement au pouvoir en Inde en mai 2013 de *Narendra Modi*, le parcours politique de leaders comme *Rodrigo Duterte*

¹ Fukuyama, F. (1993), *The End of History and the Last Man*, New York: Avon Books.

² Charles Morazé (1956), *Les Français et la République*, Paris, Armand Colin, Cahiers de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.



aux Philippines en 2016, suivi d'*Andrej Babiš* en République tchèque en 2017 et plus récemment encore de *Jair Bolsonaro* au Brésil à l'automne 2018, et évidemment le succès de Marine Le Pen et de Jean-Luc Mélenchon en France, confortent la crainte de tous ceux qui estiment que le gouvernement aux extrêmes rend les gouvernements fragiles et expose à un risque de déconsolidation démocratique.

La séduction qu'opère chez les jeunes les systèmes autoritaires est le troisième symptôme de cette crise. L'idée que seul un régime démocratique serait viable et souhaitable est en recul, notamment aux Etats-Unis³. Une grande partie des habitants des pays riches et les jeunes en particulier ne partagent plus les valeurs de la démocratie⁴. Ils seraient même attirés par des idéologies plus radicales plus autoritaires. Si l'importance de l'élection des gouvernants conserve encore une partie de sa valeur, les composantes libérales de la démocratie, notamment le respect pour les droits individuels et la nécessité de conduire les changements politiques dans les formes institutionnelles prévues, semblent faire l'objet d'une désaffection ou en tout cas d'un moindre soutien que dans les années 1950 et 1960. Quant à l'engagement et à la pratique des droits politiques, ils ne sont plus perçus comme des éléments essentiels d'une vie démocratique et le désintérêt qu'ils inspirent ne semble pas compensé par l'attraction de formes nouvelles et non conventionnelles de participation civique. Enfin, le recours à des solutions autoritaires pour trancher les problèmes les plus pressants ne fait plus l'objet d'un rejet aussi systématique. 24 % des citoyens des États-Unis – tous âges confondus – déclarent par exemple qu'il serait bon pour leur pays d'avoir un dirigeant fort (*a strong leader*) qui n'aurait à se préoccuper ni du Congrès ni des élections, tandis qu'une proportion plus élevée encore pense que ce serait une bonne chose de confier la gestion des problèmes les plus complexes à des experts. Un sondage publié dans le journal *Le Monde* indiquait que 36% des français considéraient que la

³ Foa, R.S. et Mounk, Y. (2016), "The Danger of Deconsolidation", *Journal of Democracy*, 3 (juillet), 5-17.

⁴ Foa R.S. et Mounk, Y. (2017), "The End of the Consolidation Paradigm: a Response to our Critics," *Journal of Democracy*, Web exchange, 28 avril 2017.



démocratie n'est pas un bon système politique et qu'il conviendrait de le remplacer par « un vrai chef pour remettre de l'ordre » (Sondage IPSOS STERIA pour le Monde publié le 07 novembre 2016). A la question « Diriez-vous qu'en France, la démocratie fonctionne », 57% répondent « mal » et 43% répondent « bien ». Et 77% répondent que le système démocratique en France fonctionne de moins en moins bien.

Dans le même temps, la violence contre les institutions et le gouvernement progresse ; mouvements des bonnets rouges, mouvement des gilets jaunes et retour des grèves et d'une forte conflictualité sur les lieux de travail. Depuis plus d'une décennie 2009-2021 l'indicateur de confiance du CEVIPOF alerte sur le rejet de la classe politique par les citoyens. Les responsables politiques, de gauche comme de droite, sont perçus comme indifférents aux attentes des citoyens, éloignés de leurs problèmes et corrompus⁵.

Chaque symptôme de crise a ces raisons

Les causes de l'abstention sont plurifactorielles. Parmi ces causes on peut citer l'indifférenciation idéologique⁶. L'éclatement du clivage gauche-droite a considérablement augmenté les coûts de compréhension des débats politiques et les coûts d'identification pour les électeurs des alternatives politiques en présence. Plus personne ne sait si la droite est la droite et la gauche est à gauche. Il y a les partis qui sont de gauche et de droite (LREM) et les partis qui ne sont ni de gauche ni de droite et les partis qui avaient pour symbolique la rigueur financière et qui ne se dressent plus contre le principe du « quoi qu'il en coûte » ou la possibilité de recourir à l'argent magique. Cette complexité des débats politiques exige des compétences que les électeurs ne cherchent pas à acquérir, car ils savent que leur bulletin de vote est un parmi des millions et que leurs décisions en tant qu'électeur ne sont pas

⁵ Rouban, L. (2022), *Les raisons de la défiance*, Paris, Presses de Sciences Po. Compte rendu Facchini, F., *Journal des Libertés*, 2022, n°16. 163-170.

⁶ Facchini, François et Louis Jaeck (2019), "Ideology and The Rationality of Non Voting," *Rationality & Society*, 31 (3), 1-22.



décisives. Ils savent qu'ils n'ont que peu de pouvoir et cherchent, pour cette raison, à limiter au maximum les coûts de leur activité politique.

La confusion des discours partisans au centre de l'échiquier n'est pas non plus sans conséquence sur le succès des populismes qu'ils soient de gauche ou de droite⁷. La montée des extrêmes est – et a été – une réponse de l'offre politique au positionnement au centre de l'échiquier politique des partis de gouvernement qu'étaient le Parti Socialiste et l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP). La concurrence au centre de ces partis a ouvert un espace politique aux extrêmes : les populistes de gauche et de droite. Les populistes de gauche ont repris la stratégie néo-marxiste théorisée par Ernesto Laclau⁸ d'agrégation des luttes des subalternes. Il s'agit de déconstruire l'ordre social et toutes les formes de hiérarchie et de former un peuple de subalterne capable de pallier la disparition de la classe ouvrière. Les populistes de droite partagent avec les populistes de gauche la haine de la finance et du marché. Ils ne définissent pas cependant les élites de la même manière. L'élite n'est pas seulement financière. Il s'agit d'une élite médiatico-politico-financière qui complotte en marge des débats politiques contre le peuple. Ces discours démagogiques et construits sur l'envie et la peur redonnent une place à la tragédie, à l'émotion dont le marché politique a besoin pour continuer à intéresser les électeurs. Le populisme est ainsi comme une réponse des acteurs politiques à la désaffection des spectateurs de la vie politique que sont les électeurs. Là où l'extrême droite allemande fait ses meilleurs scores, par exemple, il est constaté que la participation électorale est plus forte.

Le troisième symptôme de la crise est l'attrait pour des régimes autoritaires. Il est souvent analysé comme une conséquence du néolibéralisme, de la mondialisation et des inégalités. La mondialisation aurait acté la perte de contrôle des hommes politiques sur la répartition

⁷ Facchini, François et Louis Jaeck (2021), "Populism and the rational choice model: The case of the French National Front," *Rationality & Society*, 33 (2), 196-228

⁸ Laclau, E. (2008), *La raison populiste*, Paris, Seuil (1^{re} édition anglaise en 2005).



des revenus⁹. Le capitalisme mondialisé aurait produit de plus en plus d'inégalités extrêmes dans la répartition des richesses¹⁰. La démocratie serait ainsi menacée de mort¹¹ par le capitalisme global et ses politiques néolibérales.

De telles explications de la montée des préférences pour les régimes autoritaires est une reprise à peine actualisée de la thèse institutionnaliste de Karl Polanyi de la montée des totalitarismes des années trente. Elle oublie l'échec du socialisme et l'absence totale des libertés politiques dans les démocraties populaires d'Europe centrale et orientale et d'Union soviétique. Elle fait comme si les économies collectivistes n'avaient pas toujours été plus pauvres et moins démocratiques que les économies libérales¹². Elle ignore aussi le fait que les pays économiquement libres sont plutôt riches¹³ et plus démocratiques que les pays qui ont un niveau de liberté économique plus faible¹⁴. Ce n'est pas alors le néolibéralisme qui conduit à la servitude mais l'installation dans l'opinion publique d'une forme de néo-socialisme. Ce n'est pas le capitalisme qui est incompatible avec la

⁹ Wu, Guoguang (2017), *Globalization against Democracy: the Political Economy of Capitalism after its Global Triumph*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.

¹⁰ Kessler-Harris, Alice et Vaudagna, Maurizio (2018), *Democracy and the Welfare State: the two wests in the age of austerity*, New York, Columbia University Press.

¹¹ Levitsky, Steven et Daniel Ziblatt (2018), *How democracies die?* New York, Crown Publishing.

¹² Farrant, A., et McPhail, E. (2009), "Hayek, Samuelson, and the logic of the mixed economy?" *Journal of Economic Behavior and Organization*, 69, (5), 5-16.

¹³ Hall, J.C. et Lawson, R.A. (2014), "Economic freedom of the world: an accounting for the literature," *Contemporary Economics Policy*, 32 (1), 1-19.

¹⁴ Lawson, R.A., et Clark, J.R. (2010), "Examining the Hayek-Friedman hypothesis on economic and political freedom," *Journal of Economic Behavior & Organization*, 74: 230-239.



démocratie libérale, mais le socialisme sous toutes ces formes. La principale menace qui pèse sur les démocraties libérales est plutôt l'amnésie post chute du mur de Berlin et le retour de la dystopie que constitue la recherche d'un ordre dans lequel l'égalité réelle serait réalisée. L'égalitarisme économique impose de prendre par la force ce que les uns ont produit pour le donner à d'autres, mêmes si ces derniers n'ont rien demandé. Cette recherche de l'égalité réelle n'est pas seulement liberticide et injuste. Elle est aussi à l'origine d'un risque de déconsolidation de la démocratie.

Si la démocratie ne permet pas de réaliser un monde où chacun à une part égale, elle devient utile pour les électeurs qui en appellent à la force. Les électeurs sont prêts à sacrifier les libertés politiques comme on sacrifie les libertés économiques pour réaliser un ordre où l'égalité réelle est réalisée. Les enquêtes proposées par les sondeurs sur les valeurs des citoyens de nombreux pays (*World Value Survey*) permettent de constater que les citoyens qui sont les moins attachés à la démocratie libérale sont aussi ceux qui défendent avec le plus de vigueur l'idéal de l'égalité réelle. On peut sacrifier une démocratie qui ne réussit pas à rendre les citoyens égaux en revenu. Ce qui confirme cette explication est en particulier que les jeunes électeurs aux USA et dans l'Union européenne qui développent un discours pro-égalité réelle sont aussi ceux qui estiment que vivre en démocratie n'est pas essentiel¹⁵. La démocratie n'est plus dans ces conditions une fin mais un moyen. La démocratie n'est utile que si elle permet de réaliser l'ordre socialiste. Si la démocratie ne réussit pas à instituer un ordre égalitariste elle devient inutile, sans valeur. Le retour dans l'opinion publique et une partie des élites politiques de l'idéal égalitaire favorise ainsi le succès de partis dirigistes qui progressivement sapent les libertés économiques et *in fine* conduisent à la mise en place de régimes totalitaires. Idéologiquement, ce n'est donc pas le capitalisme ou le néolibéralisme qui menacent la démocratie, mais une forme de néo-socialisme qui, déçu par la sociale

¹⁵ Facchini, F. et M. Melki 2021. "Egalitarianism and the democratic deconsolidation: Is democracy compatible with socialism?" *Public Choice*, 186, 447–465.



démocratie, se replace sur une ligne beaucoup plus radicale où la force devrait être à nouveau utilisée contre les riches.

Les maux des démocraties illimitées

La crise de la démocratie peut, aussi, s'expliquer par ses faiblesses intrinsèques. Si « la démocratie est le pire des systèmes, à l'exclusion de tous les autres », c'est qu'elle doit être protégée, mais aussi qu'elle est porteuse de maux qu'il faut probablement chercher à corriger. C'est la position de Friedrich Hayek dans son ouvrage de 1960. Il écrit en effet « bien que la démocratie soit probablement la meilleure sorte de gouvernement limité, elle devient une absurde caricature si elle se change en gouvernement illimité »¹⁶. La crise de la démocratie est alors la conséquence de l'idéalisation du régime démocratique et du refus de voir qu'il s'agit en partie d'une dystopie. Il faut alors défendre la démocratie libérale comme le moins mauvais des systèmes, mais ne pas tomber dans les travers d'une démocratie illimitée qui peut être effrayante si ses dérives i) totalitaires, ou ii) *ochlocratique* ne sont pas contrôlées.

La dérive totalitaire renvoie au conflit entre souveraineté individuelle et souveraineté du peuple. La démocratie prend le risque « d'offrir au peuple en masse l'holocauste du peuple en détail » (B. Constant cité par Gauchet¹⁷). Il ne suffit pas, pour cette raison, de donner le pouvoir au peuple pour protéger la souveraineté individuelle. Il faut aussi protéger l'individu contre le peuple. Il faut s'attaquer au pouvoir lui-même¹⁸. Tel est le rôle du droit constitutionnel. C'est lorsque la constitution ne remplit plus cette mission que la souveraineté

¹⁶ Hayek, F. [1960], 1994, *La constitution de la liberté*, traduit de l'anglais par Raoul Audouin et Jacques Garello avec la collaboration de Guy Millière, Paris, Litec, p. 114.

¹⁷ Gauchet M. (1980), Préface à l'ouvrage de B. Constant, *De la liberté chez les modernes*. Ecrits politiques, coll. Pluriel, Hachette, Paris. p.58.

¹⁸ Constant, Benjamin (1872), *Principes de politique*, Paris, édition Guillaumin, p.9.



individuelle est menacée et que la démocratie devient totalitaire, alors qu'elle devrait protéger contre le discrétionnaire et l'arbitraire du gouvernement, elle devient un outil d'expropriation. L'équilibre entre la souveraineté du peuple et la souveraineté individuelle est fragile. Car si les coalitions majoritaires (peuple) étendent leur prérogative aux moindres détails des vies de chacun, la démocratie devient inquisitoriale, elle dicte par des règles concrètes à chacun ce qu'il doit manger, acheter, et plus généralement faire. La loi ne libère plus, elle enferme les choix des individus dans une multitude d'obligations de nature le plus souvent paternaliste qui violent de fait la souveraineté individuelle.

L'autre risque de la démocratie est aussi bien connu. Il s'agit de la transformation de la démocratie en *ochlocratie*, c'est-à-dire, un régime où la foule (*okhlos*) gouverne. Dans un tel régime, les élus flattent le peuple pour gagner ses faveurs. Ils développent un discours qui ne s'adresse pas à la raison de l'électeur, mais à ses instincts, à ses passions, à son irrationalité. Ils se mettent en scène pour plaire au plus grand nombre. Ils se comportent comme des acteurs. Ce qui importe par-dessus tout c'est leur popularité, leur avenir en tant qu'acteur en dépend. Plus ils sont populaires plus ils ont de chances de rester au pouvoir, de rester à l'affiche. Derrière l'*ochlocratie* il y a un défaut intrinsèque de la démocratie qui est de se transformer en théâtrocratie¹⁹ dépravée (Platon, Lois III, 701a²⁰). La conséquence est que pour plaire les élus sont prêts à tout et à la démagogie en particulier. Ils flattent les électeurs et se font passer pour plus savants qu'ils ne sont. Ils font croire qu'ils savent alors qu'ils sont ignorants et incapables de traiter des problèmes complexes qu'ils se proposent de gérer.

Le risque d'une démocratie illimitée qui donne tous les pouvoirs à la majorité n'est plus seulement le totalitarisme, mais l'inconséquence des choix de politique publique. Tant que les électeurs n'ont pas compris

¹⁹ Platon n'emploie ce terme qu'une seule fois dans l'ensemble de son livre. Le mot théâtrocratie est un hapax du grec ἡπαξ / hápax, « une seule fois ».

²⁰ Platon, [428-348 av JC] *Les Lois* Livres I à IV, traduction par Luc Brisson et Jean-François Pradeau, Paris, GF Flammarion (2006).



que le roi est nu, qu'il est ignorant, ils chercheront un leader charismatique pour les sauver et traiter des problèmes qu'ils pourraient grâce à l'intelligence collective résoudre eux-mêmes. Le spectacle politique donne le pouvoir à la foule et rend le gouvernement captif de ses clameurs. La démocratie comme l'écrit Platon est le régime de l'ignorance anarchique, de la confusion universelle des formes. La « théâtrocratie » prend la place du jugement des meilleurs (Platon, *Les Lois*, 700c) autrement dit de l'aristocratie. Une telle dérive explique pourquoi le parlement n'est pas un lieu de délibération mais de confrontation d'émotions et de passions (Platon, 392d-398b et 595a-608b). L'homme politique devient ici un comédien et l'électeur un spectateur. Le comédien ne cherche pas à convaincre mais à plaire. Il flatte. Il défend le déraisonnable. Il fait rêver. Il joue sur l'illusion. Il manipule pour être applaudi, félicité, adulé. Ce jeu est une tragédie mise en scène par les médias et le marketing politique. La politique est un spectacle où la démagogie règne (Platon *Phèdre*, *Les Lois* XI 937e-938a).

Dans une démocratie illimitée les électeurs sont donc gouvernés par des hommes politiques démagogues qui cherchent seulement à persuader leur électorat en le flattant. Le peuple choisit les meilleurs acteurs et non les gouvernants les plus compétents. Le risque alors est à nouveau le totalitarisme, car comme le pressent Friedrich Hayek « ceux qui professent que la démocratie est omni-compétente et soutiennent toutes les prétentions momentanées d'une majorité, travaillent à la chute de la démocratie » (Hayek [1960] 1994, p.114). Cela explique pourquoi « le libéral » à l'ancienne mode est un bien meilleur ami de la démocratie que le démocrate dogmatique, car il se soucie de préserver les conditions qui rendent la démocratie praticable. Il n'est pas anti-démocratique de s'efforcer de persuader la majorité qu'il existe des limites au-delà desquelles ses actions cessent d'être bienfaisantes (Hayek [1960], 1994, p.114). Lorsque les démocraties promettent plus qu'elles ne peuvent donner, elles déçoivent et sapent progressivement la confiance qu'elles inspirent²¹.

²¹ Facchini, F. et M. Melki (2019), "Democratic crisis and Knowledge Problem," *Policy & Politics*, 47 (6), 1022-1038.



Le dévoiement bureaucratique

La dernière famille d'explication ne porte pas sur les défaillances intrinsèques de la démocratie et de son projet, mais sur sa mise en œuvre. Les électeurs n'ont plus confiance dans la démocratie parce qu'ils constatent qu'ils n'ont pas le pouvoir. *De facto* ils ne gouvernent pas. Ils ont un profond sentiment d'impuissance politique. Leur bulletin, cela a été rappelé, n'est en aucune façon décisif. L'accès au mandat est profondément inégalitaire : sans fortune personnelle, sans notoriété ou soutien d'un parti politique, les chances d'être élu sont quasiment nulles. L'électeur est alors cantonné à un rôle de spectateur qui ne sied pas avec l'idéal de gouvernement que prétend être la démocratie. La démocratie n'est plus seulement une dystopie ou une utopie selon les cas. Elle est un idéal irréalisable. La crise de la démocratie serait la crise d'un mythe, le mythe du gouvernement du peuple par le peuple pour le peuple. Les électeurs auraient pris conscience qu'un tel gouvernement est impossible.

Le gouvernement est toujours captif d'une élite. Cette élite en France est probablement l'élite administrative. La crise de la démocratie est en ce sens la conséquence d'un dévoiement bureaucratique.

Jean-Jacques Rousseau avait en ce sens ouvert la voie à ce type de diagnostic.

« A prendre le terme dans la rigueur de l'acception, il n'a jamais existé de véritable démocratie, et il n'en existera jamais. Il est contre l'ordre naturel que le grand nombre gouverne et que le petit soit gouverné. On ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques, et l'on voit aisément qu'il ne saurait établir pour cela des commissions, sans que la forme de l'administration change (...) S'il y avait un peuple de Dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes²². »

²² Rousseau, J.J. [1762] 1973, *Du contrat social*, Union Générale d'éditions, Paris collection 10/18, pp.134-135.



Jean-Jacques Rousseau précise sa pensée ensuite en listant les conditions de réalisation de la démocratie. La démocratie suppose dit-il

« un État très petit²³ où le peuple soit facile à rassembler, et où chaque citoyen puisse aisément connaître tous les autres ; secondement, une grande simplicité des mœurs qui prévienne la multitude d'affaires et de discussions épineuses, ensuite beaucoup d'égalité dans les rangs et dans les fortunes, sans quoi l'égalité ne saurait subsister longtemps dans les droits et l'autorité ; enfin peu ou point de luxe, car ou le luxe est l'effet des richesses, ou il les rend nécessaires ; il corrompt à la fois le riche et le pauvre, l'un par la possession, l'autre par la convoitise, il vend la patrie à la mollesse, à la vanité ; il ôte à l'État tous ses citoyens pour les asservir les uns aux autres, et tous à l'opinion ». (*Ibidem*, p.134).

C'est parce que toutes ces conditions ne sont pas réunies que la démocratie est un gouvernement pour les Dieux et non pour les hommes.

Le premier argument de Rousseau selon lequel la démocratie est une utopie irréalisable est repris par de nombreux théoriciens des élites. Le gouvernement du peuple est inéluctablement exposé à une dérive élitiste. Derrière l'État et sa force il y a toujours la main invisible d'une minorité (*ruling class*)²⁴. Aucune société ne fonctionne sans hiérarchie. Il y a toujours des dominants et des dominés, des savants et des ignorants. Même dans une société égalitaire, les garants de l'égalité sont les élites, les dominants, ceux qui empêchent leurs concurrents de prendre le contrôle de la production des normes. La démocratie comme tout régime politique ne peut pas réaliser son idéal égalitaire, car toutes les sociétés humaines fonctionnent sur une base hiérarchique. Ensuite, la qualification du régime politique dépend de la capacité d'une élite à

²³ Les cités grecques fonctionnaient sur le principe de l'unanimité (de Oliveira Gomes 2007). Ils étaient aussi de petite taille. Claudia de Oliveira Gomes (2007), *La cité tyrannique. Histoire politique de la Grèce archaïque*, Presses Universitaires de Rennes, collection histoire.

²⁴ Mosca, Gaetano [1896] (1923), *Elementi di scienza politica*, Bocca, Roma, 1^o édition, traduction anglaise de la version de 1923, *The Ruling Class*, New York, Mc Graw Hill 1939.



accaparer le pouvoir et à devenir souveraine. La qualification du petit nombre détermine le type de dévoiement auquel la démocratie est soumise : La ploutocratie donne la force (*kratos*) aux riches, l'expertocratie, aux experts, la scientocratie aux scientifiques, l'aristocratie à la classe politique (nouvelle aristocratie d'État), la syndicratie aux syndicats, la bureaucratie aux agents publics, la technocratie aux ingénieurs, etc. La crise de la démocratie devient alors la conséquence du fait qu'à la question « qui gouverne ? », on ne répond plus « le peuple », mais « les riches », « les experts », « les scientifiques »... Cette prise de pouvoir par une minorité (haut revenu, expert, bureau, etc.) est ici inéluctable, car la démocratie comme tous les ordres sociaux est exposée à un grand nombre de dérives élitistes.

Le second argument de Jean-Jacques Rousseau peut être rapproché des résultats des modèles contemporains d'économie politique des règles de décision collective²⁵. Derrière l'idée qu'on « ne peut imaginer que le peuple reste incessamment assemblé pour vaquer aux affaires publiques », il y a les bénéfices de la spécialisation, les gains de la professionnalisation de la politique, mais aussi les coûts d'une décision à l'unanimité. Le gouvernement du plus grand nombre laisse place à un gouvernement d'élus parce qu'il est très coûteux de se mettre d'accord. Si un seul individu décide il évite tous les coûts d'information et de délibération, mais évidemment la contrepartie d'une telle économie est de créer les conditions d'une insatisfaction générale, si la décision prise ne sert que les intérêts de celui qui l'a prise.

La thèse de l'irréalisme de l'idéal démocratique est forte. Elle peut conduire à abandonner la démocratie pour des régimes ouvertement élitistes, c'est ce que François Guizot (1855²⁶) préconise à la suite de sa

²⁵ Mueller, D.C., F. Facchini, M. Foucault, A. François, M. Melki et R. Magni-Berton (2010). *Choix publics*, Bruxelles, de Boeck, traduction adaptation de D.C. Mueller, *Public Choice*, Cambridge University Press, 2003, p.89.

²⁶ Guizot, F. (1855). *Histoire des origines du gouvernement représentatif et des institutions politiques de l'Europe depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XIVe siècle*, Éditeur, Paris : Didier Édition, 2 vol. (422, 437 p.) Catalogue Cujas,



critique de la démocratie. Elle a cependant aussi suscité un débat autour des vertus de la concurrence politique. La notion d'élite est en effet ambiguë. Si on prend le groupe des riches et la thèse de la ploutocratie. Il n'est ni évident que les riches héritiers aient les mêmes intérêts que les riches entrepreneurs de première génération. Il n'est pas évident non plus que les riches propriétaires fonciers aient les mêmes attentes politiques que les riches industriels du textile au XIX^{ème} siècle. Les élites économiques peuvent être hiérarchisées à partir de leur revenu et de leur patrimoine, un peu à l'image des classements des grandes fortunes de France, mais face à ces élites économiques, il y a des élites administratives, des élites artistiques, des élites sportives, des élites académiques, etc. Cela signifie qu'il existe une lutte d'influence entre ces élites ; chacune cherchant à capter l'autorité de l'État *via* le processus de délibération démocratique.

Comme l'usage de la violence pour faire triompher son point de vue est interdit en démocratie, la pluralité des élites devient la base du pluralisme démocratique et de la concurrence politique qui ne fait que mettre en scène la concurrence entre les minorités qui composent une société ; chaque minorité possédant ses propres élites. La démocratie est bien le gouvernement du peuple, mais le peuple est sans visage. C'est, pour cette raison, qu'il y a une forte concurrence entre les groupes qui constituent la société. Chaque élite veut être le visage du peuple pour exercer son pouvoir. Le pluralisme démocratique sauve en ce sens en partie la démocratie de la critique d'irréalisme. Les dérives élitistes sont bloquées par la concurrence politique organisée grâce au principe de séparation des pouvoirs. La démocratie existe car elle garantit les conditions de la concurrence pour le pouvoir entre les élites économiques, administratives, religieuses, etc. Elle existe parce qu'elle fonctionne de manière polyarchique (Aron 1965²⁷). On ne peut pas désigner les noms des élites au pouvoir. Le peuple n'aurait pas le

réédition 1985. *Histoire de la civilisation en Europe. Depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à la Révolution française*, collection Pluriel, Hachette.

²⁷ Aron, R. (1965), « Catégories dirigeantes ou classe dirigeante ? » *Revue française de science politique*, XV (1), 7-27.



pouvoir, mais ni les riches, ni la classe politique, ni les fonctionnaires, ni la haute fonction publique ne détiendrait le pouvoir. Ces groupes n'en n'auraient qu'une partie. La société est une agrégation de minorités qui, sous le principe de séparation des pouvoirs qui caractérise les démocraties libérales, cherche à exercer le pouvoir qui nous l'avons rappelé après Bertrand de Jouvenel est par nature exclusif.

Si on suit cette perspective polyarchique, le dévoiement de la démocratie est le monisme, le monopole. L'élite unique et la pensée unique sont les principales menaces pour une démocratie pluraliste. Si tout le monde pense pareil, le totalitarisme s'impose. Il devient théocratique lorsque le clergé réussit à unifier toutes les élites d'un pays autour de son pouvoir, technocratique lorsque les techniciens monopolisent la résolution des problèmes sociaux, bureaucratique lorsque l'élite administrative s'arroge tous les pouvoirs et expertocratique lorsqu'un petit groupe d'experts réussit à parler au nom de la science et à nier le fait que la science est toujours un espace ouvert à la discussion, aux débats. Tout ce qui bloque l'accès au pouvoir politique, limite la concurrence et le pluralisme, est à l'origine du dévoiement de la démocratie. C'est là que le risque bureaucratique apparaît comme le plus crédible et mieux à même de décrire le passage progressif d'un régime où le peuple gouverne à un régime où l'administration gouverne.

Le dévoiement bureaucratique est la conséquence de la position très particulière que possèdent les agents publics dans les régimes démocratiques. Ils sont à la fois électeur, élus, groupe d'intérêt et agent au service des gouvernements. Leur pouvoir électoral augmente avec leur nombre. Si les agents publics sont plus nombreux et s'abstiennent moins que les autres, leur poids électoral augmente²⁸. Les agents publics représentent en France aux élections législatives de 2017 14% des inscrits contre 8,7% en 1945 et 3,6% en 1871. Les agents publics ne sont

²⁸ Frey, B.S. et W.W. Pommerehne (1982). "How powerful are public bureaucrats as voters?" *Public Choice*, 38, 253-262, p.259.



pas que des électeurs. Ils sont aussi des parlementaires²⁹. La plus forte présence d'agents publics dans le corps électoral crée les conditions de leur sur-représentation au parlement et finalement dans les gouvernements. En moyenne pour le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, l'Espagne, le Portugal et le Royaume Uni sur la période 1860-2000 les députés issus de la fonction publique représentent 25% du parlement avec un maximum à 40% dans les années quatre-vingt³⁰. Les agents publics sont aussi des Membres du gouvernement. En 2018 58% des ministres et secrétaires d'État étaient issus de la fonction publique ou assimilés. Les agents publics enfin sont des syndicalistes (Frey et Pommerehne 1982). Leurs syndicats peuvent bloquer les réformes qui auraient des effets bénéfiques pour le pays, mais qui détérioreraient leurs conditions matérielles d'existence. Cette sur-représentation des agents publics dans la vie politique française rend crédible le risque de dévoiement bureaucratique. Si on ajoute à cela le rôle déterminant qu'a pris l'État dans le financement de la science et l'éducation des citoyens mais aussi dans la sélection des experts qui alimentent le débat public, on comprend pourquoi le risque bureaucratique est le plus vraisemblable. Le gouvernement des administrations laisse ainsi très peu de contrepouvoir cognitif. La non-neutralité des politiques scientifiques qu'il finance prend même le risque du monopole et de la pensée unique. Ce qui est contraire aux conditions d'une démocratie pluralisme et nuit au bon fonctionnement d'un ordre politique qui devrait être polycentrique.

Lorsque l'électeur n'est plus défendu par son bulletin (un parmi des millions), qu'il n'appartient pas à un groupe d'intérêt constitué (coût prohibitif de formation des groupes), que s'engager en politique lui fait

²⁹ Braendle, T. et A. Statzer (2016), "Selection of public servants into politics," *Journal of Comparative Economics*, 44(3), 696-719.

³⁰ Cotta, M. et P. Tavares de Almeida (2007), "From servants of the State to Elected representatives: public sector background among members of parliament" (Chapter 3), in Best, H. et Cotta, M. (2004) *Parliamentary representation in Europe, 1848-2000*, Oxford: Oxford University Press, p.52.



prendre trop de risque économique et que les idées qu'il défend sont coûteuses à justifier parce que l'État n'investit jamais dans leur production, il n'a plus qu'une solution, utiliser la violence contre la violence de la bureaucratie (révolte fiscale, révolte contre l'expropriation réglementaire, gilet jaune, etc.).

Conclusion

Il existe donc différents niveaux d'explication à la crise de la démocratie représentative. A chaque type d'explication correspond un remède. Si le problème est spécifique : abstention, populisme et égalitarisme, les solutions sont singulières. Créer des choix de politiques publiques clairs afin de réduire les coûts de compréhension de la vie politique et d'inverser la tendance à l'abstention. Augmenter les coûts d'expression en faveur des partis extrêmes et rappeler l'impuissance des gouvernements face aux problèmes complexes permettent de limiter la montée des populismes. La solution à un problème social, humain n'est pas toujours politique. Défendre et diffuser l'utopie réaliste qu'est le libéralisme et lutter contre la dystopie égalitariste sont des réponses possibles à l'attrait des jeunes pour les solutions autoritaires.

Si le problème est inhérent à la démocratie et qu'il se situe dans la nature illimitée de la démocratie, la solution est constitutionnelle. La constitution ne cherche pas comme l'indique Friedrich Hayek ([1960], 1994, p.179) à limiter absolument la volonté de la majorité. Elle cherche, en revanche, à obliger le gouvernement issu des urnes à rester fidèle à des principes généraux posés antérieurement par une instance plus large. Un tel lien avec la pensée d'Hayek ne signifie pas qu'il faille reprendre sa théorie de la *démarchie*, mais conduit à orienter le regard vers les démocraties qui ont réussi à limiter le pouvoir de leur gouvernement en le fragmentant ; le modèle Suisse est ici une piste intéressante et amplement étudiée par l'économie politique constitutionnelle. Pour protéger la démocratie d'elle-même il faut appliquer le principe de subsidiarité. Le gouvernement ne doit pas faire quelque chose que la famille, l'entreprise et l'ensemble des corps



intermédiaires feraient mieux que lui parce qu'ils disposeraient d'une connaissance de temps et de lieu qu'il ne pourrait pas mobiliser.

Si le problème est dans le dévoiement bureaucratique, le retour à l'idéal démocratique passe par des mesures qui tendent à limiter la surreprésentation des agents publics dans le corps électoral, à l'assemblée et dans le gouvernement. Deux pistes sont envisageables. La première est d'augmenter la participation électorale afin de réduire le poids relatif du vote des agents publics à chaque scrutin. La seconde est d'imposer aux agents publics comme au Royaume-Uni et aux États-Unis de se retirer de leur poste avant d'accepter une candidature et de ne pas être réintégré dans leur ancien poste après l'élection ³¹. Braendle et al. ³² montrent, en effet, sur données allemandes, que des règles d'inéligibilité plus strictes au parlement baissent la part des agents publics dans la représentation nationale.

Décentraliser, égaliser les conditions d'accès au mandat des citoyens (du public et du privé) et investir dans la production et la diffusion de l'utopie libérale sont donc probablement de bons moyens de régénérer la démocratie française.

³¹ Braendle, T. et A., Stutzer (2010), « Public servants in parliament theory and evidence on its determinants in Germany, » *Public Choice*, 145, 223-252.

³² Braendle, T. (2016). "Do institutions affect citizens' selection into politics," *Journal of Economic Survey*, Volume 30, Issue 2, Avril 2016, 205-227.



**Européennes
votez !**

Union européenne : la démocratie menacée par la technocratie et le centralisme

par

Jean-Philippe Delsol



Jean-Philippe Delsol est docteur en droit et licencié ès-lettres. Il travaille comme avocat fiscaliste et préside l'IREF (Institut de Recherches Économiques et Fiscales). Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont le dernier paru en 2019, *Éloge de l'inégalité*, chez Manitoba/Les Belles Lettres.



M Macron et la gauche européenne voudraient que l'Europe devienne souveraine. Ce serait nécessairement au détriment de la souveraineté de ses membres. Mais dès à présent l'Europe vit dans l'ambiguïté d'une souveraineté qu'elle grignote tous les jours par l'envahissement de sa technocratie et la profusion de directives et règlements dont le caractère démocratique est douteux. La solution ne serait-elle pas dans le rétablissement d'une vraie subsidiarité, de bas en haut, dans le fonctionnement de l'Union européenne dont le centralisme étouffe aujourd'hui la diversité et la créativité qui a fait la richesse de l'Europe ?

Une Union entre pays démocratiques est par elle-même démocratique si elle est voulue par les peuples de chacune des nations concernées et si ceux-ci sont représentés dans les décisions importantes, ce qui est le cas dans l'Union européenne (UE), indirectement au travers du Conseil où siègent les chefs d'État et de gouvernement de tous les pays membres et directement au Parlement européen. Le fonctionnement de l'UE est devenu plus démocratique, sur le papier du moins, quand se sont élargies l'étendue et la consistance de son objet. Au commencement de la Communauté économique européenne (CEE), il s'agissait essentiellement de favoriser la liberté des échanges sur son territoire, mais déjà pointait le désir d'uniformisation, ne serait-ce que dans la politique agricole commune – la PAC. Depuis lors, la CEE devenue Union européenne est plus ambitieuse et ses derniers traités successifs, de Maastricht à Lisbonne, en ouvrent le spectre. En même temps, pour adopter la plupart des textes européens, règlements et directives notamment, a été mis en place un processus de co-décision qui met le Parlement et le Conseil de l'UE sur un pied d'égalité, en particulier dans les domaines de la gouvernance économique, la liberté, la sécurité et la justice, l'énergie, les transports, l'environnement, la protection des consommateurs et la politique agricole commune (PAC).

Toutefois l'initiative des textes revient, sauf cas particulier, à la Commission phagocytée par une technocratie européenne abondante et les élus eux-mêmes sont souvent loin des électeurs. Mais surtout, la



plupart de ces textes sont adoptés à la majorité, ce qui veut dire que certains textes peuvent avoir à être transposés dans la législation d'une nation malgré le désaccord de ses représentants au Parlement et/ou au Conseil de l'Europe. La question peut se poser alors de savoir si la démocratie est respectée.

Certes, la démocratie n'est pas une fin en soi. Elle reste un moyen d'exercice du pouvoir dont l'universalité du suffrage est une modalité parmi d'autres. Elle est un instrument de participation du peuple à la vie de la cité et à ce titre elle représente le moyen de faire de chaque individu, peu ou prou, un acteur de la vie sociale et de créer des empêchements, plus ou moins fermes, à toute tentation de pouvoir absolu. Mais elle peut prendre des formes diverses. Elle n'a pas toujours été bâtie sur le modèle de représentation directe et générale qui caractérise aujourd'hui les sociétés occidentales. La Grèce de Périclès reste le modèle, imparfait, de la démocratie malgré le caractère très limité de la représentation qui y présidait. Du temps de la monarchie française, les villes et les communautés villageoises avaient souvent une large autonomie pour administrer les biens communaux, gérer l'entretien des ponts et chaussées, désigner le garde forestier, régler les litiges de voisinage... D'une certaine manière, le peuple y était peut-être plus souverain chez lui que des pays membres de l'Europe chez eux aujourd'hui et il participait ainsi à une forme de démocratie qui n'en avait pas le nom. A l'inverse, l'idolâtrie d'une certaine démocratie peut masquer son dévoiement comme celui de la démocratie populaire transformée en levier de despotisme des comités et du Parti. Il faut donc trouver pour l'UE la voie moyenne et adaptée de la démocratie utile à une union de nations démocratiques. Car en l'état, la démocratie européenne se réduit trop souvent à maquiller la tyrannie d'institutions technocratiques. Et même si c'est le propre de la démocratie qu'une majorité puisse imposer une décision à une minorité, la démocratie européenne tend insidieusement à adopter un comportement impérial au-delà de l'esprit et de la lettre des traités.



L'emprise de l'empire technocratique

A bien des égards, la gestion de l'Europe paraît abandonnée à des technocrates bruxellois, ou des élus technocratisés, bardés de certitudes et ignorants de nos besoins comme de nos envies. Ils multiplient les directives et les règlements pour justifier de leur fonction et tenter d'en conserver les petits comme les grands avantages. Ils adorent augmenter les charges sociales, fiscales et réglementaires dont ils s'exonèrent. Ils veulent régenter et soumettre leurs peuples, gérer leur vie. Pour les autres plus que pour eux-mêmes, ils ont la passion de l'égalité et de l'uniformisation qu'ils baptisent « harmonisation » pour tenter de nous tromper. Ils nous promettent des mondes meilleurs à la façon des soviétiques et, comme eux, prétendent faire notre bien.

Ils le font mal. Le Sénat français¹ a donné notamment l'exemple de la proposition de directive présentée en novembre 2015 par la Commission européenne pour prévoir l'interdiction complète des chargeurs fixes ou amovibles de grande capacité pour toutes les armes à feu et surtout une interdiction complète de possession privée pour les armes de chasse ou de sport ressemblant esthétiquement ou techniquement à une arme à feu militaire moderne. Ce texte rendait *de facto* impossible les activités des chasseurs et des tireurs sportifs, ce qui obligea la Commission à préparer un nouveau texte. Ou encore, la directive adoptée en 2004 par la Commission européenne sur la protection des travailleurs contre les champs électromagnétiques (directive 2004/40/CE). Ce texte conduisait à interdire l'utilisation sur le territoire de l'Union européenne des scanners médicaux par résonance électromagnétique, des procédés industriels de soudage, d'induction et d'électrolyse. Il fallut abroger la directive et en imaginer une autre. Le Sénat observe que ces « malfaçons » des textes semblent avoir des causes structurelles :

¹ Rapport d'information n° 387 (2016-2017) de MM. Jean Bizet, Pascal Allizard, Philippe Bonnacarrère, Michel Delebarre, Jean-Paul Émorine, Claude Kern, Didier Marie, Daniel Raoul et Simon Sutour, fait au nom de la commission des affaires européennes, déposé le 9 février 2017, <https://bit.ly/3Wo4mSb>.



« Le processus normatif semble, en effet, par construction, propre à faire primer un intérêt en particulier, de la conception d'un texte jusqu'à sa présentation finale. Cet intérêt particulier peut être le fruit d'un lobby mais aussi d'une préoccupation spécifique... »

Faut-il vraiment que la Commission se préoccupe des coulis de tomate qui doivent selon le règlement 1764/86 du 27 mai 1986 ne comporter aucun morceau de peau dans les conserves tandis que les petits défauts tels qu'une légère entaille n'y sont tolérés qu'à hauteur de 300 cm² de surface totale pour dix kilos de fruits (pour les tomates entières) ou 1 250 cm² (pour les tomates en morceaux). Dans les boîtes, « les tomates et le liquide de couverture [...] doivent occuper au moins 90 % de la capacité en eau du récipient ». Sauf si le bocal est en verre : dans ce cas, « la capacité en eau est réduite de 20 millilitres avant le calcul des pourcentages ». La Commission justifie son intervention en « considérant que de telles exigences minimales visent à éviter la fabrication de produits pour lesquels il n'y aucune demande ou qui provoqueraient des distorsions sur le marché ». Faut-il à ce point infantiliser les consommateurs et les considérés comme des débiles incapables d'apprécier le rapport qualité/prix des produits ? La Commission distribue tant de subventions aux agriculteurs qu'elle se croit autorisée à leur dicter les normes de fabrication.

En 2022 son grand projet a été l'aboutissement d'une directive pour faire du port USB Type-C le port standard pour tous les téléphones intelligents, tablettes, appareils photographiques, casques d'écoute, haut-parleurs portatifs et consoles de jeux vidéo portatives. Elle voulait ainsi faciliter la vie des utilisateurs et éviter du gaspillage. Pourtant, un chargeur unique, ce sera aussi un chargeur figé, difficile à faire évoluer pour profiter d'innovations, sans concurrence pour favoriser la découverte de meilleurs chargeurs. La réduction de charges à court terme risque d'être lourde de conséquences dans une économie-monde dont l'Europe ne sortira pas gagnante en uniformisant sa production avant, pourquoi pas, d'interdire la publicité, la recherche, la mise de nouveaux produits sur le marché... qui sont génératrices de dépenses ! Cette idée d'une planification centrale pour unifier les produits a des relents de Gosplan avec toutes les conséquences malheureuses que nous



savons. En soumettant à trop de normes uniques les marchés, les produits, les services, les idées... l'Europe tue la créativité et s'affaiblit.

Pourquoi l'Europe oblige chacun de ses membres à accorder congé parental et congés maternité / paternité en fixant leur durée et leur rémunération minimales, pourquoi peut-elle obliger tous les pays qui en sont membres à accueillir le monde entier plutôt que de pratiquer une immigration choisie, pourquoi gère-t-elle les normes de qualité, les étiquettes énergétiques, les étiquetage des produits de la pêche et des denrées alimentaires et ceux des produits chimiques ? L'Europe s'empare bien vite de ce qui relève de la compétence des acteurs privés, des nations ou de leurs collectivités. Et elle le fait mal en laissant, sous la coupe de puissants lobbies, de petits fonctionnaires ignorants de la vie réelle des entreprises et de l'économie décider pour les autres. Elle voudrait ainsi, par exemple, que les grandes entreprises de production saline industrielle puissent utiliser le même label « bio » que les sauniers qui gèrent des exploitations de production artisanale dans les marais des îles atlantiques, dès lors du moins que les dits industriels utilisent des énergies renouvelables². N'importe quoi !

Pire, bénéficiaires de fonds considérables prélevés sur les ressources des États membres, notamment la TVA, les institutions européennes manient habilement le chantage pour soumettre toutes les nations membres aux diktats d'une pensée sociétale politiquement correcte. La Commission européenne s'y emploie en décidant de l'attribution de fonds considérables aux États dans le cadre d'un plan de relance post Covid qu'elle ne distribue ensuite qu'aux nations dociles. Ainsi elle a retenu 35 milliards d'euros à la Pologne dont l'organisation de la justice ne trouvait pas grâce à ses yeux et 15 milliards à la Hongrie qui avait le culot de vouloir éviter une immigration massive sur son territoire. Pourtant ces deux questions n'avaient rien à voir avec les plans de relance dans ces pays ! A dire vrai, je ne suis pas à l'aise avec la justice polonaise et avec la politique nationaliste hongroise, mais l'Europe doit se bâtir dans sa diversité. Elle s'étiolera si elle continue de

² *Le Figaro* du 10 août 2022.



s'enfermer dans une uniformisation destructrice, ou, à force d'enfler jusqu'à l'impuissance elle éclatera comme le Brexit en prévient.

Un centralisme destructeur

Car la technocratie a d'autant plus d'emprise et est d'autant plus dangereuse que l'Europe s'impose aux nations dans un système renversé de subsidiarité. La première partie, titre I, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (traité FUE), signé en 2007 et entré en vigueur en 2009, classe les compétences de l'Union en trois catégories (compétences exclusives, compétences partagées et compétences d'appui) et dresse la liste des domaines relevant des trois catégories de compétences qui recouvrent pratiquement tous les domaines de l'action publique. En principe, dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence exclusive de l'Union, le principe de subsidiarité peut être opposé à l'Union par les États membres. Mais les textes légitiment l'intervention de l'Union si les objectifs d'une action ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante par les États membres, et peuvent mieux l'être au niveau de l'Union « en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée ». Et c'est l'UE qui décide si son action est souhaitable sauf opposition qualifiée des parlements nationaux (ce qui n'est arrivé que trois fois).

Les technocrates européens, sûrs d'eux-mêmes et dominateurs, augmentent ainsi continument l'étendue de leurs pouvoirs sans jamais penser seulement à les réduire au profit des membres de l'Union. D'autant plus volontiers que, par ailleurs, la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE), qui a le même intérêt à renforcer son domaine d'intervention, n'a pas manqué de faire très tôt prévaloir les décisions européennes sur toute législation des États membres. Dès son arrêt rendu le 15 juillet 1964 dans l'affaire *Flaminio Costa contre Ente Nazionale per l'Energia Elettrica* elle a consacré le principe de la



primauté du droit communautaire sur les législations nationales en déclarant que ³:

« à la différence des traités internationaux ordinaires, le traité de la CEE [ou traité de Rome] a institué un ordre juridique propre intégré au système juridique des États membres [...] et qui s'impose à leur juridiction. [En] instituant une Communauté de durée illimitée, dotée d'institutions propres, de la personnalité, de la capacité juridique, d'une capacité de représentation internationale et plus particulièrement de pouvoirs réels issus d'une limitation de compétence ou d'un transfert d'attributions des États à la Communauté, ceux-ci ont limité leurs droits souverains et ont créé ainsi un corps de droit applicable à leurs ressortissants et à eux-mêmes. »

Ce principe a été reconnu ensuite par la jurisprudence française dans les arrêts Jacques Vabre (Cour de Cassation, Chambre Mixte, du 24 mai 1975, 73-13.556) et Nicolo (Conseil d'État, Assemblée, du 20 octobre 1989, 108243).

Bien entendu, dans ce dernier arrêt le Conseil d'État a énoncé plus généralement que les lois doivent respecter les traités qui leur sont antérieurs, ce qui est d'évidence car si elles ne les respectaient pas, la nation violerait ses engagements internationaux et les traités deviendraient douteux, le crédit de la France en serait sérieusement entamé. Mais désormais la question est plus difficile à trancher. Il s'agit de savoir si les règlements, directives (qui laissent un peu plus de liberté de transposition) et décisions européens doivent être respectés par chaque État membre. Or en France, après bien des tergiversations, l'assemblée du contentieux du Conseil d'État (CE, ass., 30 oct. 2009, n°298348, M^{me} Perreux) admet que « tout justiciable peut se prévaloir, à l'appui d'un recours dirigé contre un acte administratif non réglementaire, des dispositions précises et inconditionnelles d'une directive, lorsque l'État n'a pas pris, dans les délais impartis par celle-ci, les mesures de transposition nécessaires. » La transposition devient ainsi une obligation. Pire, la France fait du zèle en sur-transposant de nombreux textes. Sur la période 2002-2018, observe l'Assemblée

³ <https://bit.ly/3WsaMzA>



nationale, 3 458 textes ont contribué à transposer des directives en droit interne. Parmi ces textes, on compte, par ordre d'importance quantitative, 1 791 arrêtés (51 %), 1 053 décrets (30 %) 460 lois (environ 14 %) et 154 ordonnances (5 %). On considère que 50 à 70% des textes législatifs consistent à transposer des textes européens. Mais alors, la France peut-elle être considérée comme ayant toujours son entière souveraineté quand certains règlements ou directives vont à l'encontre des règles constitutionnelles, dont celle de la DDDH de 1789, partie intégrante de la Constitution, qui dit que la souveraineté appartient à la Nation. Il serait donc souhaitable de clarifier la situation en distinguant entre la nécessaire application des traités et le respect des textes issus des traités et susceptibles de s'imposer aux pays membres qui devraient faire l'objet d'une analyse cas par cas pour n'être transposés que sous réserve du respect de la constitution de chaque pays membre.

Rétablir la subsidiarité

Car en l'état, même si les nations existent encore, elles deviennent dépendantes. D'autant plus que l'Europe utilise tous les prétextes pour accroître ses domaines d'intervention au détriment des leurs. Alors qu'elle ne peut édicter de textes fiscaux qu'avec l'accord unanime de ses membres, elle s'appuie sur le droit de la concurrence, le droit financier le droit des sociétés pour leur imposer des règles d'uniformisation fiscale (fusions, détermination des bénéfices...) ou de surimposition de certaines grandes entreprises (GAFA, entreprises énergétiques...). Elle emprunte à tout va en sachant que pour rembourser ses dettes elle sera obligée de lever de nouveaux impôts et saura forcer le consentement de ses membres qu'elle fait déjà chanter pour leur accorder leur part du fruit de ses emprunts. L'Europe est devenue dangereuse pour la liberté humaine parce qu'elle récuse toute puissance concurrente de ses propres membres, ce qui est le propre de tout impérialisme. Alors que l'Europe des six avait été conçue pour préserver la paix et la richesse des nations dans un subtil équilibre entre l'autorité européenne et les nations souveraines, l'idée politique dominante est désormais dans le tout ou rien. Il y a ceux qui veulent une Europe souveraine, qui



supprimera la souveraineté des nations, et ceux qui de ce fait ne veulent plus d'Europe. Il faut revenir à l'équilibre pour que l'Europe existe dans l'intérêt commun.

Emmanuel Macron a initié la création d'une « communauté politique européenne » dont le but sera d'assurer une « coordination politique de solidarité et de coopération » en termes d'énergie, de sécurité, de transport, d'infrastructures. L'objectif est d'intégrer les nations européennes périphériques sans les faire entrer dans l'UE qui pourra ainsi plus facilement déposséder les membres actuels de l'Union Européenne de leur souveraineté pour se l'accaparer. Mais plutôt que de reléguer dans un second cercle les pays les plus éloignés des standards européens, ne vaudrait-il pas mieux les intégrer dans une Union européenne plus étendue mais plus modeste, plus libre, plus agile. Il faut revenir à une Europe limitée et subsidiaire selon les principes qui ont présidé à sa constitution.

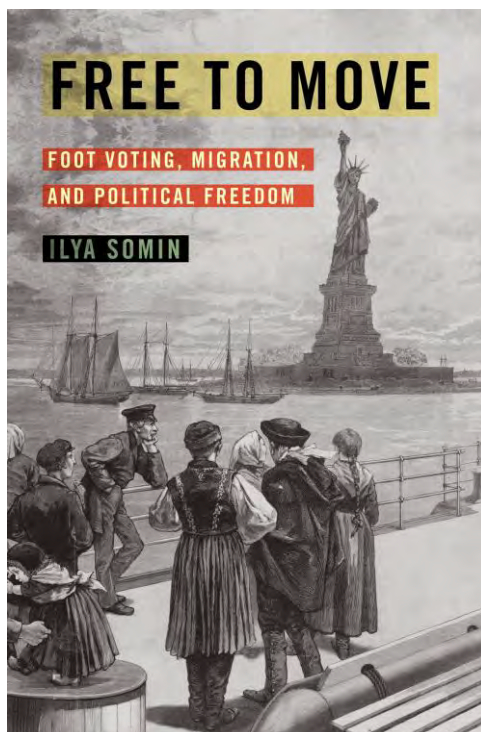
Pour y parvenir et retrouver une Europe moins technocratique et plus démocratique, il suffirait sans doute – ce qui n'est pas rien bien sûr – de rétablir la subsidiarité dans son ordre naturel, de bas en haut, selon sa définition donnée par l'évêque de Mayence, Monseigneur von Ketteler, dans sa lutte contre le Kulturkampf de Bismarck : « En bas tout le possible, en haut tout le nécessaire ». Bien comprise, la subsidiarité est la manière de faire vivre une saine compétition entre les individus comme entre nations, entreprises, universités... pour que le processus d'essais et d'erreurs s'exerce aussi largement que possible au profit d'une dynamique créatrice et à l'abri de toute hégémonie.

Free to Move: Foot Voting, Migration and Political Freedom

de Ilya Somin

paru aux éditions Oxford University Press : Oxford, 2020

Ilya Somin est Professeur de droit à l'Université George Mason et chercheur associé au *Cato Institute*. Son dernier livre, publié en 2020 et intitulé *Free to Move : Foot Voting, Migration and Political Freedom*, a été très commenté aux Etats-Unis mais est passé inaperçu en France. Il aborde pourtant l'un des sujets les plus débattus durant la campagne présidentielle française de 2022 : l'immigration. L'idée générale, résumé dans un article paru en 2021 dans la revue *Economic Affairs*¹, est la suivante. Le droit de s'expatrier fait plus pour défendre les libertés d'un homme que le droit de vote. Le meilleur moyen de changer son quotidien n'est pas de voter, mais de s'expatrier. La liberté de mouvement est pour cette raison une des principales libertés que les individus devraient revendiquer. L'objet de ce compte rendu de lecture est de présenter plus en détail cette thèse et de proposer quelques réflexions critiques.



La démarche du Professeur Somin est organisée en trois étapes. La première explique l'importance pour l'individu du vote par les pieds, du

¹ Somin, I., 2021. "Freedom through foot voting," *Economic Affairs*, 41 (1), 141-152.



droit de s'installer dans un autre pays. La deuxième cherche à justifier la levée d'un certain nombre de barrières à l'entrée dans les pays de destination. La troisième répond à un certain nombre d'objections qui sont faites au principe de libre circulation des personnes.

Du droit à la mobilité comme droit politique fondamental

Trois arguments d'inégales importances sont mobilisés pour nous convaincre que le droit le plus fondamental est le droit à la mobilité.

Le premier argument est l'argument principal. Il repose sur la critique qu'il avait précédemment formulée à l'encontre du vote comme instrument de transformation de son quotidien (Somin 2013²). Le vote ne permet pas de changer son quotidien, expliquait-il alors. D'une part, parce que dans une communauté de 48,7 millions d'électeurs (chiffre pour la France) la probabilité que le bulletin d'un électeur pèse sur le résultat du scrutin est quasiment nulle. D'autre part, parce qu'en présence d'une telle probabilité les électeurs sont fortement incités à rester ignorants : ils ne connaissent rien à la politique et votent sans savoir. C'est pourquoi le risque que les décisions de politiques publiques soient inadaptées et inefficaces est élevé. Ce qui a changé depuis 2013 dans l'argumentation de Somin est la nouvelle solution qu'il propose. Dans son livre de 2013 il défendait en effet la mise en œuvre de petits gouvernements – si l'on veut se prémunir contre l'incompétence politique, il faut moins de politique, il faut réduire les prérogatives du gouvernement. A présent, avec *Free to Move*, le Professeur Somin propose de garantir le droit à l'expatriation et, finalement, de lutter contre toutes les politiques anti-migratoires. Le vote par les pieds ou l'immigration a, selon lui, des qualités que n'a pas le vote par les urnes parce qu'il permet au citoyen de choisir le système institutionnel qui est le plus à même de lui permettre de réaliser son projet individuel. Il donne ainsi aux individus de vraies opportunités de gain. Alors que l'électeurs subit les choix du gouvernement, l'expatrié reprend le

² Somin, I., (2013), *Democracy and Political Ignorance: Why Smaller Government Is Smarter*. Stanford University Press.



pouvoir. La défection (*exit*) garantit mieux la liberté de choix que ne le fait le vote (*voice and loyalty*). S'expatrier est donc un moyen de changer concrètement sa vie, de saisir des opportunités professionnelles que la sédentarité n'aurait jamais permis de saisir. En décidant de partir, de nombreux citoyens pauvres ou sans pouvoir ont ainsi réussi à contourner le monopole de la violence que les États se sont octroyés sur un territoire. Contrairement à l'électeur, l'expatrié s'informe sur les institutions et les opportunités de sa destination. Il investit du temps et des ressources pour choisir le pays dans lequel il veut vivre.

Le second argument en faveur d'un droit à la mobilité renvoie à l'égalité de droit. Dans les démocraties libérales, le vote n'est pas le seul moyen de participer à la vie politique de son pays. L'individu peut aussi investir son temps et ses ressources dans la formation ou le fonctionnement d'un parti politique et/ou d'un groupe d'intérêt qui pourront influencer les choix de politiques publiques et, ce faisant, changer la vie de l'individu. Une telle possibilité n'est cependant pas donnée à tout le monde, car les ressources sont limitées et les coûts d'organisation diffèrent d'un groupe à l'autre. Certains citoyens sont pour ces raisons *de facto* exclus de ce type de participation à la vie politique, car la défense de leurs intérêts est trop coûteuse à organiser ou parce qu'ils ont beaucoup moins de ressources à investir que d'autres. L'expatriation en revanche est à la portée de tous. Si les États ne dressaient pas des barrières à l'entrée sur leurs territoires, tout citoyen du monde qui cherche à améliorer sa condition pourrait y avoir recours.

Le troisième argument est aussi de nature morale : le vote par les pieds permet la défense des minorités. Ainsi, il a permis à l'église réformée de s'installer en Suisse et aux Pays-Bas, de créer la Pennsylvanie et de protéger des minorités persécutées de la majorité religieuse de leur pays d'origine.

Des moyens de renforcer ce droit fondamental

Parce que le droit de s'expatrier est un droit politique essentiel tout ce qui limite la mobilité des individus viole ce droit fondamental. Dans



la pratique, les modalités du vote par les pieds peuvent varier et toucher les nationaux comme les étrangers. La forme de vote par les pieds qui fait l'objet des controverses les plus importantes est sans doute l'immigration. Faut-il ouvrir les frontières ? Ensuite, vient le vote par les pieds qui est facilité par la transformation des États centralisés en États fédéraux afin d'offrir le maximum de diversité institutionnelle à l'intérieur d'un même pays. Enfin, il est proposé d'abaisser le coût du vote par les pieds en créant des conditions plus favorables pour la vie en communautés privées. Revenons rapidement sur ces modalités.

La question de l'immigration est, aux Etats-Unis comme en France et en Suède, au cœur de la plupart des élections des dernières années. C'est en particulier le thème central des populismes de droite. Pourtant, si elle est la mesure la plus controversée, la baisse des barrières à l'entrée sur le territoire national est aussi, selon le Professeur Somin, la mesure la plus bénéfique. D'une part, parce que les différences entre les pays sont beaucoup plus importantes que les différences entre les régions d'un même pays. Tous les opprimés du monde y auraient donc intérêt. La libre circulation des personnes complèterait de la sorte la libre circulation des biens. Elle serait favorable à la création de richesse via l'effet de diaspora, l'innovation et l'effort productif de millions de personnes dont les talents sont sous-utilisés dans leur pays d'origine. A l'inverse, bloquer les individus dans leur pays hypothèque fortement la croissance mondiale. Certes, il reste difficile d'évaluer concrètement le montant des gains imputables à la mobilité pour la croissance mondiale, car le nombre des migrants potentiels n'est pas connu. Mais au-delà des gains économiques au sens strict, la liberté de circulation permettrait de limiter l'oppression raciale, ethnique et religieuse, et celle des femmes fuyant les sociétés patriarcales. Elle donnerait une solution à ces millions de personnes aujourd'hui menacées de mort pour leurs opinions, leurs religions ou leurs ethnies. Et le tout sans déboucher pour autant sur une immigration massive, comme le craignent certains, car s'expatrier dans un pays étranger restera de toutes façons coûteux.

L'autre proposition de réforme avancée par Somin est de toujours privilégier la décentralisation et le fédéralisme sur le centralisme car les coûts du vote par les pieds dans les États fédéraux ou décentralisés sont



inférieurs à ceux que l'on peut constater dans les pays centralisés. On retrouve là toute la tradition ordo-libérale des vertus de la concurrence fiscale et de la concurrence institutionnelle en particulier. Le fédéralisme budgétaire repose sur les vertus du vote par les pieds, de la pression qu'exercent les choix de localisation des électeurs sur les choix de politique publique. Les systèmes fédéraux sont souhaitables car ils permettent à chacun de choisir le type d'éducation, le montant d'impôt ou le type de réglementation qu'il souhaite. Les Etats-Unis sont à cet égard plus protecteurs du droit de voter avec ses pieds que ne l'est la France qui est l'exemple typique de l'État centralisé. Les citoyens américains se voient proposés 50 États aux législations et aux structures fiscales très différentes. Le vote par les pieds y fonctionne d'autant mieux que les administrations publiques locales peuvent proposer des biens publics, des niveaux d'impôts ou des réglementations de natures très différentes. Le coût du vote par les pieds baisse lorsque la concurrence et la différenciation des institutions et des politiques entre les villes est forte.

Le coût du vote par les pieds est, ensuite, d'autant plus faible que les individus peuvent vivre dans des communautés privées sans être inquiétés par des interdictions ou des contrôles publics. Il s'agit d'un deuxième type de barrière à la mobilité pour les nationaux. Les coûts baisseront grâce à la formation d'associations, en particulier les associations de propriétaires. Des villes privées proposent déjà des services collectifs : des services environnementaux, des solutions pour la gestion des déchets ou l'éducation. De nombreux américains ont d'ailleurs choisi de vivre dans ces communautés privées qui regrouperaient jusqu'à 21% de la population des Etats-Unis. Le principal bénéfice de ce type de vote par les pieds, par rapport à l'expatriation ou à la localisation dans une autre ville ou une autre région, est son faible coût. Il est beaucoup moins coûteux d'aller d'une communauté privée à l'autre que d'une région à l'autre : puisqu'on reste sur le même territoire, on ne perd pas son emploi, nul besoin de changer ses enfants d'école, de s'éloigner de ses proches, de ses parents, de ses amis, etc. Ilya Somin propose donc de favoriser l'émergence de telles communautés privées en éliminant le phénomène de la double imposition – si je paie



pour une éducation privée je n'ai pas à payer une éducation publique, mais aussi en déréglementant le marché foncier afin de faciliter l'installation de telles communautés.

Répondre aux objections des opposants à la libre circulation des personnes

Les opposants à la libre circulation des personnes peuvent mobiliser deux types d'arguments : des arguments fondés sur une éthique de la conviction et des arguments conséquentialistes (Chapitre 6).

Les arguments fondés sur une éthique de la conviction reposent sur un principe qui permet d'exclure les migrants. Suivant ce principe le collectif, la nation, prime sur l'individu. Cela conduit à penser que la liberté politique des migrants doit être limitée par la nécessaire protection des nationaux, des natifs. La France ou l'Allemagne sont les propriétés respectivement des Français et des Allemands. Les Français défendraient non seulement leur droit sur un territoire, mais aussi leur droit de vivre dans une culture française. Un tel argument suppose toutefois que les Français occupent légitimement le territoire français. Or, aucun État ne peut prétendre ne pas être la conséquence de guerres et de coercitions antérieures. De même, lorsque l'on donne aux Français le droit de protéger leur culture du changement que pourrait provoquer l'arrivée d'étrangers sur leur territoire, on occulte le fait que la culture française évolue indépendamment de l'immigration. Les jeunes n'ont pas les mêmes pratiques que les personnes âgées. Ils font évoluer leur culture et pourtant il ne vient à l'idée de personne d'interdire la jeunesse. Poser de plus que les Français ont des droits sur le territoire français que n'auraient pas les étrangers revient, enfin, à discriminer les hommes injustement. Personne ne viendrait justifier l'interdiction de circulation des blancs parce qu'ils sont blancs. On ne peut pas restreindre la liberté de circulation de quelqu'un parce qu'il est différent, parce qu'il n'est pas de la même ethnie ou ne parle pas la même langue. Le fait d'être né aux Etats-Unis ou au Mexique est un hasard. Personne ne peut revendiquer des droits sur la base de son lieu de naissance ; fixer des droits sur de telles caractéristiques serait



moralement arbitraire. Son lieu de naissance n'a pas plus de valeur que sa langue ou son ethnie. Le lieu de naissance ne devrait pas déterminer la liberté de vivre ou de ne pas vivre dans le pays A ou le pays B. Pour Ilya Somin, l'argument consistant à dire que l'État est un État-Nation, un État protecteur, et qu'il doit jouer le rôle que joue « la maison » pour une famille ne serait pas plus recevable. Car cet argument prive en particulier les propriétaires de leur droit d'accueillir chez eux des étrangers. Il fait de l'État un propriétaire au-dessus des propriétaires. Si l'État peut interdire à un propriétaire d'accueillir un étranger, il doit pouvoir avoir le droit d'interdire certains discours et/ou tout autre pratique qui ne serait pas acceptée dans la maison de l'État-Nation.

Les arguments conséquentialistes exposent les effets négatifs de l'immigration : des dépenses sociales supplémentaires, une forte hausse de la criminalité, un risque accru d'actes terroristes, la diffusion dans le pays de valeurs toxiques ou néfastes, ou encore la mise en œuvre d'une société de méfiance qui saperait les fondements des institutions politiques du pays d'accueil (Somin 2020 Chapitre 6). Sur la base d'une revue de littérature³, le Professeur Somin cherche à répondre à chacune de ces critiques. Il soutient que l'immigration n'a pas d'effets positifs sur la criminalité, au Canada comme aux États-Unis (Somin 2020, pp.130-132). Il met ensuite en miroir les coûts de l'immigration et ses bénéfices et conclut le plus souvent que les coûts sont inférieurs aux bénéfices. Il défend, enfin, l'idée que généralement les coûts de l'immigration sont exagérés. Il prend, en particulier, l'exemple du surcoût en dépenses sociales de l'immigration. Il utilise à cette fin une étude de l'OCDE, portant sur 23 pays et datant de 2013, qui estime que l'immigration a plutôt un impact positif sur les recettes fiscales d'un pays. Il est possible que les dépenses sociales augmentent, mais cela doit être mis en regard avec la hausse des recettes. Et si le problème était purement financier, il suffirait alors de restreindre l'accès aux aides sociales pour les étrangers tout en laissant ces derniers entrer sur le territoire. On pourrait aussi

³ On peut lire, pour une introduction à cette littérature, Clemens, M., (2021), "Economics and Emigration: trillion-dollar on the sidewalk ?", *Journal of Economic Perspectives*, 25 (3), 83-106.



surtaxer les revenus des étrangers. Ce serait, de toute manière, moins mauvais que de limiter l'immigration et les chances qu'elle représente pour le pays d'accueil et pour les immigrés.

Conclusion

Il est évident que la lecture de ce livre ne laisse pas indifférent dans un monde où les opinions publiques doivent se faire une idée des coûts et des bénéfices de l'immigration, mais aussi du bien-fondé des politiques migratoires. La défense de la liberté de s'expatrier (émigrer et immigrer) est un droit de l'homme fondamental (Salin 2000, Chapitre 11⁴). Cela ne signifie pas pour autant qu'un étranger puisse s'installer dans la propriété de quelqu'un sans avoir préalablement requis son consentement. Pascal Salin notait, comme le fait Ilya Somin, que le problème de fond réside dans le critère de nationalité qui met en place une discrimination d'origine publique. Il posait ainsi la question de la légitimité de la formation des États et de leurs monopoles territoriaux.

Les Professeurs Salin et Somin sont d'accord aussi sur le fait qu'il n'est pas juste de discriminer *a priori* entre natifs et étrangers. On doit reconnaître que certains propriétaires refusent d'accueillir des étrangers, des immigrés. Ce qu'ajoute, cependant, Pascal Salin c'est qu'il faut dissocier État et Nation. La Nation naît de l'ordre spontané alors que l'État est une organisation. Elle relève d'un ordre construit. La constitution de l'État-Nation est alors pensée comme la cause des problèmes migratoires. D'une part, parce que l'État Nation est à l'origine des mauvaises institutions qui obligent certains citoyens à s'expatrier pour se protéger ou améliorer leurs conditions de vie. D'autre part, parce que l'État-Nation s'arroge le monopole de l'exclusion, de qui s'installera et de qui ne s'installera pas sur le territoire. Le problème ce n'est pas l'immigration, mais l'État.

Cette dimension du problème n'est pas présente dans le livre d'Ilya Somin qui occulte en conséquence deux dimensions importantes du

⁴ Pascal Salin (2000), *Libéralisme*, Paris, Odile Jacob.



débat : le droit d'exclure (Graham 2022⁵, p. 310) et l'existence de rapports de force et de conflits toujours latents entre les États. i) L'objection majeure que l'on peut faire à l'argument de Somin est, selon Paul Graham de l'Université de Buckingham au Royaume-Uni, qu'il rejette implicitement le droit d'exclure. Exclure conduit évidemment à limiter la liberté d'autrui. Restreindre le vote par les pieds est une perte de liberté, mais est aussi la conséquence de la coopération, de l'association. Restreindre l'accès, comme le montre la théorie des clubs, est souvent un moyen de produire certains biens. Une minorité linguistique peut protéger son capital social en restreignant l'accès à son territoire pour ceux qui parlent une autre langue. Les individus peuvent vouloir préserver le caractère rural de leur espace en imposant un système de zonage. Certains groupes peuvent exiger la vaccination face à une épidémie. Le droit d'exclusion ou la fixation de règles d'accès strictes garantissent l'existence de ces biens de club. Il est normal, dans ces conditions, que des communautés locales cherchent à limiter l'accès à leur club. L'argument ici est donc que, par nature, le principe d'association pose des critères d'exclusion, critères d'exclusion qui augmentent le coût du vote par les pieds en réduisant la liberté d'appartenir au club.

Une autre dimension importante du débat qui n'est pas traitée par l'ouvrage de Somin est la concurrence inter-étatique. Malgré le droit international⁶, le rapport entre les États peut être qualifié d'état de nature. Cela signifie que la force prévaut dans ces rapports. Tout ce qui affaiblit un État concurrent est bon pour un autre État. Il est possible alors, comme le soulignait Jean-Philippe Delsol (2019⁷), que certains

⁵ Graham, P., 2021. "The right to move and the right to exclude: Ilya Somin and 'foot voting'," *Economic Affairs*, 41, 309-312.

⁶ On peut se référer ici à l'article de Jesus Huerta de Soto (2019), « Théorie du nationalisme libéral », *Journal des Libertés*, n°4 (Printemps), 119-145.

⁷ Delsol, J-P. (2022), « Identité et immigration française », *Journal des Libertés*, 16 (printemps), 43-54. Il rappelle en particulier les principes libéraux



États – on pense par exemple à l’Iran, l’Irak, la Syrie, l’Algérie, etc. – cherchent à utiliser l’immigration d’une partie de leur population pour affaiblir les pays d’accueil. Indépendamment de sa nature, la radicalisation d’une partie de l’islam peut alors être interprétée comme une instrumentalisation de la religion. Là encore le problème n’est pas la religion mais l’usage qu’en font les États. L’immigration n’est pas un problème. Le problème est qu’elle donne l’opportunité à certains de l’utiliser pour créer la division.

Cela peut expliquer une autre difficulté de la thèse développée dans *Free to Move*. Remarquons tout d’abord que l’argument principal, et le plus original par rapport à l’ouvrage précédent de 2013, est facile à manier ; il donne même une solution aux problèmes de tous les libéraux français. Il conduit en effet à leur proposer de s’expatrier. Face aux échecs successifs du libéralisme en France, la solution pour les libéraux ne devrait pas être de voter, de clamer leur indignation ou de militer pour changer les choses (*voice*), mais de partir (*exit*). Mais ce message clair est pourtant frappé d’incohérence. Comment réaliser un ordre où la liberté d’expatriation, le vote par les pieds, serait garantie sans aller voter, sans militer, sans s’engager, etc. ; autrement dit, sans croire en l’efficacité de l’action politique au niveau national. La défection est une solution individuelle, mais elle ne donne que peu de réponses aux problèmes collectifs, aux moyens par lesquels il sera possible de changer les institutions et d’appliquer le principe de libre circulation des personnes. La première des libertés n’est pas, en ce sens, le vote par les pieds, mais le pouvoir de vivre dans le cadre institutionnel qui est le plus proche de ses préférences politiques. Les solutions fédérales et les politiques de décentralisation ainsi que le droit de sécession (Feldman 2018⁸) sont les moyens les plus crédibles. Avant de faciliter l’expression du vote par les pieds, n’est-il pas préférable de renforcer les mécanismes

des relations inter étatiques : le principe de l’auto-détermination, le principe du libre échange, le principe de la liberté d’émigration et d’immigration et le principe de la liberté du choix de sa monnaie.

⁸ Feldman, J.P. (2018) « Du droit de sécession au droit de retrait : les leçons de l’histoire », *Journal des libertés*, 1 (3), 65-76.



de contrôle des citoyens sur les choix de politique publique et de réduire les prérogatives de l'État. C'était là d'ailleurs l'un des messages du livre de Somin en 2013, lorsqu'il cherchait à pallier les conséquences néfastes de l'ignorance des électeurs sur les choix de politique publique.

Recensé par

François Facchini



Le cabinet des antiques : les origines de la démocratie contemporaine

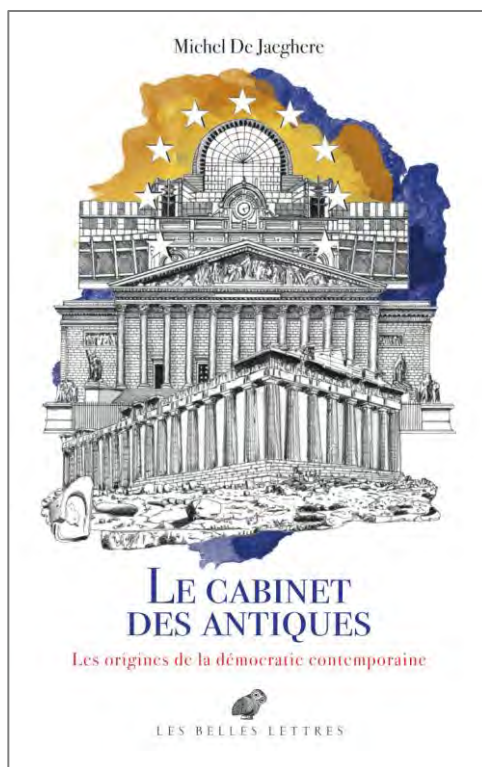
de Michel de Jaeghere

paru aux éditions *Les Belles Lettres*, 2021 (576 pages)

Michel de Jaeghere, directeur du Figaro Histoire, est amoureux de l'antiquité grecque. Il nous fait partager sa passion dans les aventures de la vie démocratique en Grèce comme au travers du lien entre citoyenneté et vie publique tant à Athènes qu'à Rome.

S'il admire la démocratie grecque, c'est aussi en la critiquant objectivement et en rappelant qu'elle n'est pas le tout de la politique car comme le dit Aristote, qui reste sa référence, « La communauté politique n'existe pas seulement en vue de la vie en société, mais en vue de l'accomplissement du bien ». Ainsi, à l'encontre du récit habituel qui encense Périclès pour avoir fait éclore le « miracle grec », il rappelle les durs mots de Socrate qui dans le *Gorgias* l'accuse d'avoir rendu ses concitoyens « paresseux, lâches, bavards et avides d'argent par l'établissement d'un salaire pour les fonctions publiques ». Ce fut d'ailleurs aussi le reproche porté par Aristophane et Aristote à celui qui avait fait rétribuer les fonctions judiciaires, de deux oboles par jour, puis les journées passées à l'*Ecclésia*.

Michel de Jaeghere reconnaît toutefois la force de l'esprit grec dans la liberté de ses citoyens et leur attachement à leur cité, ce qui a motivé la résistance jusqu'à la mort des soldats de Sparte aux Thermopyles





« pour obéir à ses lois » et ce qui a permis à une poussière de micro-États grecs de gagner la guerre contre la puissance formidable de la Perse à Marathon en 490 puis sur la mer à Salamine en 480. Leur supériorité était de n'être esclaves de personne. « Leur victoire sur mer, dit au siècle suivant l'orateur Lysias, montra qu'une poignée d'hommes affrontant la lutte pour la liberté vaut mieux que des foules d'esclaves combattant sous un roi pour leur servitude ». Une leçon que l'Ukraine nous rappelle aujourd'hui.

Bien sûr, Athènes excluait de la vie civile ses esclaves (alors trois fois plus nombreux en Attique que les hommes libres selon Jacqueline de Romilly), ses métèques et les femmes, malgré quelques rôles dans la cité, parfois non négligeables, pour les uns et les autres. Les citoyens étaient maîtres de la démocratie athénienne, du moins en théorie. Le principe était l'égalité de participation aux délibérations (*isegoria*) et tous les Athéniens de plus de dix-huit ans ayant accompli deux ans de service militaire pouvaient siéger à l'*Ecclesia*, l'Assemblée du peuple qui au cinquième siècle avant JC se réunissait quarante fois par an. Mais les plus prestigieuses fonctions étaient réservées aux riches propriétaires terriens ou aux Cavaliers capables de financer un cheval de guerre. La *Boulé*, le Conseil des Cinq-Cents, qui préparait les délibérations de l'*Ecclesia* et en surveillait l'exécution, était composée par tirage au sort annuel parmi les volontaires appartenant aux trois classes les plus aisées. Il fallait d'ailleurs être riche pour assurer ces fonctions non rémunérées dans un conseil qui se réunissait tous les jours. En outre dix stratèges, chargés des nécessités militaires, étaient élus par l'*Ecclesia* parmi ceux dont la fortune permettait d'exercer pendant un an une charge très absorbante. La fonction de stratège donnait un accès privilégié à la *Boulé* et permettait de convoquer l'*Ecclesia*, ce qui attribuait aux détenteurs de cette fonction un pouvoir significatif dont usèrent Thémistocle, Cimon, Périclès, Cléon, Alcibiade... Leur fortune leur permettait d'offrir des *liturgies* pour contribuer aux dépenses de l'État en même temps qu'ils utilisaient parfois l'État pour distribuer, comme à Rome plus tard, des céréales à une partie des citoyens, jusqu'à 20 000, soit jusqu'à la moitié d'entre eux.



La cité athénienne n'était pas non plus un modèle de morale quand certains y maniaient occasionnellement l'ostracisme pour se débarrasser de leurs ennemis ou manipulaient l'Assemblée pour faire condamner à mort ceux qui les gênaient (des généraux ayant remporté la victoire des Arginuses contre Spartes à Socrate qui les avait défendus). Elle ne l'était pas plus à l'extérieur dans ses rapports avec ses alliés qu'elle réunissait pour combattre les Perses dans la ligue de Délos avant de faire de cette ligue un outil d'impérialisme pour vassaliser ses partenaires.

Cette démocratie n'était donc pas parfaite. Elle ne connaissait pas non plus la distinction entre le législateur et le gouvernement : « Rien n'est plus étranger à la démocratie athénienne que l'idée de séparation des pouvoirs » souligne Michel de Jaeghere. Mais elle est restée la matrice de la démocratie, toujours imparfaite à l'image des hommes.

Outre de nombreux développements appropriés sur la justice naturelle et des réserves apportées aux notions de contrat social ou de souveraineté européenne, l'auteur s'attarde longuement à la notion de citoyenneté, ce que nous appellerions aujourd'hui la nationalité, chez les Grecs comme chez les Romains. « On était citoyen d'Athènes par cela seul que l'on pouvait prouver que ses parents étaient athéniens ». A certaines périodes, un seul parent grec suffisait, à d'autres non. Le droit du sang prévalait donc. Mais encore fallait-il que les éphèbes qui y prétendaient prêtent serment et fassent leur service militaire avant d'être accueillis dans le corps civique. A certaines époques (avec Clisthène notamment) le droit d'accession des étrangers à la citoyenneté fut plus ouvert qu'à d'autres, ne serait-ce que pour accroître le nombre de ceux qui porteraient des armes pour défendre la patrie. De même pour l'affranchissement, les esclaves ayant combattu en 406 aux côtés des Athéniens à la bataille des Arginuses ayant été reçus à leur retour comme citoyens. Mais toujours, la citoyenneté n'était ouverte qu'à ceux qui, vivant dans le milieu grec, en avaient adopté ses mœurs. La naturalisation n'était offerte qu'à ceux qui avaient suffisamment rendu service à la cité et qui étaient admis par un vote de l'*Ecclesia*.

Michel de Jaeghere veut souligner ainsi que la démocratie n'est pas incompatible avec un contrôle relativement étroit de l'accès à la



nationalité, comme il en sera dans la Rome républicaine qui inventa une « citoyenneté sans suffrage » pour les habitants des cités alliées bénéficiant bientôt d'un statut de *municipe* leur accordant une large autonomie locale en échange d'obligations militaires et fiscales. Celles-ci furent souvent contestées jusqu'à ce qu'au début du deuxième siècle avant JC un statut de *Latin* fut plus généreusement accordé à ces populations, puis qu'au siècle suivant, sous la poussée des révoltes sociales, la citoyenneté pleine fut plus largement attribuée. Mais ces mesures concernaient essentiellement des populations latines, déjà proches de la culture romaine et que l'accès à la citoyenneté finit de romaniser. Il en alla différemment lorsque l'Empire fut poussé à ouvrir la citoyenneté aux barbares pour tenter d'enrayer son déclin.

Pour se justifier peut-être de cette politique d'ouverture, l'Empereur Claude critiquait en 48 la politique restrictive des Athéniens : « Quelle autre cause y eut-il à la ruine des Athéniens et des Lacédémoniens, en dépit de leur valeur guerrière, que leur entêtement à écarter les vaincus comme étrangers ? » Pourtant, l'accueil de l'Empire aux barbares pour se protéger n'a-t-il pas bientôt contribué à sa perte ? Michel de Jaeghere ne l'évoque pas alors même qu'en s'attardant ensuite sur la politique de naturalisation française, il critique vertement l'élargissement sans fin de la nationalité en France « par une succession de renoncements qui ont transformé notre pays en carrefour ouvert à l'invasion ». Il craint qu'une nation s'affaiblisse de ne pas honorer les mêmes dieux. Mais cette opinion ne pourrait-elle pas alors justifier les persécutions chrétiennes par les empereurs craignant pour l'unité de Rome ? Une conclusion que n'accepterait assurément pas Michel de Jaeghere dont l'analyse de la démocratie et de la citoyenneté reste tout à fait intéressante en dépit de cette dernière ambiguïté.

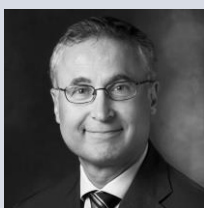
Recensé par

Jean-Philippe Delsol



De la manipulation monétaire à l'inflation

par Enrico Colombatto et David Stadelmann



Enrico Colombatto est Professeur d'Économie à l'Université de Turin, Président du Comité Scientifique de l'Institut de Recherches Économiques et Fiscales (IREF) et Senior Expert du Geopolitical Intelligence Service (GIS). Régulièrement invité par des universités européennes et américaines, il a visité, en France, les universités d'Aix-Marseille et de Paris-Panthéon-Assas.



David Stadelmann (Prof. Dr.) enseigne la politique économique et le développement économique à l'Université de Bayreuth (Allemagne). Il a reçu plusieurs prix pour ses recherches sur l'économie politique, l'économie publique et l'économie institutionnelle.



1. Introduction

Un niveau d'inflation élevé s'est de nouveau installé dans le monde occidental — sans doute pour un certain temps — et ses conséquences économiques, sociétales et politiques sont à ce jour incertaines. Lorsque, au début de l'année 2021, les prix à la consommation ont commencé leur ascension, certains décideurs politiques et banquiers centraux s'en sont peut-être réjouis. Beaucoup d'entre eux ont affirmé en effet que le phénomène serait temporaire et lié à des problèmes de courte durée liés à la chaîne d'approvisionnement mondiale. Lorsque les prix à la consommation ont continué d'augmenter au début de 2022, la guerre en Ukraine est devenue la nouvelle explication principale de la hausse des prix. Malheureusement, ce type d'explication qui attribue la cause de la hausse des prix à la consommation à des facteurs externes est assez répandue dans les cercles politiques, tout comme l'est la conviction que l'inflation est vouée à disparaître comme par enchantement. De telles explications et croyances négligent pourtant des aspects centraux du phénomène inflationniste et révèlent un refus d'admettre les erreurs commises par le passé. Pendant ce temps, et tout naturellement, les citoyens sont inquiets : l'inflation des prix à la consommation réduit leur pouvoir d'achat, c'est-à-dire, la quantité de biens et de services que leur flux de revenus actuels ou leur richesse accumulée permettent d'acheter.

Lorsque les marchés sont contestables, c'est-à-dire dans un contexte de marché libre, les prix donnent des informations sur la rareté relative des biens et services. Lorsque plus d'argent chasse une quantité constante de biens, l'argent est relativement abondant et les biens sont relativement rares. Ainsi, les prix des biens ont tendance à augmenter. Plus généralement, un excès de monnaie ne peut avoir que deux causes fondamentales qui ne s'excluent pas mutuellement : (1) Soit la production a chuté et trop peu de biens sont disponibles pour une somme de monnaie constante, soit (2) l'offre de monnaie a augmenté et l'offre de biens est restée la même. Dans les deux cas, trop d'argent chasse trop peu de biens et des déséquilibres apparaissent. C'est l'essence même de l'inflation. Les déséquilibres et la perte de pouvoir d'achat qui leur est associée prennent fin une fois que la hausse des



niveaux de prix a éliminé les soldes monétaires excédentaires que les gens veulent dépenser.

Le présent article traite en détail de l'essence de l'inflation. Les préférences sont généralement plutôt stables, les conditions de l'offre de biens et de services tendent à s'ajuster lentement et les technologies progressent régulièrement de sorte qu'en dehors des chocs d'offre externes inattendus, la demande et l'offre de biens ne changent que progressivement. En revanche, les politiques monétaires et budgétaires ainsi que la réglementation gouvernementale peuvent changer rapidement. Les augmentations rapides des prix sont généralement une conséquence de ces derniers facteurs, plutôt que de changements dans les préférences ou la technologie. Ainsi, la politique en général et la politique monétaire en particulier sont essentielles pour comprendre l'inflation.

Dans la plupart des cas, les politiques monétaires et fiscales ainsi que la réglementation sont influencées par les politiciens et leurs groupes d'intérêt. En effet, chaque modification de l'une de ces politiques crée des gagnants et des perdants, c'est-à-dire qu'elle offre des possibilités de redistribution. L'histoire montre que la convertibilité des lingots (par exemple, l'étalon-or), l'ancrage à des devises fortes, l'indépendance formelle de la banque centrale et la libre circulation des capitaux (concurrence des devises) ne suffisent pas à éviter la manipulation et la discrétion monétaires. Les décideurs renoncent facilement à la teneur officielle en or ou en argent de leur monnaie et aux accords de taux de change fixes si cela convient à leurs objectifs. De plus, l'indépendance des banquiers centraux ne les empêche pas de s'entendre avec les décideurs politiques ou les groupes d'intérêts particuliers. La concurrence entre les monnaies pourrait contribuer à axer la politique monétaire sur la recherche d'une faible inflation. Mais les pressions concurrentielles sont affaiblies par les coûts de transaction liés au passage d'une devise à une autre. De plus, les décideurs politiques n'hésitent pas à introduire un contrôle du mouvement des capitaux en temps de crise. Alors que les citoyens bénéficient de conditions monétaires stables, les décideurs sont eux incités à manipuler les conditions monétaires, fiscales et réglementaires et à rechercher une



intervention monétaire centralisée. En prenant ce fait comme une contrainte incontournable, nous plaillons pour une nouvelle forme de concurrence en vue de rapprocher la politique monétaire des intérêts à long terme des citoyens. En particulier, nous suggérons que le marché des banquiers centraux devrait être ouvert aux entreprises et aux particuliers, quelle que soit leur nationalité.

Dans cette optique, nous mettrons tout d'abord en évidence les mécanismes clés qui génèrent l'inflation des prix (section 2), avant d'analyser les possibilités de dompter la discrétion monétaire et de présenter notre propre proposition pour y parvenir (section 3).

2. L'essence de l'inflation

Inflation monétaire, inflation du crédit et privilèges

Aux yeux de la plupart des gens, le terme « inflation » identifie la variation proportionnelle de l'indice des prix à la consommation (IPC) ou la variation proportionnelle des prix des biens et services produits dans un pays donné, ce qu'on appelle le déflateur du PIB (voir par exemple Frisch, 1977). La différence entre les deux mesures tient au fait que le déflateur du PIB inclut les prix de ce qui est produit mais non consommé au niveau national (les exportations), tandis que l'IPC inclut les prix de ce qui est consommé au niveau national mais produit à l'étranger (les importations). Les commentateurs politiques mesurent généralement la perte de pouvoir d'achat des individus en se référant à l'inflation de l'IPC, tandis que la croissance réelle de la production est (correctement) calculée en tenant compte du déflateur du PIB. Il est important de noter qu'il existe, à côté de l'IPC et du déflateur du PIB, d'autres catégories d'inflation des prix. Par exemple, il existe un indice des prix de gros, un indice des prix de l'immobilier, un indice des prix des actifs, et bien d'autres encore. Ces autres prix peuvent affecter l'IPC ou le déflateur du PIB avec un décalage dans le temps. On est donc en droit de se demander lequel de ces indices est le plus approprié pour comprendre l'inflation ? La réponse courte est « aucun d'entre eux » (Colander, 2014).



Comme le rappellent Nussbaum (1943) et Bryan (1997), le terme « inflation » est né au milieu du XIX^{ème} siècle pour définir une expansion de la quantité de papier-monnaie en circulation sans une augmentation correspondante des dépôts métalliques qui garantissent la pleine convertibilité, c'est-à-dire, sans une augmentation qui corresponde à 100% de la quantité nouvelle de papier-monnaie. Selon cette définition, une augmentation de la monnaie sans augmentation correspondante de sa garantie est qualifiée d'inflation. Les régimes monétaires actuels ne reposent plus sur des dépôts métalliques (or, argent). Mais les gens s'attendent à pouvoir échanger leur papier-monnaie contre des paniers donnés de biens et de services. Par conséquent, on peut affirmer que dans les régimes monétaires actuels, les augmentations de la masse monétaire sont inflationnistes si elles ne vont pas de pair avec une augmentation de l'offre de ces paniers de biens et services.

Les augmentations de la masse monétaire – Lepage (2020) explore en détails les façons dont la nouvelle monnaie a été créée dans un passé récent – génèrent le plus souvent des variations de prix qui diffèrent selon les biens et services et selon les types de revenus et les stocks de richesse des individus (Hume 1742, Cantillon 1755). Ainsi, dans la plupart des cas, les augmentations de la masse monétaire créent des gagnants et des perdants sur la base d'un mélange de coercition et de privilèges liés au pouvoir politique.

Le terme « inflation » est également présent dans la notion d'inflation du crédit (voir par exemple, Nussbaum 1943) et fait alors référence à des situations dans lesquelles les décideurs monétaires augmentent l'offre de fonds disponibles sur le marché du crédit, éventuellement dans le but d'orienter le comportement des individus au sein de ce qui est communément appelé le « cycle des affaires ». Il convient de noter que ces efforts sont souvent inopportuns et interagissent également avec les cycles politiques, conduisant à ce que l'on appelle des « cycles économiques politiques » (voir, par exemple, Nordhaus 1975). En conséquence, et sans surprise, l'action gouvernementale est souvent contre-productive et génère des distorsions qui conduisent à une multitude de gagnants et de perdants.



Le débat actuel sur l'inflation tend à négliger le mécanisme par lequel la cause – l'inflation de la monnaie et du crédit – entraîne la conséquence – l'inflation des prix – et ignore que la coercition est généralement à la source de tous les épisodes d'inflation des prix. Il est important de noter que les explications actuelles de l'inflation cachent le fait que les épisodes inflationnistes peuvent être, et en fait ont souvent été, délibérément conçus pour créer des gagnants et des perdants. Sans une analyse appropriée de la coercition, du pouvoir politique et du rôle des groupes d'intérêt dans la politique, bon nombre des points de vue actuels sur l'inflation (des prix) sont au mieux des exercices utiles de statistiques descriptives, mais guère plus que cela.

Prix relatifs et évolution des prix

Lorsque les individus sont confrontés à l'inflation, la question clé est de savoir si la rémunération qu'ils obtiennent pour l'emploi d'une unité de leur capacité de production (pour les travailleurs, ce serait le salaire) leur permet d'acheter les quantités de biens et de services qu'ils attendent. Avoir la possibilité d'acheter plus est généralement associé à plus de satisfaction. De même, les individus sont plus heureux s'il leur faut moins d'efforts de travail pour acheter un panier de biens de consommation au moins aussi satisfaisant que le panier qu'ils espéraient pouvoir acheter. Dans les deux cas, on peut dire que le prix de leur consommation baisse relativement au prix de leur travail. En d'autres termes, se concentrer sur le prix d'un panier de consommation en soi n'est pas si important : lorsqu'un individu évalue son pouvoir d'achat, ce qui importe pour lui n'est pas tant de savoir que le prix d'une unité de consommation ou d'un bien immobilier est, disons, d'un dollar (ou d'un euro), à moins qu'il ne puisse relier ce dollar à son pouvoir d'achat, c'est-à-dire à son revenu ou sa richesse. Au niveau d'un pays, par conséquent, l'élément d'information pertinent pour le consommateur est de savoir si l'IPC a changé par rapport au déflateur du PIB, c'est-à-dire si le prix de ce que les individus achètent a augmenté ou diminué par rapport au prix/rémunération que ces individus



obtiennent lorsqu'ils consacrent leur temps et leurs compétences à des activités productives.

Ce raisonnement permet de comprendre ce que l'on appelle « l'inflation importée ». *Ceteris paribus*, lorsque le prix des importations augmente, l'IPC augmente par rapport au déflateur du PIB. Autrement dit, le prix de la valeur ajoutée produite dans le pays (PIB) baisse par rapport au prix des biens et services importés de l'étranger. C'est ce qui appauvrit les habitants du pays.

Une ligne de pensée similaire s'applique à la structure intertemporelle des dépenses, c'est-à-dire, aux décisions d'épargner, de consommer et de produire. Dans ce contexte, le taux d'intérêt est le prix de la transformation des revenus futurs en consommation d'aujourd'hui. Une baisse du taux d'intérêt incite les acteurs à augmenter leurs dépenses courantes et/ou à réduire leurs efforts de travail courants, puisque les dépenses courantes sont devenues relativement moins chères. Les consommateurs et les producteurs empruntent pour acheter plus de biens de consommation et plus de machines ; et les investisseurs financiers empruntent pour acheter des actions ou des biens immobiliers. Enfin et surtout, la baisse des taux d'intérêt affecte les gouvernements qui empruntent davantage et augmentent l'endettement public. En l'absence de politique monétaire active et avec des préférences constantes, le taux d'intérêt serait plutôt stable.

Les changements des fondamentaux qui affectent les prix relatifs peuvent facilement offrir des opportunités d'intervention apparemment justifiées. Supposons, par exemple, que les individus commencent à craindre que leurs flux de revenus futurs (ou leurs pensions) ne baissent par rapport aux prix des biens et services qu'ils envisagent de consommer. Ils réagiront très probablement en réduisant leur consommation courante et/ou en augmentant leurs efforts de travail pour améliorer leur pouvoir d'achat futur en épargnant. L'offre excédentaire de valeur ajoutée réduit le prix relatif de la consommation courante, les taux d'intérêt baissent et l'équilibre qui correspond aux anticipations des gens se rétablit. Un observateur inattentif pourrait



conclure que la baisse de la consommation actuelle a provoqué une sorte de déflation de l'IPC et qu'il faut plus de crédit. Pourtant, la manipulation du crédit par le biais d'une politique monétaire active perturberait les efforts des gens pour s'adapter aux nouvelles conditions et conduirait à des résultats indésirables, c'est-à-dire qu'une intervention serait basée sur de fausses prémisses et serait injustifiée.

Les conceptions traditionnelles de l'inflation des prix

Une politique monétaire expansionniste par l'injection de monnaie supplémentaire sans augmentation correspondante de la production de biens affecte généralement la structure des prix et donc les prix relatifs. Cependant, les analyses traditionnelles de l'inflation des prix accordent généralement peu d'attention aux prix relatifs. Ces analyses sont communément appelées l'approche monétaire, l'approche par un choc de demande et l'approche basée sur un choc de coûts.

a.) L'approche monétaire

La version dominante de l'approche monétaire lie l'inflation monétaire à l'inflation des prix et prétend que la politique monétaire expansionniste affecte tous les prix de la même manière. On suppose que l'argent frais tombe des hélicoptères (Friedman 1969), et que chaque individu ne le ramasse qu'en proportion de sa production ou de sa richesse. Étant donné que les variations des prix relatifs sont exclues, aucun changement réel ne se produit. Dans ce cadre, la monnaie serait donc neutre.

Pourtant, ce n'est pas ce qui se passe habituellement lorsqu'une politique monétaire expansionniste est en cours. Les hélicoptères de Friedman ont des pilotes. Les gouvernements et les banquiers centraux ne s'assurent presque jamais que l'argent supplémentaire se retrouve dans les poches de chacun dans des proportions neutres et que tous les prix changent de manière equi-proportionnelle. Ainsi, et contrairement au récit monétariste traditionnel, des gagnants et des perdants émergent, et de véritables changements se produisent fréquemment. Autrement dit, les politiciens, les banquiers centraux et les groupes de



pression ont des intérêts et peuvent utiliser la politique monétaire pour les servir.

b.) L'inflation tirée par la demande

Un deuxième point de vue répandu envisage les situations dans lesquelles une augmentation de la demande globale de biens et de services entraîne une augmentation du prix de ces biens et services. Lorsque ce phénomène est suffisamment large, les hausses de prix sont qualifiées d'inflation tirée par la demande. Cela sera souvent, à titre d'exemple, la conséquence d'une politique budgétaire expansionniste. Or, de telles hausses de prix se font au détriment d'une baisse du prix des biens et services que les individus n'achètent plus ou des actifs que les individus vendent pour financer leurs nouveaux achats. Dans ce cas, on peut donc bien observer une inflation de l'IPC, qui est cependant compensée par la baisse du prix des actifs. Cela s'applique également à la politique budgétaire financée par la dette. Si la dette est financée par les résidents, ceux-ci vendent leurs actifs ou coupent leur consommation pour acheter des bons du Trésor. Si la dette est financée par des investisseurs étrangers, alors le gouvernement importe en fait de l'argent et augmente la masse monétaire. Au final, le résultat est le même : la politique budgétaire n'est pas neutre et fait des gagnants et des perdants.

Une inflation tirée par la demande peut également apparaître lorsque les individus décident de modifier la composition de leur panier de consommation. S'ils concentrent leur demande sur les biens en pénurie et ne demandent plus les biens qui étaient auparavant consommés, l'IPC augmentera probablement et la production chutera faute d'acheteurs d'une gamme de produits. La conclusion n'est pas que l'essor de la demande pour certains biens entraîne une inflation des prix, mais que la nouvelle structure de la demande réduit la valeur de la production actuelle. Encore une fois, trop d'argent chasse trop peu de biens et, par conséquent, le prix relatif de l'argent baisse.

c.) L'inflation par les coûts

Enfin, il peut arriver que des ressources essentielles se raréfient et que leurs prix augmentent. C'est ce qu'on appelle parfois l'inflation



directe de l'IPC par poussée des coûts. *Ceteris paribus*, cela signifie que le prix de notre valeur ajoutée a baissé par rapport au prix de ces ressources essentielles.

Il est possible que lorsque le pouvoir d'achat des gens baisse, certains travailleurs quittent le marché du travail ou préfèrent rester au chômage ou s'en remettre à l'État-providence. Dans de telles circonstances, la production souffre. À mesure que la production souffre, pour une somme d'argent constante, trop peu de biens sont disponibles et le prix relatif de l'argent baisse. Par conséquent, la cause de l'inflation des prix est la baisse de la production.

Quoi qu'il en soit, il est difficile d'adhérer au scénario d'une inflation des prix autopropulsée, à la suite de laquelle une baisse du pouvoir d'achat des travailleurs les encourage à demander des salaires plus élevés, ce qui peut à son tour augmenter le coût de production (c'est-à-dire l'inflation indirecte de l'IPC). Bien sûr, une inflation des prix autopropulsée est possible lorsque les marchés ne fonctionnent pas dans des conditions concurrentielles : par exemple, lorsque le gouvernement fixe des salaires minima qui sont systématiquement supérieurs au niveau qui prévaudrait dans des conditions de marché libre. En effet, des taux de salaire artificiellement élevés entraînent des distorsions, c'est-à-dire du chômage. À mesure que le chômage augmente, la production chute, entraînant une hausse des prix.

Manipulation et coercition

Dans une économie de marché libre, l'inflation de l'IPC est le résultat d'ajustements spontanés de la structure des prix relatifs. Toutes les inadéquations de la demande et de l'offre créent des gagnants et des perdants. Si aucune coercition ne s'applique et qu'aucun acteur ne bénéficie des privilèges accordés par le pouvoir politique, la concurrence fait en sorte que les ajustements rémunèrent ceux qui sont le plus à même de répondre aux préférences des citoyens et pénalisent ceux qui ne le font pas. Puisqu'un ensemble d'ajustements est un processus, on peut se prononcer sur la désirabilité des résultats, mais un jugement de valeur global n'a pas sa place.



Il en va autrement lorsque l'inflation est le résultat d'actions délibérées exécutées par une autorité en vue de créer ou de maintenir des privilèges pour des acteurs sélectionnés qui peuvent être des groupes spécifiques d'individus, des entreprises ou encore des gouvernements. Dans ces circonstances, l'inflation modifie le pouvoir d'achat de certains groupes de personnes et profite généralement à l'autorité elle-même.

La politique inflationniste fait appel à deux mécanismes : les politiques de crédit et les politiques monétaires. Le crédit est créé lorsqu'une banque met une partie de l'argent des déposants à la disposition des débiteurs qui empruntent pour financer leurs dépenses en excédent de leurs revenus. Les dépenses supplémentaires font alors partie des revenus de quelqu'un d'autre, dont une partie est déposée et justifie une autre série d'opérations de prêt bancaire. En bref, le montant initial des liquidités déposées génère plusieurs tours de prêt, dont la taille dépend de la part des dépôts qui est prêtée et de la part des revenus déposés à chaque tour. Les conditions de crédit dépendent de la confiance des déposants dans leurs banques et de leur propension à courir un risque. Bref, tout est question de crédibilité. Par exemple, une banque qui a tendance à sélectionner de mauvais emprunteurs et qui accorde des prêts de façon excessive ne serait pas l'endroit le plus sûr pour placer votre argent, mais elle peut être intéressante si elle offre des rendements élevés sur les dépôts. La conséquence est que tout dépend des choix des déposants, de la qualité des banquiers, de la santé de l'économie. Un crédit excédentaire survient lorsqu'une banque distribue des ressources à des emprunteurs qui ne remboursent pas. Dans une économie de marché libre, l'ajustement est garanti car les déposants et les actionnaires des banques subissent des pertes en raison de leurs erreurs. Les déposants essaient de confier leur argent à de meilleurs banquiers et certains banquiers font faillite. La manipulation se produit lorsque les décideurs appliquent la coercition et empêchent les ajustements spontanés. Par exemple, les autorités peuvent contraindre les banquiers à respecter certains ratios de réserves obligatoires ou exiger des exigences de capital plus ou moins strictes.



D'autre part, ils peuvent stimuler les prêts en subventionnant ou en garantissant les mauvais emprunteurs.

La politique monétaire fait elle aussi des gagnants et des perdants. Historiquement, les monnaies étaient constituées de métal ou de billets papier dont l'émetteur garantissait la convertibilité en métal (par exemple l'or). Dans ce cadre, une politique monétaire était possible mais nécessairement de courte durée : si le garant manquait à sa promesse d'échanger des billets contre du métal, les détenteurs de papier-monnaie subiraient des pertes, l'émetteur perdrait sa crédibilité et sa monnaie serait supplantée par d'autres devises. En revanche, les systèmes monétaires actuels comportent des billets papier inconvertibles (ou leurs équivalents numériques) émis par une autorité centrale. Ainsi, une unité monétaire est utilisée tant que la promesse du gouvernement de l'accepter comme moyen de paiement reste crédible. Étant donné que les gens ont besoin d'interagir avec le gouvernement et doivent pour cela utiliser la devise prescrite, la crédibilité de l'émetteur n'est pas un problème majeur, tout du moins tant que les décideurs politiques au sein du gouvernement jouissent d'un minimum de confiance.

Cependant, les décideurs politiques ne sont pas des dictateurs bienveillants qui essaient de maximiser une sorte de bien-être social. Ils sont vulnérables aux pressions des groupes d'intérêt et sont incités à influencer les marchés en recourant à la réglementation et à la politique monétaire. Leur engagement à se conformer aux désirs de l'électorat est au mieux vague. Bien que les interventions gouvernementales soient souvent présentées comme des moyens de protéger les déposants et parfois d'aider les emprunteurs, la réalité est que ce sont les marchés qui sont les mieux à même de collecter, révéler et diffuser l'information (A. Smith 1776 : IV. ii, §10, Hayek 1945) et de sélectionner les entrepreneurs qui réussissent. Si les décideurs disposaient vraiment de meilleures informations que les autres acteurs du marché, leur devoir consisterait à diffuser l'information, au lieu de contraindre les individus. De plus, nous savons que les légitimations de politiques publiques par référence à un bien-être social sont trompeuses (Condorcet 1785, Arrow 1950).



En augmentant la masse monétaire, une banque centrale peut utiliser la monnaie nouvellement créée pour soutenir les vendeurs d'obligations privilégiés (généralement les gouvernements) qui peuvent ainsi compter sur un acheteur généreux, amical et souvent obéissant. Pour être plus précis, la générosité se présente sous deux formes. La présence d'un acteur disposé à acheter de grandes quantités de certaines obligations réduit le coût de financement de ces émetteurs privilégiés. De plus, l'amitié peut se matérialiser en ne demandant jamais au débiteur de rembourser sa dette. Dans ce cas, les dettes sont simplement reconduites indéfiniment. Sans surprise, des « erreurs rationnelles » s'ensuivent : par exemple, les banquiers ne prêtent plus d'argent aux emprunteurs entrepreneurs et préfèrent accorder des prêts à des homologues sans potentiel qui bénéficient toutefois de garanties gouvernementales ce qui entrave fréquemment l'entrepreneuriat productif et innovant. De la sorte, la réglementation crée une classe de banquiers privilégiés et étouffe la concurrence dans le secteur bancaire, tandis que l'économie passe à côté d'opportunités de croissance et alloue à tort des ressources à de (mauvais) projets qui ne seraient pas financés dans des circonstances normales.

La manipulation de la masse monétaire génère des privilèges : parfois au profit de « mauvais » banquiers en mal de liquidités bon marché, le plus souvent au profit de gouvernements très endettés. Dans ce contexte, la prétendue indépendance du banquier central est difficile à préserver dans la pratique, d'autant plus que les banquiers centraux sont choisis par le biais de processus politiques. Même lorsqu'ils sont vraiment indépendants, leurs opinions et leurs préférences reflètent probablement celles des politiciens qui les choisissent.

En conclusion, l'inflation des prix est un phénomène monétaire. C'est la conséquence de l'inflation monétaire et de la régulation du crédit, qui à son tour affecte la masse monétaire. L'inflation monétaire crée une offre excédentaire de moyens de paiement, à la suite de quoi la monnaie perd une partie de son pouvoir d'achat. Les distorsions et interventions sur le marché du crédit créent des inefficacités, qui génèrent une baisse de la production par rapport aux moyens de paiement en circulation. Ainsi, l'inflation monétaire et l'inflation du



crédit partagent deux caractéristiques qui passent souvent inaperçues. Premièrement, l'inflation du crédit alimente souvent l'inflation monétaire : les inefficacités créées par la première génèrent des crises auxquelles le gouvernement répond en augmentant les dépenses publiques. Au nom de la stabilité, la politique monétaire est assouplie, ce qui entraîne une masse monétaire supplémentaire pour soutenir des dépenses plus élevées. Deuxièmement, les manipulations sur les marchés du crédit et de la monnaie sont souvent des processus par lesquels des acteurs choisis obtiennent des privilèges. Et ce sont les citoyens qui finissent tôt ou tard par en payer le prix.

3. Améliorer la gestion monétaire grâce à la concurrence

Règles pour les autorités monétaires

Injecter de l'argent frais et réglementer le secteur du crédit et de la banque est une activité qui attire les décideurs politiques et certains groupes d'intérêt qui finissent par contribuer à la façonner (Bofinger 2001). Par exemple, les entreprises orientées vers l'exportation accueillent favorablement le relâchement monétaire, car il conduit à un taux de change plus faible. Peu importe si la hausse des prix intérieurs annulera plus tard l'avantage à court terme du taux de change. Dans la même veine, le secteur financier apprécie une réglementation qui érige *de facto* une puissante barrière à l'entrée contre des concurrents potentiels. Les banquiers qui ont fait les mauvais choix profitent des renflouements. Enfin, l'augmentation des dépenses publiques donne aux politiciens plus de latitude pour satisfaire des intérêts particuliers, en particulier lorsque des élections ou des crises politiques approchent et que l'éventail des bénéficiaires potentiels s'élargit.

Une politique monétaire qui sert les intérêts des décideurs politiques, des entreprises ou des investisseurs financiers, est généralement volatile, expansionniste et court-termiste. Dans les faits, peu d'attention sera accordée à la stabilité monétaire et à la croissance économique de long terme, ce qui serait pourtant dans l'intérêt des citoyens. Comme la politique monétaire est toujours motivée par des



intérêts particuliers, la manipulation est toujours présente (Mises 1949, chapitre 31).

C'est la raison pour laquelle la profession économique a consacré une attention considérable à l'élaboration de règles efficaces qui renforceraient la stabilité monétaire (citons par exemple Wicksell 1907 au début du siècle dernier ou Taylor 2017 plus récemment). Le débat sur le choix entre « règles ou discrétion » (Kydland et Prescott 1977) a souligné la nécessité de soumettre les banquiers centraux à un carcan qui les résigne à viser une faible inflation, de peur qu'ils ne tentent de stimuler la production réelle par des politiques expansionnistes. Comme ces efforts de stimulation sont anticipés par les acteurs rationnels de l'économie, ils n'apporteraient de toutes les façons aucun bénéfice en termes de croissance, mais engendreraient des conséquences pernicieuses en termes d'inflation des prix (Barro et Gordon 1983).

Le débat sur le choix d'une règle appropriée a tourné autour de quatre propositions principales : rendre l'unité monétaire convertible en un métal, ancrer le taux de change entre sa monnaie et une autre monnaie, assurer l'indépendance formelle des banques centrales, mettre les monnaies en concurrence. Les quatre ont des lacunes aussi bien théoriques qu'empiriques.

a.) Convertibilité et taux de change fixes

La manière sans doute la plus évidente d'éliminer le pouvoir discrétionnaire consiste à éliminer le papier-monnaie et à le remplacer par de la monnaie-marchandise. C'est l'essence, par exemple, de l'étalon-or, régime selon lequel chaque unité monétaire en circulation est constituée d'or ou adossée à 100 % à – et convertible à la demande de l'émetteur en – or. L'ensemble du système monétaire étant basé sur la quantité d'or (ou d'un autre métal) disponible, ce régime équivaut à une perte d'autonomie de la politique monétaire.

Un régime de taux de change fixes est une règle qui engage une banque centrale à acheter/vendre des quantités illimitées de sa propre monnaie vis-à-vis d'une devise étrangère donnée à un taux de change donné. Une version légèrement plus souple consiste en un engagement à acheter/vendre la monnaie nationale sur les marchés des changes



pour maintenir un taux de change constant vis-à-vis d'un panier de devises. Si une banque centrale s'est engagée à respecter une règle de change fixe, elle est effectivement contrainte par la politique monétaire de sa ou ses contreparties. Il en va de même pour ce que l'on appelle le *currency board*, qui est en fait un régime de taux de change fixe où la banque centrale s'engage à émettre un montant de monnaie locale égal à celui de ses réserves dans une monnaie donnée.

Ainsi, si la convertibilité en un métal ou en une autre monnaie pouvait être politiquement réalisable, de telles règles limiteraient de manière crédible le pouvoir discrétionnaire du banquier central. Mais les décideurs politiques ont fréquemment renié de telles règles, même lorsqu'ils s'étaient préalablement et solennellement engagés à ne jamais le faire. La principale raison pour laquelle tant de promesses n'ont pas été tenues est que ces régimes monétaires rendent difficile le recours à « l'argent facile » et ce faisant à la résolution des problèmes politiques, en particulier dans des contextes de croissance faible, de chômage élevé, de chocs inattendus ou d'une pression intense des groupes d'intérêt. Certes, de réels chocs nécessitent de réels ajustements, mais la manipulation monétaire peut retarder le coût de l'ajustement ce qui incite des groupes bien organisés ou des rivaux politiques à faire entendre leurs voix pour faire en sorte que les règles soient affaiblies, voire même complètement abandonnées : les normes métalliques ont été maintes fois suspendues, les taux de change fixes instaurés par le système de Bretton Woods ont duré relativement peu de temps et ont dû être soutenus par un contrôle généralisé des capitaux et des changes. La dollarisation en Argentine – un autre type de convertibilité fixe – n'a été qu'un feu de paille.

b.) Banques centrales indépendantes

Et si on coupait le cordon entre le banquier central et le monde politique ? De fait, une pratique courante aujourd'hui consiste à avoir des banquiers centraux qui suivent des règles préétablies. Il y a deux siècles, Ricardo (1824) écrivait : « On dit qu'on ne peut confier en toute sécurité au gouvernement le pouvoir d'émettre du papier-monnaie ; qu'il en abuserait certainement ; [...] Mais je propose de placer cette



confiance entre les mains de commissaires, que l'on ne pourra relever de leurs fonctions officielles [...] » (pp. 10-11). Dans le cadre d'une démocratie représentative, l'indépendance de la banque centrale a le potentiel théorique de garantir la stabilité monétaire.

Néanmoins, comme Ricardo le savait (la Banque d'Angleterre était une banque privée jusqu'en 1946), même une banque centrale formellement indépendante peut être influencée par le gouvernement et les groupes d'intérêts, et cela est encore plus vrai lorsqu'un banquier central est nommé par des hommes politiques avec lesquels les candidats présélectionnés ont vraisemblablement entretenu de bonnes relations.

De plus, un engagement envers des règles données n'est crédible que si des mécanismes de sanction sont en place et efficaces. Il n'est pas surprenant que ces mécanismes soient rarement présents : des relations du type mandant-mandataire se retrouvent à plusieurs niveaux entre les électeurs, les politiciens et les banquiers centraux, de sorte que les banquiers centraux qui agissent contre les intérêts du public dans son ensemble ne peuvent être facilement et rapidement identifiés. De plus, il n'est pas dans l'intérêt des décideurs politiques de révoquer des banquiers centraux qu'ils ont eux-mêmes nommés, ni d'ouvrir un débat public sur les origines et la nature des mauvaises performances du banquier. En bref, les banquiers centraux jouissent d'une grande marge de manœuvre discrétionnaire durant leur mandat et peuvent poursuivre des intérêts qui dépassent largement leur mandat (de Haan, 2000).

Les épisodes récents d'inflation suggèrent qu'il y a beaucoup de place pour l'interprétation des règles, et que des règles censées contraindre les banquiers centraux à maintenir un niveau d'inflation faible se sont avérées beaucoup plus souples qu'initialement prévu. Les opinions des banquiers centraux, leurs liens avec le monde politique et les principaux groupes de pression sont bien plus importants que l'adhésion à une règle. Autrement dit, « l'indépendance » ne se traduit pas dans les faits par une promesse qui oblige à ne pas manipuler les marchés de la monnaie et du crédit.



c.) Concurrence monétaire

Les pays présentent des structures économiques, des traditions et des institutions politiques différentes. Cela explique pourquoi les politiques unifiées ne fonctionnent pas ; et pourquoi les unions monétaires, les *currency boards* et autres camisoles de force habituelles ne dureront probablement pas longtemps.

Certains économistes ont abandonné l'idée que des gouvernements pourraient se lier les mains et jeter la clé. Au lieu de cela, ils ont plaidé en faveur de la concurrence monétaire et de la banque libre, dans l'espoir de reproduire les résultats qui caractérisent les marchés des biens et des services. Si les citoyens exigent une faible inflation – c'est leur raisonnement – la concurrence monétaire obligera les banques centrales indépendantes à fournir une monnaie qui maintienne son pouvoir d'achat (Klein 1974, Hayek 1976).

Bien qu'intellectuellement attrayantes, les chances d'accroître la concurrence entre les monnaies sont infimes. Klein lui-même a souligné que passer d'une monnaie à une autre et d'un ensemble de prix à un autre implique des coûts de transaction substantiels. D'où une forte inertie dans le choix d'une monnaie. Mais on est en droit de penser que cette inertie devrait être moindre dans un monde où les ordinateurs sont omniprésents, et que la montée des crypto-monnaies pourrait bien s'avérer être un héraut de la banque libre et de la concurrence des devises.

Un marché concurrentiel pour une bonne politique monétaire

La discussion jusque-là montre que, d'un point de vue théorique comme d'un point de vue pratique, les différentes approches institutionnelles visant à établir une politique monétaire saine présentent des lacunes importantes. Si l'avenir pourrait voir émerger une plus grande concurrence entre les monnaies, il ne fait aucun doute qu'aujourd'hui les banquiers centraux et les décideurs politiques font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher cette concurrence et



préserver la monnaie fiduciaire centralisée. La guerre contre les crypto-monnaies en est l'exemple le plus évident.

Il nous faut donc trouver d'autres moyens pour freiner la manipulation monétaire et c'est pourquoi nous proposons d'établir un marché qui mettrait en concurrence les politiques monétaires. L'idée part du constat que la manipulation monétaire est le résultat d'actions d'individuelles – dans notre cas, celles des banquiers centraux et des politiciens. A ce jour, seuls des individus peuvent prétendre assumer le rôle de banquier central, tandis que les entreprises ne sont pas autorisées à postuler ce poste. Cela réduit d'autant la concurrence entre les candidats potentiels. Faire confiance à une entreprise est parfois plus avantageux que de faire confiance à un individu, car on en sait beaucoup moins sur les capacités et les objectifs des candidats individuels que sur celles des entreprises ou des organisations. De plus, les entreprises mettent leur réputation en jeu et, par conséquent, sont incitées à être relativement performantes et à se conformer aux règles fixées pour une banque centrale formellement indépendante. L'obtention de bons résultats – c'est-à-dire, assurer correctement la stabilité monétaire – renforcera leur réputation, les rendra moins vulnérables aux groupes d'intérêts organisés et, plus généralement, renforcera leur position de candidats à des postes futurs ou concomitants de banquier central. Si les politiciens ont intérêt à être de connivence avec des banquiers centraux et des entreprises, cette collusion est moins attrayante pour une entreprise qui se doit d'être crédible à plus long terme. Il est important de préciser que les entreprises (et les particuliers) doivent pouvoir postuler au poste de directeur de la politique monétaire, indépendamment de leur pays de résidence ou de leur nationalité.

Certes, un marché concurrentiel pour la mise en œuvre d'une bonne politique monétaire ne résoudra pas tous les problèmes d'incitation et d'agence. Les décideurs essaieront toujours d'intervenir parce que la politique monétaire a le grand potentiel de créer différents groupes de gagnants et de perdants grâce à l'inflation. Cependant, une fois qu'un tel marché est établi, il sera relativement mieux protégé des interférences. De plus, même si les décideurs politiques faisaient le choix de soustraire



leur pays d'une telle concurrence et d'imposer de nouvelles réglementations – en clair, s'ils choisissaient des banquiers centraux plus politiquement orientés –, leur changement de cap n'entraînerait pas les chocs importants qu'un abandon soudain et surprenant de la convertibilité à taux fixe ou l'introduction d'une monnaie parallèle dans une union monétaire sont susceptibles d'entraîner. La concurrence actuelle entre les monnaies serait complétée par la concurrence sur le marché des politiques monétaires et rendrait moins probables les périodes d'inflation excessive.

4. Résumé et conclusions

Contrairement à ce que suggère le discours dominant, l'inflation des prix est une question de prix relatifs : le pouvoir d'achat de l'unité monétaire chute lorsque trop d'argent chasse des biens, des services, des terres, des actifs financiers rares, etc. Injecter de l'argent neuf pour contrer la perte de pouvoir d'achat est inutile et nocif. C'est inutile parce qu'on ne peut pas créer de richesse en imprimant du papier ou de la monnaie numérique, et c'est nuisible parce que la politique monétaire est source de distorsions. L'histoire montre que les décideurs s'abstiennent rarement de manipuler les marchés du crédit et de la monnaie. Ils ont recours au crédit facile pour renflouer les banques commerciales surexposées et prolonger un niveau insoutenable d'endettement public, ce qui est dans leur intérêt à court terme. L'histoire montre également que les décideurs politiques peuvent difficilement résister à la tentation de recourir à des politiques inflationnistes afin de repousser les ajustements, de favoriser la formation d'un consensus et de satisfaire des groupes d'intérêts organisés. Les crises internationales deviennent souvent des excuses pratiques pour détourner le blâme pour les erreurs passées.

Les tentatives passées instaurant des règles institutionnelles pour limiter les abus ont échoué. À l'avenir, les crypto-monnaies décentralisées pourraient avoir le potentiel de rendre la banque centrale et la manipulation monétaire obsolètes, mais il est probable que les décideurs réglementeront fortement leur utilisation. Pour



rendre la politique monétaire actuelle plus axée sur la stabilité, nous suggérons donc une réponse différente qui consiste à accroître la concurrence sur le marché des banquiers centraux. Pour cela il faut permettre aux entreprises de candidater au poste de banquier central et pas seulement à des individus. Un marché concurrentiel pour le choix des politiques monétaires, avec la possibilité pour des entreprises de prendre la place du décideur dans les banques centrales, aurait pour effet d'accroître la responsabilité et de réduire la portée de la collusion avec le monde de la politique au sens large du terme. Même si cela ne règlera pas tous les problèmes, au moins pouvons-nous en espérer des améliorations par rapport au très fragile système que nous connaissons.

Références

Arrow, Kenneth J. (1950), "A difficulty in the concept of social welfare," *Journal of Political Economy*, 58(4), 328-346.

Barro, Robert J. and David B. Gordon (1993), A Positive Theory of Monetary Policy in a Natural Rate Model, *Journal of Political Economy*, 91(4), 589-610.

Bofinger, Peter (2001), *Monetary Policy: Goals, Institutions, Strategies, and Instruments*, Oxford: Oxford University Press.

Bryan, Michael F. (1997), "On the origin and evolution of the word inflation," *Federal Reserve Bank of Cleveland, Economic Commentary*, October 15, 1997.

Cantillon, Richard (1755), *Essai sur la Nature du Commerce en Général*, Holborn : Fletcher Gyles, available in English at <https://bit.ly/3v9qLHc> accessed May 3, 2022.

Colander, David (2014), "Economists do a lousy job teaching students about inflation," *Eastern Economic Journal*, 40(3), 285-288.

Condorcet, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat marquis de (1785), *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*, Paris: Imprimerie Royale.

De Haan, Jakob (2000), *The History of the Bundesbank: Lessons for the European Central Bank*, Routledge: London.



Friedman, M. (1969), "The Optimum Quantity of Money." In M. Friedman, *The Optimum Quantity of Money and Other Essays*, 1–50. Chicago: Aldine.

Frisch, Helmut (1977), "Inflation theory 1963-1975: A 'second generation' survey," *Journal of Economic Literature*, 15(4), 1289-1317.

Hayek, Friedrich. A. (1945), "The use of knowledge in society", *American Economic Review*, 35(4), 519-530.

Hayek, Friedrich. A. (1976), *Denationalisation of Money*, Hobart Paper Special 70, Institute of Economic Affairs: London.

Hume, David (1742), "Of Money," in *Essays, Moral, Political, and Literary*, at <https://bit.ly/3YIoL6g>, accessed May 3, 2022.

Klein, Benjamin (1974), "The competitive supply of money", *Journal of Money, Credit and Banking*, 6(4), 423-453.

Kydland, Finn E and Edward E. Prescott (1977), "Rules Rather than Discretion: The inconsistency of optimal plans," *Journal of Political Economy*, 85(3), 473–491.

Lepage, Henri (2020), "Inflation : la grosse farce des 'QE'", *Journal des Libertés*, 10, 25-39.

Mises, Ludwig (1949), *Human Action*, New Haven: Yale University Press.

Nordhaus, William D. (1975), "The Political Business Cycle," *Review of Economic Studies*, 42(2), 169-190.

Nussbaum, Arthur (1943), "The meaning of inflation," *Political Science Quarterly*, 58 (1), 86-93.

Ricardo, David (1824), *Plan for the Establishment of a National Bank*, London: John Murray.

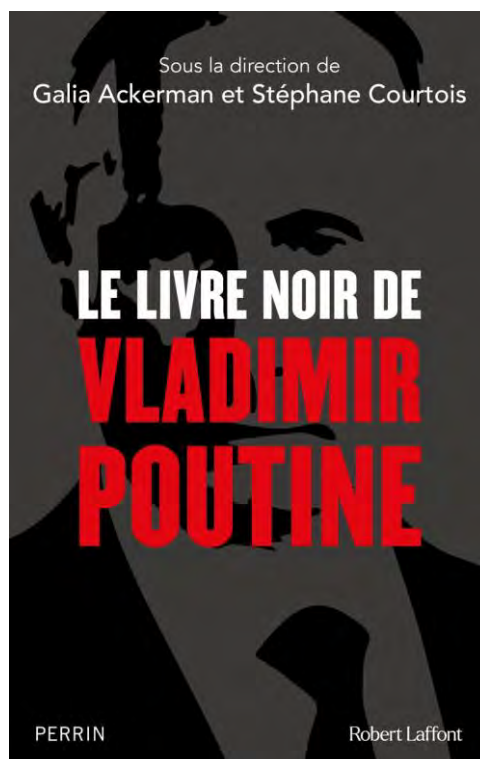
Smith, Adam (1776), *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, (Cannan ed.), Vol I., London: Methuen

Taylor, John B. (2017), "Rules Versus Discretion: Assessing the Debate Over the Conduct of Monetary Policy", *NBER Working Paper* No. 24149, <http://dx.doi.org/10.3386/w24149>, accessed June 25, 2022.

Wicksell, Knut (1907), "The Influence of the Rate of Interest on Prices," *Economic Journal*, 17 (66), 213-220.



Le livre noir de Vladimir Poutine chez Robert Laffont | Perrin, 2022 (464 pages)



*Sous la direction de
Galia Ackerman et Stéphane Courtois*

En 1997, les éditions Robert Laffont – et le regretté Charles Ronsac – avaient publié « Le Livre noir du communisme » qui révéla de manière documentée, grâce à l'ouverture des archives de Moscou, l'ampleur et le caractère intrinsèque des crimes du régime fondé par Lénine et systématisé par Staline. La diffusion de ce livre dans plus de vingt-cinq pays semblait alors avoir contribué à la ruine du prestige moral de l'URSS. Et l'échec du putsch de Moscou en 1991 suivi de la démission de Mikhaïl Gorbatchev avaient symbolisé pour la plupart des observateurs une sortie du communisme et un changement d'époque. Or nous montrons ici les étapes de « la reconquête » lancée par le KGB-FSB et sa créature, Vladimir Poutine, depuis l'ascension de celui-ci au pouvoir jusqu'à la guerre en



Ukraine qui continue et dont on ne peut présager l'issue. Nous chroniquons la somme des crimes de Poutine contre son propre peuple, asservi et abêti, et contre d'autres peuples – les Ukrainiens, les Tchétchènes, les Géorgiens, les Moldaves, les Syriens, les Vénézuéliens, etc. – dont ce régime empêche un développement normal en soutenant leurs gouvernants dictatoriaux ou en leur imposant la guerre et la destruction de leur économie. C'est la nuisance comme principe politique qui a fait connaître Poutine aux habitants de notre planète. Décortiquer son parcours et son action est une tâche essentielle.

Le KGB revient au pouvoir ***par Galia Ackerman et Stéphane Courtois***

En décembre 1999, lors d'une réunion des hauts gradés du FSB, à l'occasion de la Journée du tchékiste [sic !], Poutine prononça une phrase symptomatique : « Je tiens à signaler que le groupe d'officiers du FSB envoyé en mission d'infiltration au sein du gouvernement en a bien rempli la première étape. » En effet, à peine élu président, le nouveau maître du Kremlin y appela tous les affidés de son clan de Saint-Petersbourg, issus des rangs du KGB. Comme put le constater la sociologue Olga Krychtanovskaïa, vers 2003, près de 80 % des postes les plus élevés de l'État étaient occupés par des siloviki dont une proportion considérable issue des services secrets. Selon elle, au sommet de l'État et dans le premier cercle de Poutine, il n'y avait presque plus que des gens issus des services d'espionnage et de contre-espionnage. Plus intéressant encore, les siloviki firent leur entrée dans les conseils d'administration des grandes sociétés d'État ou privées. Rapidement, Poutine procéda à une réorganisation de l'administration présidentielle, instance qui ne figurait pas dans la Constitution mais formait le centre réel du pouvoir. Exactement comme du temps de l'URSS, quand le secrétariat du PCUS – quelques personnes, voire le seul Staline de 1931 à 1953 – était le lieu du pouvoir réel, masqué derrière les façades partisans du Politburo, étatique du gouvernement et pseudo-démocratique du Soviet suprême.



Cette réforme fut impulsée par Vladislav Sourkov, un personnage haut en couleur de l'establishment poutinien, qui commença sa vie adulte en 1983-1985 par le service militaire au sein du spetsnaz, les forces spéciales du GRU – le renseignement militaire –, avant de verser dans le domaine de la publicité et des communications où il alla de succès en succès, au service des oligarques, comme Mikhaïl Khodorkovski ou Mikhaïl Fridman.

Vite remarqué au Kremlin, il fut nommé, dès août 1999, vice-directeur de l'administration présidentielle. La réorganisation visait à instaurer un système politique débarrassé de la démocratie et de l'État de droit naissants ; selon un document officiel, mais secret, elle devait « faire de l'administration un puissant organe d'influence ou de pression sur les partis et mouvements politiques, leurs dirigeants, les dirigeants et législateurs régionaux, les candidats à tout poste politiquement important [...], les journalistes [...], sur les activités des commissions électorales et de leur personnel », afin de permettre au président « de prédire et de créer la situation politique “nécessaire” en Russie, mais aussi de diriger réellement les processus politiques et sociaux dans la Fédération de Russie, ainsi que dans les pays de l'étranger proche ». Tout le programme poutinien des vingt années à venir était déjà là, marqué par la culture du KGB : la vision paranoïaque d'une Russie menacée de tous côtés et l'obsession d'un contrôle autoritaire de la situation, tant intérieure qu'extérieure, qui impliquait l'unité absolue du pays et la chasse aux opposants de la « cinquième colonne ». En conséquence, dès le 13 mai 2000, les 89 régions de la Fédération de Russie furent regroupées en sept provinces, coïncidant avec les régions militaires de l'ex-URSS et dirigées par sept représentants plénipotentiaires nommés par le Kremlin. Rapidement débarrassés des risques de la démocratie électorale et des menaces que faisaient peser une presse libre, une opinion publique éclairée et une justice indépendante, ces potentats, issus en grande partie des « structures de force », inaugurèrent le règne illimité de la corruption et de l'arbitraire. À condition, bien entendu, de se soumettre au clan du Kremlin qui commença à mettre en coupe réglée les provinces, prélevant jusqu'à 80 % de leurs revenus fiscaux. Afin d'assurer le



conformisme de l'opinion publique, Poutine édicta en septembre 2000 une doctrine sur la sécurité de l'information, puis créa en mars 2001 un Département de l'information dépendant du Kremlin. Dans la foulée, il priva les puissants oligarques Boris Berezovsky et Vladimir Goussinski du contrôle des médias télévisuels les plus importants (ORT et NTV), réduisit ainsi fortement la glasnost inaugurée par Gorbatchev – qui permettait à la presse de dénoncer nombre de scandales – et fit en sorte que le pouvoir devienne bien plus opaque à l'opinion. Bientôt, le citoyen russe lambda n'eut à sa disposition que quelques sources de radio et de presse écrite pour bénéficier d'une information indépendante, alors que la télévision, totalement sous contrôle, restait le média auquel accédait la majeure partie de la population.

Pour compléter son dispositif de pouvoir, Poutine décida, à la suite d'une loi de mai 2001, de soumettre les partis au financement de l'État et au contrôle intéressé d'une « justice » orientée. *Last but not least*, il donna l'ordre au FSB de les noyauter, la formation de « noyaux » chez les opposants étant une vieille pratique bolchevique officialisée par Lénine, dès 1920, dans ses ordres à l'Internationale communiste naissante. Puis il chargea Sourkov de fusionner de force son parti (Unité), créé à l'initiative de celui-ci, avec le bloc d'Evgueni Primakov et du maire de Moscou Iouri Loujkov (Patrie-Toute la Russie), pour former, en décembre 2001, le parti Russie unie, future ossature du pouvoir qui lui assura le contrôle de la Douma ; celle-ci, au lieu de représenter les intérêts de ses mandants, se contenta, moyennant de grasses rémunérations, de relayer les ordres du Kremlin et d'instaurer un semblant d'unanimité du pays. Cette dérive autoritaire du pouvoir fut accélérée par un événement inattendu. En effet, le 23 octobre 2002, en réponse aux exactions commises par l'armée russe en Tchétchénie, un commando d'islamistes tchétchènes prit en otage les 900 spectateurs et employés du théâtre Doubrovka de Moscou et exigea le retrait des troupes russes. Au nom de la lutte contre le terrorisme islamiste, devenu une préoccupation mondiale après les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, Poutine refusa de négocier et fit donner l'assaut le 26 octobre, avec l'usage d'agents chimiques inconnus, entraînant la mort de 130 otages et l'exécution des 41 membres du commando. En 2011, la



Cour européenne des droits de l'homme allait condamner la Russie à payer 1 254 000 euros à 64 plaignants – ex-otages ou proches des victimes –, pour ne pas avoir préparé assez sérieusement son intervention.

Mais il est évident, comme la suite allait le montrer, que le principe du Kremlin était de ne pas négocier avec les preneurs d'otages et de les exterminer, quel qu'en soit le prix pour les victimes. Pendant qu'il s'occupait en priorité de consolider son pouvoir, Poutine confia la gestion des affaires courantes à son Premier ministre Mikhaïl Kassianov, ex-ministre des Finances d'Eltsine. Celui-ci inaugura une série de réformes fiscales et juridiques qui favorisèrent la pérennité des entreprises privées et permirent, en quatre ans, un redressement de l'économie reposant largement sur les exportations d'un pétrole dont le cours ne cessait d'augmenter. S'y ajouta, en décembre 2001, un nouveau code du travail très défavorable à toutes revendications sociales, qui conduisit à l'épuisement progressif des syndicats indépendants. Cependant, le président ne perdait pas de vue les oligarques, désormais considérés non comme des chefs d'entreprise indépendants et propriétaires de leur société, mais comme des « mandataires de l'État chargés de gérer tel ou tel secteur rentable de l'économie, non pour le compte de l'État, d'ailleurs, mais pour celui des occupants du Kremlin qui les autorisent à se remplir les poches au passage ». Dès octobre 2000, Poutine exposa ses intentions et déclara à propos des oligarques : « L'État a entre les mains une matraque dont il peut se servir une fois pour toutes. En frappant à la tête. [...] personne ne soumettra notre État à sa loi. Et, si c'est nécessaire, nous détruirons les instruments qui rendent ce chantage [des oligarques] possible ».

L'exemple le plus emblématique de ce maniement de la « matraque » fut l'arrestation stupéfiante, le 25 octobre 2003, de l'homme d'affaires le plus riche de Russie, Mikhaïl Khodorkovski, dirigeant de l'importante entreprise pétrolière Ioukos, l'une des plus grandes compagnies pétrolières privées au monde, qui produisait 20 % du pétrole en Russie, soit 2 % de la production mondiale. La raison ? Le comportement « insultant » de Khodorkovski qui avait osé parler de la corruption dans les hautes sphères du pouvoir et des affaires devant



Poutine lui-même et ses acolytes, et qui avait des projets communs avec ExxonMobil et Chevron-Texaco. Il allait être condamné, le 31 mai 2005, à neuf ans de prison pour évasion fiscale, puis à six ans supplémentaires, en 2010, et interné dans une colonie pénitentiaire en Sibérie, à 6 500 kilomètres de Moscou, avec seulement quatre droits de visite de sa famille par an ! Plus encore qu'un procès politique, cette condamnation était un avertissement sans frais pour tous les patrons russes qui non seulement envisageraient de se mêler de politique, mais ne se soumettraient pas strictement au Kremlin. L'arrestation de Khodorkovski préluda au renvoi, à la surprise générale, de tout le gouvernement Kassianov le 24 février 2004, ce dernier étant bientôt poursuivi, à son tour, pour corruption, alors qu'en réalité il s'était opposé à une décision de Gazprom.

Cette société d'État par actions créée en 1993, qui contrôlait une grande part de l'industrie pétrolière et gazière russe, devint, dès 2005, la première entreprise du pays et la cinquième au monde par sa capitalisation boursière ; elle assurait 20 % des recettes budgétaires de l'État, 8 % du PIB, et employait 400 000 personnes. Autant dire un mastodonte devenu le secteur réservé du président qui, en emprisonnant Khodorkovski, privait ostensiblement les oligarques de toute influence réelle. Dans la foulée, l'élection présidentielle du 14 mars 2004 annonça l'évolution dictatoriale du régime. Face à cinq candidats marginaux, Poutine recueillit au premier tour plus de 71 % des voix, avec un taux de plus de 96 % de suffrages exprimés. On ne peut qu'admirer chez lui l'art, typiquement kagébiste, des coups tordus parfaitement coordonnés pour impressionner l'opinion et terroriser ses adversaires. Et aussi ce reliquat fondamental du bolchevisme : la prédation économique, le pillage des biens d'autrui, l'économie de la rente des matières premières. Et, pour tout dire, l'incapacité fondamentale à créer une véritable économie de marché, ce qui implique inévitablement un État de droit assurant le respect des contrats, et suppose l'existence d'une justice indépendante et d'une presse libre. Se mirent ainsi en place des « empires » – du gaz, du pétrole, du cuivre, de l'aluminium, de l'armement –, entre oligarchie économique sous contrôle du Kremlin et réétatisation rampante qui



rendirent une large majorité de la population dépendante du pouvoir – sur une population de 146 millions de Russes, 100 millions, familles comprises, sont rétribués par l’État. Rendu formidablement sûr de lui et arrogant par cette réélection facile, et commençant à se prendre pour un nouveau tsar, Vladimir Poutine voulut d’abord régler « définitivement » la question tchétchène. Après avoir fait écraser toute résistance armée et massacrer massivement la population civile, il avait installé au pouvoir, en 2003, le clan devenu pro-russe de l’ex-rebelle Akhmad Kadyrov. Celui-ci, assassiné dans un attentat le 9 mai 2004 – moins de deux mois après la réélection de Poutine –, fut bientôt remplacé par son fils Ramzan, après que le nouveau Premier ministre de la Tchétchénie, Sergueï Abramov, eut été victime d’un grave accident automobile à Moscou, en novembre 2005. Dès lors, largement financé par Moscou, le clan Kadyrov et ses kadyrovtsy – une sorte d’armée privée – s’imposèrent par une violence extrême, tandis que Poutine décorait Ramzan de la médaille de Héros de la Russie, la plus haute distinction du pays. La Tchétchénie et tout le Caucase du Nord furent soumis à une réislamisation dans le cadre de la doctrine eurasiennne et de l’alliance avec l’Église orthodoxe russe complètement soumise au KGB ; avec même une référence à l’époque stalinienne quand la ministre de l’Éducation nationale de Russie se félicita que Staline eût fait appel à l’Église en 1943.

Cette réislamisation, entièrement tournée contre l’Occident, allait donner lieu, par la suite, à des gestes fortement symboliques ; ainsi, en janvier 2015, à Grozny, Kadyrov organisa-t-il une vaste manifestation pour condamner les caricaturistes de Charlie Hebdo qui venaient de se faire assassiner à Paris ; et en octobre 2021, depuis la Tchétchénie, le père de l’assassin du professeur Samuel Paty se félicita « que son fils soit parti en défendant l’honneur de tous les Tchétchènes et de tous les musulmans du monde » ! En réaction aux menées de Moscou, des activistes tchétchènes et ingouches – deux peuples déportés en Asie centrale en février 1944 – organisèrent plusieurs attentats dont l’explosion en vol de deux avions des lignes intérieures russes et, le 31 août, un attentat suicide dans le métro de Moscou qui fit 10 morts et 50 blessés. Le 1er septembre 2004, jour de la rentrée des classes, un



commando prit en otage plus de 1 100 personnes dans la ville de Beslan, en république autonome d'Ossétie du Nord. Au bout de trois jours, les forces spéciales donnèrent l'assaut dans la plus grande confusion – au moyen de roquettes, tanks, lance-flammes –, d'où un bilan officiel très lourd : 382 tués, dont 186 enfants et 31 preneurs d'otages. Cette crise favorisa la mainmise des héritiers du KGB sur la politique étrangère russe, « y injectant leurs “mesures actives”, leur paranoïa, leur complotisme et leur incapacité foncière à se représenter objectivement la réalité ». De 2000 à 2003, Poutine avait lancé une offensive de charme vers l'Europe. Il engagea d'abord un énorme partenariat énergétique avec l'Allemagne – 40 % de ses importations de gaz et 30 % de celles de pétrole –, qui allait devenir un formidable moyen de chantage. Puis il dupliqua l'opération avec l'Italie dirigée par Silvio Berlusconi. Il séduisit même les Anglais et Tony Blair – qui le fit recevoir par la reine –, ainsi que les Français et Jacques Chirac, en accord sur le dossier irakien : les Russes allèrent jusqu'à exiger que Poutine fût reçu à l'Académie française, « comme l'avait été Pierre le Grand » ! (...)



Le club des libéraux

de Bernard Quiriny

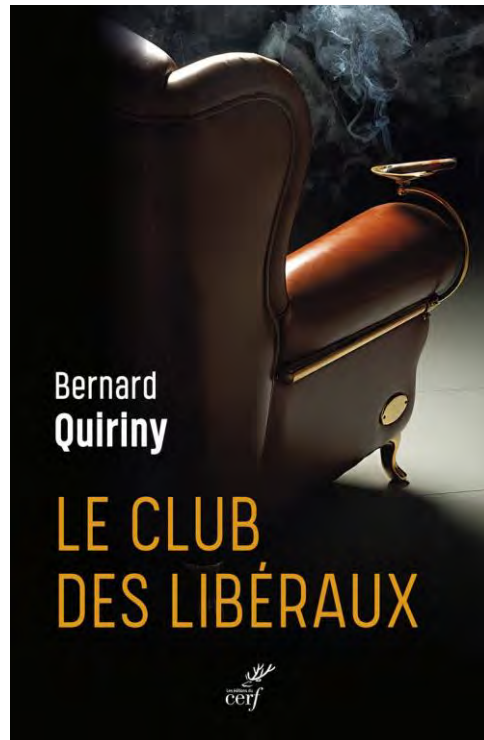
Les éditions du Cerf, 2022 (352 p.)

Un club des libéraux, vraiment ?

A priori nous aurions dû nous réjouir de la publication d'un ouvrage explicitement centré sur le libéralisme et rédigé en langue française. En effet, habituellement, il ressort des seuls titres de livres publiés dans notre pays une appréciation négative au sujet de cette doctrine. Rien de tel ici puisque l'auteur, professeur de droit public et écrivain, parle d'un « club des libéraux ».

Il s'agit, ainsi que Bernard Quiriny le confirme, seulement à la dernière page du texte (p. 293), non pas d'une histoire mais d'une présentation de la doctrine libérale.

Au gré de sept chapitres, vaguement agencés, dont un chapitre introductif, qui concernent en fait l'Etat, la propriété, les régimes politiques, l'économie, l'impôt et la liberté, s'égrènent une multitude de thèmes : les définitions du libéralisme (pp. 13-14), l'individualisme (pp. 14 s.), les drogues (pp. 18-19), Locke et le jusnaturalisme (pp. 23 s.), l'utilitarisme (pp. 29 s.), l'Etat, notamment avec Locke et les jusnaturalistes (pp. 37 s.), puis les utilitaristes (pp. 50 s.), la propriété avec la même dichotomie (pp. 86 s.), les riches (p. 122), les régimes politiques et la démocratie (pp. 133 s.), la souveraineté (pp. 141 s.), Guizot (pp. 146 s.), la loi (pp. 149 s.), la « séparation des pouvoirs » (pp. 154 s.), la Constitution (pp. 161 s.), le contrôle de constitutionnalité des lois (pp.





171 s.), la décentralisation et le fédéralisme (pp. 181 s.), l'économie (pp. 185 s.), la publicité (pp. 193 s.), la planification et le socialisme (pp. 195 s.), l'interventionnisme (pp. 208 s.), le protectionnisme et le libre-échange (pp. 210-211), l'assurance sociale (pp. 220 s.), l'assistance (pp. 224 s.), la justice sociale (pp. 231 s.), l'impôt (pp. 241 s.), la liberté (pp. 261 s.), Dewey et la social-démocratie (pp. 276 s.), l'anarchisme (pp. 282 s.), le christianisme (pp. 284 s.), le conservatisme (pp. 286 s.) et les intellectuels (pp. 289 s.).

Malheureusement, dès la première page, l'ambiguïté du propos saute aux yeux. Parmi les « quelques membres du club » qui animeront les discussions, l'un est admirateur de l'anarcho-capitalisme mais immédiatement qualifié de « libéral extrémiste », un autre est utilitariste et présenté comme un admirateur de Mises, un autre encore de Proudhon, le dernier est un lecteur de Sieyès... Et effectivement, à la lecture de l'ouvrage, il en ressort constamment des discussions autour – explicitement – d'« auteurs d'époques différentes, sans souci des anachronismes » (p. 293), ce qui ne pose pas de difficulté, mais aussi et surtout d'auteurs qui ne sont absolument pas libéraux. Pourtant, Bernard Quiriny ne s'en explique jamais, si ce n'est lorsque, en citant Cornelius Castoriadis, il reconnaît que ce dernier « n'était pas libéral », mais qu'il « aimait la liberté » (p. 138)... Certes, quelques auteurs ne sont pas présentés comme libéraux, mais puisque Bernard Quiriny n'en dit mot, le lecteur non averti est fondé à croire que tous les penseurs cités le sont : Berlin (p. 21), Proudhon, on l'a dit (pp. 52-53), Taine (pp. 58 s.), Lippmann (p. 61), Rawls (p. 65), Duguit (p. 111), Chesterton et Debord (p. 219), Hauriou (p. 229), Maurice Allais (p. 147), Dworkin (pp. 266-267), etc. Sans parler de Jaurès et surtout d'un John Stuart Mill évidemment omniprésent. Bernard Quiriny cite comme penseurs explicitement libéraux des écrivains qui n'en sont pas. Les « maîtres » sont annoncés : « Guillaume de Humboldt, l'abbé Sieyès, Royer-Collard » en face de Ludwig von Mises, Friedrich Hayek, Walter Lippmann » (p. 11) ! Libéraux également les Hamilton (p. 165) et autres Lionel Robbins (p. 209) ! On en finit par se demander qui n'est pas libéral...

La présentation du livre n'aide pas, il est vrai, le lecteur. Il s'agit d'une conversation à bâtons rompus sur les thèmes libéraux, parfois



intéressante, par exemple autour de la propriété (pp. 86 s.) ou de la démocratie (pp. 133 s.). Mais Bernard Quiriny cite souvent sans donner les références en notes de bas de page. Si bien que le lecteur se trouve dans l'obligation, sauf exceptions, non justifiées au demeurant (pp. 38, 186-187, 203 & 266), de se reporter à la bonne trentaine de pages de notes *in fine* (pp. 295 s.). Pratique coutumière de l'édition contemporaine dont l'auteur n'est pas forcément responsable, il est vrai, mais pratique ici gênante, d'autant plus qu'il n'existe, de manière inadmissible, aucun index. Là encore, l'édition française aurait bien à apprendre de son homologue anglo-saxonne... Pratique gênante d'autant plus que le livre se conçoit en définitive comme une série de citations et de textes assemblés, sujet par sujet, parfois de manière arbitraire. Une cursive biographie en note de bas de page pour tous les auteurs cités eût été utile pour les non-initiés.

Sur le fond, certains choix apparaissent, au mieux, contestables, nous l'avons déjà relevé entre les lignes. D'abord, un rejet clair de l'anarchisme, qui n'apparaît pas plus en lumière que dans les dernières pages de l'ouvrage, peu reluisantes pour l'anarcho-capitalisme, expression qui n'est presque jamais citée au demeurant (pp. 282 s.). Ensuite, un traitement biaisé du libéralisme autrichien. En effet, Mises est constamment apparié à l'utilitarisme, ce qui méritait au moins une discussion. Cela trouble car la distinction entre les jusnaturalistes et les utilitaristes représente en réalité la distinction majeure des libéraux selon l'auteur. Une distinction qui tourne nettement à l'avantage des premiers car, au total, les utilitaristes se présentent comme bien peu libéraux à l'usage et fort interventionnistes... Quant à Hayek, ses conceptions apparaissent peu compréhensibles car Bernard Quiriny délaisse pour l'essentiel ses dernières œuvres et il en ressort un auteur en définitive très interventionniste.

En contrepoint, les allégations sur Dewey et les sociaux-démocrates (p. 276) sont bien clémentes, comme celles sur la pensée chrétienne – il est vrai que *le Club des libéraux* est édité chez Cerf... – et le conservatisme. A ce dernier sujet, l'auteur critique la conception hayekienne du conservatisme de manière là encore bien contestable (p. 288). Certains thèmes, malgré la grande variété de ceux traités dans le livre, semblent



expédiés ou largement mis de côté malgré leur importance, à commencer par la subsidiarité, enfin citée (p. 284) alors qu'elle aurait dû l'être bien avant, et surtout par l'ordre spontané (pp. 273 & 288).

En substance, *Le Club des libéraux* laisse songeur. Un lecteur averti n'y trouvera pas grand-chose. Pis : un lecteur non averti sera amené, d'une part, à cerner comme libéraux une multitude d'auteurs qui ne le sont pas, d'autre part, à ne pas saisir clairement les grands principes du libéralisme, réduit à une opposition, parfois profonde, entre différents penseurs plus ou moins interventionnistes. Dans la grande catégorie des associations, le Club des libéraux se présente comme très ouvert aux personnes pas ou peu libérales...

Recensé par

Jean-Philippe Feldman



SOUTENEZ LE
JOURNAL DES LIBERTES

ABONNEZ-VOUS
ABONNEZ VOTRE ENTREPRISE
ABONNEZ VOTRE UNIVERSITE
ABONNEZ VOS AMIS

Achat d'un numéro* : Volume N°..... :

(*) Précisez le volume et le numéro que vous désirez acheter

Tarif normal (frais de port inclus) :	20 €
Tarif de soutien (frais de port inclus) :	30 €

Commande d'abonnement pour 4 numéros, à compter du numéro inclus

Tarif normal (frais de port inclus):	60 €
Tarif de soutien (frais de port inclus):	120 €

Nom, prénom
Société, institution
Adresse.....
.....
Code postal
Ville
Pays
E-mail

Commande et règlement par chèque :
Envoyer votre bulletin d'abonnement
ainsi que votre chèque libellé à l'ordre de « IREF/Journal des Libertés » à :

IREF/ALEPS, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

Vous pouvez également vous abonner et apporter votre soutien financier
en vous connectant à notre site en ligne :

<https://www.journaldeslibertes.fr>

Contact email :
contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal :
IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France



JOURNAL DES LIBERTES

Ordre de commande publicitaire

La société :

- Dénomination sociale : _____
- Adresse : _____
- Numéro RCS : _____
- Représentée par : _____
- Email : _____
- Téléphone : _____

donne son accord pour publier un encart publicitaire au format 24.2 cm
(hauteur) x 17 cm (largeur)

- ✓ sur une page du prochain numéro¹ : 500 € ☐
- ✓ sur une page de chacun des quatre prochains numéros¹ 1 500 € ☐

Je fournirai le bon à tirer de cet encart au plus tard dans les quinze jours suivants.

Je procède à mon règlement par :

- transfert sur votre compte dont RIB ci-dessous ☐
- transfert Paypal ☐
- chèque ci-joint ☐

Relevé d'Identité Bancaire			
IREF - INSTITUT DE RECHERCHES ECONOMIQUES ET FISCALES			
199 CHEMIN DU PANORAMA			
JOURNAL DES LIBERTES			
69300 CALUIRE			
Domiciliation			
ROTSCHILD MARTIN MAUREL			
Identification nationale (RIB)			
Code banque 13369	Code guichet 00007	N° de compte 70870804023	Clé RIB 70
Identification internationale (IBAN)			
IBAN FR76 1336 9000 0770 8708 0402 370			
Identification bancaire (BIC)			
BMMFR2A			

Contact email : contact@journaldeslibertes.fr

Contact postal : IREF/ALEPS, Journal des Libertés, 35 Avenue Mac Mahon, 75017 Paris, France

1. Après envoi du bon à tirer de cet encart